

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C O U R S U P É R I E U R E
(En matière de faillite)

No : 500-11-026695-052
500-11-026696-050
500-11-026692-059
500-11-026693-057
500-11-026694-055

**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE
DE :**

**ÉLIZABETH DEUX
NORBOURG GROUPE FINANCIER INC.
NORBOURG GESTION D'ACTIFS INC.
GESTION D'ACTIFS PERFOLIO INC.
FONDS ÉVOLUTION INC.
ASCENSIA CAPITAL INC.**

Débitrices

c.

RSM RICHTER INC.

Syndic

COMPARUTIONS :

Me DENIS ST-ONGE

Me PATRICE BENOÎT

Procureurs du syndic RSM Richter inc.

M. GILLES ROBILLARD

Représentant du syndic RSM Richter inc.

**INTERROGATOIRE SELON L'ARTICLE 163 DE LA
LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
DE VINCENT LACROIX
LE 23 NOVEMBRE 2006**

VOLUME 5

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>		
		<u>PAGE</u>
<u>TÉMOIN</u> :		
	VINCENT LACROIX	
	Interrogé par Me Denis St-Onge	3
<u>LISTE DES ENGAGEMENTS</u>		
E-12:	Vérifier de quelle succursale Northern Trust est venue la confirmation de la réception du premier 5 M\$ provenant de City Bank pour le dossier Opvest	44
E-13:	Fournir copie des états de compte de Northern Trust pour le compte ECH 01	66
E-14:	Vérifier dans quels comptes sont allés les divers montants totalisant le 20 M\$ et fournir l'information	85
<u>LISTE DES PIÈCES</u>		
VL-53:	Courriel de Naraisiae Kipusi à David Simoneau, du 22 juin 2005	130
VL-54:	Courriel daté du 20 août 2004 transmis à M. Dumortier par Paul Loiselle	172

1 **L'AN DEUX MILLE SIX**, ce vingt-troisième (23^e) jour
2 du mois de novembre, A COMPARU :

3
4 **VINCENT LACROIX**, né le 11 janvier 1967, domicilié
5 au 15, rue Dagobert à Candiac, Québec;

6
7 **LEQUEL** affirme solennellement dire la vérité aux
8 questions qui lui sont posées :

9
10 **INTERROGÉ PAR Me DENIS ST-ONGE,**

11 **Procureur du Syndic :**

12 Alors il s'agit de la continuation de
13 l'interrogatoire en vertu de l'article 163 de la
14 *Loi sur la faillite de l'insolvabilité*. C'est la
15 cinquième journée et c'est toujours, à la demande
16 de monsieur Lacroix, sous la protection de
17 l'article 5 de la *Loi sur la preuve au Canada* et
18 des diverses chartes des droits et libertés.

19 Q Monsieur Lacroix, ce matin j'aimerais qu'on aborde
20 le sujet du rôle de Northern Trust avec les
21 sociétés du Groupe Norbourg. On l'a touché
22 brièvement à quelques reprises, mais j'aimerais
23 que spécifiquement on traite de Northern Trust.
24 D'abord, même si vous l'avez déjà dit, peut-être
25 pour remettre tout ça dans la même perspective, à

1 quel moment avez-vous connu Northern Trust et
2 avez-vous débuté des relations d'affaires avec
3 Northern Trust?

4 R J'ai rencontré Northern Trust au moment où ils
5 avaient des bureaux à Montréal, sur la rue McGill,
6 coin McGill et Sherbrooke, fin de l'année 98,
7 début 99.

8 Q Et qui avez-vous rencontré?

9 R À l'époque, j'ai rencontré madame Claudette
10 Laflamme, qui était responsable, à Montréal,
11 service à la clientèle, comme gardien de valeurs
12 et j'ai rencontré également monsieur Kevin
13 O'Brien, qui était responsable du bureau de
14 Montréal et responsable ou président, si on veut,
15 du projet Northern Trust Global Advisor, qui
16 gérait des fonds de fonds hedge pour la Caisse de
17 dépôt à l'époque.

18 Q Et dans quelles circonstances vous avez rencontré
19 ces gens-là?

20 R J'ai rencontré ces gens-là au moment où je voulais
21 partir des fonds mutuels. Notre premier prospectus
22 en termes de fonds mutuel présenté à la Commission
23 des valeurs mobilières à l'époque, était en
24 décembre 98. Or, c'est dans ce contexte-là que
25 j'avais rencontré Northern Trust pour, dans un

1 premier temps, le démarrage des fonds mutuels à
2 l'époque mais, surtout, le point majeur était
3 relié au gardien de valeurs, comme fonds de
4 couverture, d'où je connaissais leur expertise par
5 l'entremise de monsieur Moquin à cette époque.

6 Q Monsieur Moquin c'était qui?

7 R Monsieur Moquin était vice-président Placements
8 tactiques à la Caisse de dépôt et placement du
9 Québec.

10 Q Et vous situez les premières rencontres avec
11 Northern Trust vers quel mois?

12 R Novembre, décembre 98, pour les premières fois, et
13 puis je vous dirais, là, au cours de l'année 99...

14 Q Et vous les avez rencontrés à combien de reprises,
15 à cette époque-là, les gens de Northern Trust?

16 R À combien de reprises, écoutez, je ne peux pas
17 vous le dire, mais...

18 Q Mais est-ce que c'est une fois ou si c'était
19 fréquemment?

20 R À partir du moment de la première rencontre,
21 c'était fréquemment.

22 Q O.K.

23 R Parce qu'on débutait certaines activités, donc
24 c'était fréquent, les rencontres. Je vous dirais,
25 à partir de l'automne 98, on pouvait avoir des

1 rencontres une fois par semaine puis lorsque,
2 après ça, les transactions ont débuté, bien là
3 c'était une discussion...

4 Q Les transactions ont débuté quand?

5 R À la fin de l'année 98, début 99, les activités
6 ont commencé au sein de la gestion de portefeuille
7 chez Norbourg.

8 Q Est-ce qu'il y a eu une entente qui a été signée
9 avec Northern Trust à ce moment-là?

10 R Oui. À cette époque-là, il y a eu une entente qui
11 a été signée, je crois plus au début de l'année
12 99, lorsque les premières sommes d'argent sont
13 arrivées de Maxima Capital, à l'époque, et de la
14 gestion privée.

15 Q Et cette entente-là, est-ce qu'on peut la
16 retrouver en quelque part?

17 R Je ne l'ai pas. Sûrement qu'on peut la demander ou
18 la retrouver quelque part.

19 Q Et c'était quoi la nature de l'entente? Est-ce que
20 vous vous en souvenez?

21 R C'était les ententes qu'on peut retrouver, là,
22 dans les ententes, je vous dirais, plus récentes,
23 à savoir garde de valeurs pour les comptes que
24 nous avons ouverts à l'époque. On parle des mêmes
25 codes qui étaient ouverts à l'époque, à savoir

1 UIB01, USS01, UCB01 et UCD01.

2 Q Et ça veut dire quoi ces codes-là?

3 R À l'époque, les fonds, on voulait démarrer les
4 fonds sous le nom Unilys. Exemple, si on prend le
5 code UIB01, le nom du code était Unilys
6 International Balanced Funds; USS01 Unilys Special
7 Situation Funds; UCD était Unilys Convertable
8 Debentures; et UCB, Unilys Canadian Balanced
9 funds.

10 Q Est-ce qu'à ce moment-là vous aviez uniquement
11 quatre comptes chez Northern Trust, pour lesquels
12 ils agissaient comme gardien de valeurs?

13 R Dans une période rapprochée, je vous dirais qu'il
14 y a eu d'autres comptes qui ont été ouverts d'un
15 point de vue hedge, à savoir HED01 et ECH01, au
16 cours de l'année 99, également.

17 Q Au cours de l'année 99. Donc, en 1999, avec
18 Northern Trust, vous aviez les quatre comptes
19 Unilys que vous nous avez indiqués puis vous aviez
20 deux comptes hedge.

21 R HED étant le fonds Hedgevest et ECH était pour le
22 compte Opvest, qui était Éloria Canadian Funds...
23 Canadian Hedge, pardon, ECH.

24 Me PATRICE BENOÎT :

25 Q Et l'autre, HED?

1 R Hedgevest.

2 Q Hedgevest, c'était pour quelles fins? C'était pour
3 des mandats de gestion privée ou c'était?...

4 R Des mandats de gestion privée pour les fonds
5 hedge, d'un point de vue gestion hedge, pas un
6 fonds, là, gestion hedge.

7 Me DENIS ST-ONGE :

8 Q Et vos Unilys, il y avait quoi qui était déposé
9 dans ces comptes-là? Est-ce qu'il y a eu de
10 l'argent qui a été déposé dans les comptes, les
11 quatre comptes Unilys chez Northern Trust pendant
12 l'année 99?

13 R Oui, oui.

14 Q Et ça provenait de quel genre de transaction?

15 R Bien à l'époque, ce qu'on a fait en attendant
16 l'approbation de la Commission pour les fonds,
17 c'est qu'on avait fait des clubs de placement avec
18 les clients. Il y avait des clients de Maxima, il
19 y avait des clients de d'autres courtiers. Donc,
20 on avait formulé des clubs de placement à
21 l'époque, en attendant l'acceptation du prospectus
22 pour les fonds Unilys, qui a été seulement en
23 2001.

24 Q Et ces clubs de placement, là, est-ce que les
25 fonds étaient spécifiques à chacun des clubs où il

1 pouvait y avoir dans un compte, des fonds déposés
2 auprès de Northern Trust qui provenaient de
3 plusieurs clubs de placement distincts?

4 R C'est-à-dire qu'ils ne provenaient pas de
5 plusieurs clubs de placement, ils provenaient de
6 plusieurs représentants ou de plusieurs clients.

7 Q O.K.

8 R Donc, je vais vous donner un exemple : dans le
9 fonds USS01, à une période donnée, on pouvait
10 avoir deux cent vingt mille (220 000 \$). Donc, on
11 pouvait représenter plusieurs clients qui avaient
12 mis des sommes et on gérait, comme un fonds mutuel
13 mais tu ne l'appelais pas fonds mutuel, tu
14 l'appelais club de placement, pour les fins de la
15 gestion, et on donnait nos transactions à Northern
16 Trust. On achetait du Nortel, du Bombardier, ce
17 qu'on trouvait raisonnable d'acheter à ce moment-
18 là, étant donné le marché. Et on faisait du
19 placement à l'intérieur de ces comptes-là, pour
20 une série de clients qui faisaient partie du club
21 de placement.

22 Q Vous allez nous expliquer un peu plus en détail
23 comment ça fonctionnait. Par exemple, prenons le
24 USS01.

25 R Oui.

1 Q Chez Northern Trust, dans USS01, est-ce qu'il y
2 avait à la fois des sommes d'argent et des titres?
3 Ou c'était juste des titres qui étaient détenus
4 par le gardien de valeurs et les sommes d'argent
5 étaient détenues ailleurs?

6 R Les sommes d'argent et les titres étaient détenus
7 chez Northern Trust.

8 Q Et les deux faisaient partie d'un même compte qui
9 était, par exemple, USS01?

10 R Oui. Ce qu'il faut comprendre, ce que je comprends
11 maintenant...

12 Q J'essaie de comprendre comment ça fonctionnait au
13 départ, là, vos relations avec Northern Trust,
14 chacun de ces comptes-là.

15 R Voilà. Ce que je comprends maintenant, c'est qu'il
16 y a toujours eu un seul et unique compte bancaire
17 pour l'ensemble des comptes. Qu'on parle des fonds
18 des clubs de placement à l'époque ou des comptes
19 Hedgevest ou des comptes Éloria. Évidemment, il y
20 avait des écritures qui étaient passées à
21 l'intérieur de chacun des comptes, pour distribuer
22 le cash, si on veut.

23 Q O.K.

24 R Ça c'est d'un point de vue comptable. Cependant,
25 lorsqu'on avait le reporting, on pouvait y

1 retrouver du cash à l'intérieur des comptes et des
2 titres à l'intérieur du même compte.

3 Q O.K. Ça c'est les rapports que vous receviez de
4 Northern Trust.

5 R Voilà, le reporting.

6 Me PATRICE BENOÎT :

7 Q Est-ce qu'il pouvait y avoir dans, par exemple, le
8 même compte USS01, des membres de plusieurs clubs
9 de placement différents?

10 R Non.

11 Q Donc, s'il y avait... il y avait un club de
12 placement pour ce compte-là, un club de placement
13 pour l'autre?

14 Me DENIS ST-ONGE :

15 Q Non, non, non. Ce n'est pas ça que vous m'avez dit
16 tantôt.

17 R Non, ce n'est pas ça.

18 Me PATRICE BENOÎT :

19 Non? O.K.

20 LE TÉMOIN :

21 R C'est que, voilà, supposons qu'on prend l'exemple
22 d'USS01. La plupart du temps c'était moi et
23 monsieur Petryk, Silvester Petryk, qui amenaient
24 les clients à l'intérieur de ce club de placement-
25 là. On peut traduire « club de placement », c'est

1 un synonyme de fonds de placement, c'est juste la
2 licence qui est différente. On n'a pas besoin de
3 licence de la Commission des valeurs mobilières
4 pour gérer un club de placement. Il ne faut pas
5 dépasser cinquante (50) personnes, tu sais, il y a
6 certaines restrictions, il faut que tout le monde
7 se connaisse.

8 Donc, c'est un peu ça la forme de club. Donc,
9 supposons qu'on prend le club de placement, si
10 vous voulez, USS01, ce qu'on faisait, c'est qu'on
11 amenait certaines personnes à faire un chèque à
12 Northern Trust en tant que telle, qui allait au
13 compte USS01... UCB01, comme exemple.

14 M. GILLES ROBILLARD :

15 Q Excusez, je vais juste vous interrompre, parce que
16 je pense que pour qu'il comprenne, c'est qu'une
17 fois que l'argent du client a été payé puis
18 transféré chez Northern Trust, je pense que ce que
19 maître St-Onge... Après ça, qu'est-ce qui se passe
20 avec cet argent-là?

21 R Bon. D'un point de vue client, le client reçoit
22 des unités du club de placement dans son état de
23 compte. Et nous, d'un point de vue gestionnaire,
24 on gère l'argent comme si c'était un fonds pour
25 faire fructifier...

1 Q En achetant des placements puis différents titres,
2 et cetera?

3 R Oui.

4 Me DENIS ST-ONGE :

5 Q Mais pour clarifier ma question de tantôt, puis je
6 pense que c'est ça que voulait demander mon
7 collègue, dans, par exemple, USS01, est-ce qu'il
8 pouvait y avoir plusieurs clubs de placement?

9 R Non.

10 Q Ça ne constituait qu'un seul club.

11 R Qu'un seul club avec plusieurs clients.

12 Q Oui, oui, il y a plusieurs clients qui font partie
13 du club...

14 R Oui.

15 Q Mais il n'y a pas, comme trois différents... Le
16 club de placement, par exemple, Denis St-Onge,
17 c'est Denis St-Onge puis cinq de ses amis qui ont
18 le club, puis le club de placement Gilles
19 Robillard... ce n'est pas comme ça que ça
20 fonctionnait.

21 R Non. C'est que Denis St-Onge faisait un chèque
22 directement à Northern Trust.

23 Q Et il devenait partie du club de placement USS01.

24 R Voilà.

25 Q O.K., je comprends. En 1999, à l'égard de ces sept

1 comptes... Prenons les cinq premiers, là, parce
2 qu'on va essayer d'exclure Opvest puis on va
3 probablement y revenir à Opvest tout seul tantôt.
4 Dans ces cinq comptes-là, pendant l'année 99, il a
5 pu y avoir combien d'argent d'investi?

6 R Je pourrais plus vous parler au milieu de l'année
7 2000, parce que j'ai des documents qui ne me
8 démontrent pas au complet, là, malheureusement,
9 mais au début de l'année 2000, dans les quatre
10 comptes qu'on pourrait nommer à cette période-ci
11 « club de placement », on totalisait près de six
12 millions (6 M\$).

13 Q O.K. Mais au début de l'année 99, ça débutait donc
14 il devait y avoir... ça devait être relativement
15 plus petit?

16 R Oui. Écoutez, on est passé de zéro à six millions
17 (6 M\$) avec la séquence que...

18 Q En dix-huit (18) mois.

19 R Oui, douze (12) à dix-huit (18) mois,
20 effectivement.

21 Q O.K. Maintenant, qui avait la responsabilité, chez
22 Norbourg, des relations entre Northern Trust et
23 Norbourg pour les transactions financières à
24 l'égard de ces comptes?

25 R Vincent Lacroix.

1 Q O.K. Est-ce qu'il y avait...

2 R Excusez. À l'époque, monsieur Simoneau, David
3 Simoneau était là; cependant, il apprenait le
4 métier de back office. Donc, il discutait avec
5 Northern Trust mais apprenait le métier. Donc,
6 j'étais vraiment, on peut qualifier à cette
7 époque-là, 98, 99, que j'étais le principal
8 responsable de toutes relations avec Northern
9 Trust.

10 Q O.K. Et vous, votre interface chez Northern Trust
11 pour les transactions courantes, c'était qui?

12 R O.K. Il y a eu plusieurs personnes chez Northern
13 Trust. Premièrement, il faut comprendre la
14 structure Northern Trust, je pense, avant de
15 répondre à la question.

16 Q Bon bien expliquez-nous la structure Northern
17 Trust. On va commencer en 1999, quand vous avez
18 commencé.

19 R Voilà. La structure Northern Trust, pour un client
20 basé au Canada, on est reconnu, d'un côté service
21 à la clientèle, comme un « non américain client ».
22 Ce que ça veut dire, ça, au départ, c'est que nous
23 avons - notre relation officielle était faite
24 avec Londres. Le back office et le banking
25 operation, si je peux me permettre l'expression,

1 étaient faits avec Londres.

2 Donc, le service à la clientèle était toujours
3 basé à Toronto. Cependant, pour les événements de
4 marché, les transactions et que ce soit le... ce
5 que je comprends à l'époque, le « cash
6 transaction », l'activité d'encaisse était faite
7 avec Londres, selon ce que j'en comprends
8 aujourd'hui, dans le sens suivant : c'est que
9 l'ensemble des instructions étaient toujours
10 envoyées au service à la clientèle à Toronto,
11 cependant les instructions de transfert d'argent
12 et de back office et de banking operation étaient
13 faites à Londres, sous la supervision du système
14 back office à Chicago où est située la maison
15 mère.

16 Donc si on résume un peu, les villes importantes,
17 d'un point de vue Northern Trust, c'est que
18 Toronto, au Canada, était le centre de services;
19 Chicago, on retrouvait, au départ, la maison mère,
20 évidemment, et le système reporting back office,
21 et tout ce qui était opérations, événements de
22 marché et activités d'encaisse, c'était basé à
23 Londres.

24 Q Maintenant, à l'époque, à l'origine, Northern
25 Trust avait un bureau à Montréal. Ils l'ont fermé

1 à un moment donné, à quelle période?

2 R C'est au cours du bear market 2000, 2001.

3 Q O.K. Donc au cours des années fin 98, début 99,
4 là, jusqu'à début 2000...

5 R Milieu 2000.

6 Q Vous traitiez avec des gens de Montréal.

7 R C'est-à-dire que si on avait des demandes
8 particulières, on traitait avec madame Laflamme à
9 Montréal.

10 Q Vous voulez dire quoi par « demandes
11 particulières »?

12 R Ouverture de comptes ou nouveaux clients ou
13 chèques à envoyer, souvent on remettait les
14 chèques ou on discutait avec madame Laflamme.
15 Cependant, s'il y avait un transfert à demander, à
16 savoir quelqu'un voulait retirer de l'argent de
17 Northern Trust, on envoyait souvent les
18 instructions à Toronto. Les transactions,
19 supposons qu'on achetait du Nortel une journée,
20 les transactions étaient envoyées par fichier
21 électronique à Toronto. Les fichiers
22 électroniques, sur les transactions, étaient
23 envoyés à une adresse, que l'on croit être basée à
24 Toronto comme centre de services.

25

1 M. GILLES ROBILLARD :

2 Q Donc, même à l'époque où il y avait un bureau à
3 Montréal, le service à la clientèle était à
4 Toronto?

5 R Définitif. Ce n'était que des centres de services
6 au Canada.

7 Q O.K. Donc, c'était juste un bureau satellite à
8 Montréal, qu'une fois le compte ouvert vous
9 n'aviez pas réellement à transiger avec eux.

10 R Le bureau de Montréal était ouvert dans le
11 contexte d'une entente avec la Caisse de dépôt,
12 qui avait parti des fonds de fonds hedge basés à
13 Montréal, dont le président de cette entente, si
14 on veut, je ne peux pas dire Northern Trust Global
15 Advisor, mais était monsieur O'Brien, était
16 responsable de cette entente. Donc c'est dans
17 cette lancée que le bureau de Montréal était
18 ouvert.

19 Q O.K.

20 R Auparavant, il n'y avait pas de bureau d'ouvert à
21 Montréal, de Northern Trust. C'est dans cette
22 lancée-là des fonds de fonds hedge pour la Caisse
23 de dépôt, avec l'entente avec la Caisse de dépôt,
24 que le bureau de Montréal a été ouvert.

25

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Q Pour bien comprendre le mécanisme de ce que vous
3 venez de nous expliquer, on va prendre deux
4 exemples là : le premier exemple c'est - à
5 l'époque, là - un nouveau client arrive et il veut
6 investir, disons, cinquante mille dollars
7 (50 000 \$) dans un ou plusieurs des fonds - parce
8 qu'il pouvait investir dans deux fonds aussi?

9 R Oui.

10 Q Comment ça fonctionnait sur une base
11 opérationnelle?

12 R Or, le client avait déjà des comptes d'ouverts
13 basés chez un courtier ou chez un trust à
14 l'époque, et on demandait de un de ces comptes-là,
15 soit...

16 Q Mais vous ouvriez un compte chez vous, d'abord?

17 R Non. Nous, il y avait seulement une entente de
18 gestion comme club de placement privé.

19 Q O.K.

20 R Il y avait pas... À l'époque, là, l'argent ne
21 circulait pas par Norbourg.

22 Q Vous, l'entente que vous avez avec le client,
23 c'est uniquement une entente de gestion.

24 R Tout à fait.

25 Q O.K.

1 R Et qui n'avait même pas d'honoraires.

2 Q C'était le seul lien que vous aviez?

3 R Oui, parce qu'un club de placement ne peut pas
4 charger des honoraires mais peut charger des frais
5 pour couvrir ses dépenses reliées au club de
6 placement. Donc, il n'y avait même pas
7 d'honoraires de gestion à l'époque. Donc, tout ce
8 qu'on disait, c'est de prendre l'argent et - un
9 peu d'un point de vue marketing, c'est pour ça
10 qu'on le faisait - d'envoyer l'argent chez
11 Northern Trust, par un transfert électronique ou
12 par un chèque que l'on envoyait.

13 Q Ça ne transitait par aucune des sociétés du Groupe
14 Norbourg?

15 R Non, aucune, aucune. C'était directement entre le
16 courtier et le trust et Northern Trust à l'époque.

17 Q O.K.

18 R Et de là, on gérait l'argent qui était placé.

19 Q Et quand la personne voulait retirer des fonds, ça
20 se passait comment?

21 R On envoyait des instructions à Northern Trust.

22 Q Qui envoyait les instructions?

23 R Norbourg, les gens de Norbourg; moi, en
24 l'occurrence, à cette époque-là. On envoyait les
25 instructions à Northern Trust qu'on voulait

1 retirer, supposons que le client demandait de
2 retirer vingt-cinq mille (25 000 \$), on demandait
3 de retirer vingt-cinq mille (25 000 \$) et on
4 donnait les instructions pour l'envoyer au compte
5 où se situait le compte du client.

6 Q Pourquoi Northern Trust acceptait vos instructions
7 si l'argent ne venait pas de vous?

8 R Bien, c'est un peu la structure de la business,
9 dans le sens suivant : c'est qu'on avait une
10 entente de gestion, une entente comme gestionnaire
11 de portefeuille à l'époque, on avait ouvert
12 certains comptes chez Northern Trust, les quatre
13 premiers comptes qu'on parlait avec les codes -
14 UIB01 comme exemple - et on pouvait envoyer cet
15 argent-là. C'était, à l'époque, commun dans le
16 domaine de faire ce qu'on faisait là.

17 Q Et vos revenus, vous les faisiez comment?

18 R Bien à l'époque, les revenus, il n'y en avait pas
19 de tirés de... si on regarde les états financiers,
20 il n'y avait pas de revenus de tirés, à l'époque,
21 des clubs de placement, c'était tout simplement
22 pour couvrir certaines dépenses.

23 Donc durant cette période-là, on n'a pas chargé de
24 revenus aux clients en tant que tels. Ce qui est
25 arrivé, par contre, c'est monsieur Mathias et

1 monsieur Petryk ont chargé des consultations à
2 leurs clients, mais Norbourg n'a jamais rien
3 chargé.

4 Q Mais Norbourg ou aucune société du Groupe n'a tiré
5 de revenus financiers de cette opération de
6 gestion de fonds?

7 R Tout à fait.

8 Q Pourquoi vous le faisiez?

9 R D'un point de vue marketing... d'un point de vue
10 marketing. Quand tu veux débiter et présenter des
11 rendements à des gens, c'est que tu dois, pour
12 percer le marché, tu dois prouver certains
13 rendements. Donc, on le faisait pour, d'une part,
14 accommoder monsieur Petryk et monsieur Mathias et,
15 d'autre part, pour que les gens connaissent de
16 plus en plus la société Norbourg.

17 Q Et monsieur Petryk c'était qui ça?

18 R Monsieur Petryk était quelqu'un qui... J'ai
19 rencontré monsieur Petryk par l'entremise de
20 Maxima Capital. Il avait des comptes d'ouverts et
21 certains de ses clients, qui consultaient, avaient
22 ouvert des comptes chez Maxima Capital. Et à une
23 époque, monsieur Petryk, pour vous donner un
24 exemple, avait, supposons on va prendre, une
25 dizaine de clients; lorsqu'il faisait une

1 transaction, supposons qu'il achetait du
2 Bombardier, bien il devait diviser l'achat du
3 Bombardier, globalement parlant, pour chacun des
4 dix (10) comptes. Donc, monsieur Petryk trouvait
5 beaucoup plus efficace de gérer sous une forme de
6 club de placement chez Northern Trust, en achetant
7 le même nombre de Bombardier, mais qu'il n'avait
8 pas à répartir à chacun des comptes, étant donné
9 que tout le monde avait mis l'argent chez Northern
10 Trust en tant que telle.

11 Q De 1998, fin de 98, là, quand ça a débuté ces
12 quatre comptes-là chez Northern Trust jusqu'au
13 début de l'an 2000, fin 99.

14 R Oui.

15 Q Est-ce que ces comptes-là ont été pollués?

16 R Non, non.

17 Q Alors l'argent est toujours entré, des clients, et
18 l'argent est toujours retourné chez les clients?

19 R On ne pouvait pas...

20 Q Il n'y a pas eu de, pour employer le terme qu'on
21 emploie depuis le début, de ponctions?

22 R Non.

23 Q Dans ces comptes-là.

24 R Non, aucune.

25

1 Q Les deux autres comptes maintenant, le Hedgevest
2 et le Opvest.

3 R Oui.

4 Q Est-ce que ça fonctionnait de la même façon que
5 vous venez de nous dire?

6 R C'est un peu plus particulier ces fonds-là, parce
7 qu'on parle maintenant de fonds...

8 Q Mais est-ce que les deux fonctionnaient de la même
9 façon?

10 R Oui, oui.

11 Q O.K.

12 R D'un fonctionnement pour dépôt, oui; la gestion,
13 c'était fort différent.

14 Q O.K. Pour dépôt, vous voulez dire que l'argent
15 venait d'un client et transitait directement chez
16 Northern Trust?

17 R Northern Trust.

18 Q Et quand il y avait un rachat, ça faisait le
19 chemin inverse?

20 R Tout à fait.

21 Q Et votre seul rôle était de donner des
22 instructions?

23 R C'était structuré ainsi, cependant ça ne s'est pas
24 toujours passé ainsi.

25 Q O.K.

1 R On va commencer par Hedgevest.

2 Q Oui.

3 R On connaît pas mal l'histoire d'Opvest mais on va
4 parler d'Hedgevest. Le compte Hedgevest, HED01,
5 est un compte qui a reçu quatre clients au départ,
6 de monsieur Bright et d'Anna Papathanasiou, par
7 l'entremise également de Triglobal, qui étaient
8 des comptes de gestion privée. On parle des quatre
9 comptes : Tami et Lionel Dubrofsky, Rahnhold et
10 monsieur Robertson, je crois, la quatrième
11 personne. Donc eux ont fait des chèques
12 directement à Northern Trust, des chèques d'un
13 montant, là, je pense que les quatre totalisaient
14 près de cinq millions (5 M\$) canadiens, mais ce
15 serait sujet à vérification sur le montant, mais
16 c'est quatre chèques qui totalisaient à peu près
17 ces montants-là.

18 Or, nous on n'a jamais géré ces comptes-là. C'est
19 PNB Management qui avait un contrat de gestion
20 avec ses quatre clients - PNG, P-N-B - pour la
21 gestion de ses portefeuilles, d'un point de vue
22 fonds hedge. Or, monsieur Bright avait un système
23 qui permettait de faire de l'arbitrage sur les
24 titres entre les « put », les « call », les
25 options de vente, les options d'achat et le titre

1 sous-jacent et trouvait l'arbitrage à faire en
2 achetant et en vendant à découvert, certaines de
3 ces positions-là. Et c'est pour cette raison que
4 les clients...

5 Donc, l'argent était déposé chez Hedgevest, chez
6 Northern Trust par l'entremise du compte
7 Hedgevest, pardon, et par la suite, pour fins de
8 transaction, comme je vous l'expliquais dans le
9 cas d'Opvest, les sommes d'argent étaient envoyées
10 chez le courtier parce que le courtier veut les
11 sommes pour les fins de marge et effet de levier
12 sur les titres.

13 Donc, ces sommes ont été transférées chez le
14 courtier au niveau des produits dérivés, qui
15 s'appelle RFG Futures, de mémoire. Et c'est de là
16 qu'est passée la gestion des fonds hedge pour ces
17 quatre clients, de la part de PNB Management.

18 Me PATRICE BENOÎT :

19 Q Est-ce que ça veut donc dire que chez Northern
20 Trust, pour le fonds Hedgevest, la seule chose
21 qu'il y avait, chez Northern Trust, c'était les
22 titres, les placements ou qu'est-ce qu'il y avait
23 chez Northern Trust, ils faisaient quoi, eux?

24 R C'est là qu'est... en tout cas, je ne veux pas
25 tomber dans toute la problématique réglementaire

1 canadienne au niveau des fonds de couverture, mais
2 étant donné qu'il n'y a pas de prime broker comme
3 aux États-Unis, au Canada, le trust, en tant que
4 tel, n'est qu'une courroie de transmission, tu
5 sais, les montants sont passés là mais finalement
6 les titres et l'argent, qu'on est censé retrouver
7 dans un fonds traditionnel chez le trust, se
8 retrouvent chez le courtier.

9 Me DENIS ST-ONGE :

10 Q Et le reporting se fait comment à ce moment-là? Le
11 courtier fait un reporting in trust, puis le trust
12 fait un reporting au gestionnaire?

13 R Oui, tout à fait, ce qui est la façon la plus
14 logique de fonctionner dans le domaine au Canada
15 et que, par son rapport interne, le gestionnaire
16 envoie un reporting au trust et par ses rapports
17 internes, le courtier envoie un reporting au trust
18 et tout doit balancer.

19 Q Et le rôle du trust, est-ce que c'est lui qui
20 s'occupe de s'assurer que ça balance, ou il fait
21 juste recevoir les états?

22 R Il fait juste recevoir... Le contrat que nous
23 avons à l'époque avec Northern Trust, n'était que
24 d'un point de vue gardien de valeurs. Il n'y avait
25 aucune convention de back office, donc ne devait

1 pas travailler en fonction que ça balance. C'était
2 la responsabilité du client.

3 Q Alors, en ce qui concerne le fonds Hedgevest, là,
4 le gardien de valeurs n'avait plus aucune valeur à
5 garder parce que les fonds étaient rendus chez le
6 courtier.

7 R Oui.

8 Q Et son seul rôle c'était, si on lui demandait de
9 rembourser, de demander au courtier de lui envoyer
10 suffisamment d'argent pour faire le chemin
11 inverse.

12 R Tout à fait.

13 Q Parce que pendant toute la période des opérations
14 là, lui il ne garde rien.

15 R Oui.

16 Q Il a un contrôle sur rien.

17 R Tout à fait.

18 Q C'est une boîte à malle?

19 R Oui, c'est ça, une boîte à malle.

20 Me PATRICE BENOÎT :

21 Q Pour fins de peut-être clarifier le processus, là,
22 c'est une expression que vous employée à quelques
23 occasions en parlant de hedge funds, c'est quoi un
24 prime broker, qu'il n'y a pas au Canada
25 normalement?

1 R Bien c'est qu'aux Etats-Unis - au Canada, quand tu
2 récoltes de l'argent d'un point de vue
3 gestionnaire, tu peux soit gérer ton
4 portefeuille... tu peux gérer les comptes clients
5 qui sont basés chez un courtier ou tu peux le
6 baser chez un trust. Mais habituellement, quand tu
7 veux, si je peux me permettre l'expression,
8 « pooler » des clients, tu dois les retrouver à
9 l'intérieur d'un trust et non pas... tu ne peux
10 pas pooler des clients chez un courtier. Tandis
11 que la notion, aux États-Unis, de « pooler » des
12 clients existe chez un courtier, d'où la notion de
13 prime broker.

14 Donc, c'est un peu le pooling, si on veut, de
15 clients, qui peut se faire dans un contexte et
16 permettre aux fonds, fonds hedge ou fonds mutuels
17 hedge, d'avoir un courtier, d'oublier dans la
18 courroie de transmission, si on veut, le trust au
19 Canada, et l'envoyer directement chez le courtier.

20
21 **(DISCUSSION HORS DOSSIER)**

22
23 Me DENIS ST-ONGE :

24 Q La gestion du compte Hedgevest, qui la faisait?
25

1 R Mario Bright était, si on veut, le gestionnaire
2 principal de ce compte-là.

3 Q Et pourquoi ce n'était pas Norbourg ou vous qui
4 faisiez la gestion de ces comptes-là? Pourquoi ils
5 sont venus chez vous?

6 R Parce qu'à l'époque, si on se souvient, monsieur
7 Bright effectuait un stage chez Norbourg pour
8 compléter les années afin d'avoir une licence de
9 gestion de portefeuille auprès de la Commission.
10 Donc, monsieur Bright voulait gérer ces comptes-là
11 par l'entremise d'une structure qui était
12 officielle, si on veut, donc enregistrée auprès de
13 la Commission des valeurs mobilières.

14 Donc les clients, les quatre clients que je vous
15 ai mentionnés, ont fait... On a eu une entente, si
16 on veut, avec monsieur Bright pour la gestion de
17 ces quatre comptes-là, mais les ententes réelles,
18 si on veut, d'un point de vue clientèle, étaient
19 faites entre les quatre clients et PNB Management
20 comme consultant et gestionnaire de ces
21 portefeuilles-là.

22 Pourquoi l'agent est passé par, si on veut, un
23 processus Norbourg, pas par les comptes Norbourg
24 mais par un processus Norbourg d'où les chèques
25 sont arrivés chez Northern Trust? C'est que

1 monsieur Bright effectuait un stage chez nous et
2 qu'il a demandé s'il était préférable d'investir
3 l'argent dans une structure, évidemment, encore
4 une fois « poolée », pour en arriver dans un
5 compte Hedgevest chez Northern Trust.

6 M. GILLES ROBILLARD :

7 Q Au niveau du stage, vous nous avez pas dit, un peu
8 plus tôt dans votre interrogatoire, que le stage
9 était plutôt théorique plutôt qu'un vrai stage?

10 R Tout à fait. Le stage, bien c'est-à-dire que d'un
11 point de vue physique, ils n'étaient pas là, dans
12 les bureaux de Norbourg, ils étaient payés par
13 Norbourg, par contre. Donc dans l'évaluation du
14 stage théorique, si on veut, il y avait une
15 question de leur donner les années nécessaires
16 pour arriver à leur période, donc c'était la
17 structure. Ils n'étaient pas dans les bureaux de
18 Norbourg mais ils recevaient un certain salaire de
19 Norbourg en tant que telle.

20 Me DENIS ST-ONGE :

21 Q Est-ce qu'il y avait des gens de Norbourg qui
22 supervisaient leur travail?

23 R Non, d'aucune façon.

24 Me PATRICE BENOÎT :

25 Q Mais pour quelle raison monsieur Bright, pour ces

1 quatre clients-là, a voulu que ça passe - puis je
2 comprends que c'est la question du stage, mais a
3 voulu que ça passe par la structure Norbourg,
4 entre guillemets, plutôt que par la structure PNB
5 Management - qui était la boîte de monsieur
6 Bright, si je comprends bien?

7 R Oui, c'est une bonne question. Encore aujourd'hui,
8 bon, je peux comprendre la finalité mais je ne
9 crois pas qu'à l'époque, quand les gens sont
10 arrivés pour faire un chèque chez Northern Trust,
11 je ne crois pas qu'il y avait aucune raison. Je
12 pense que c'est en discutant, il était préférable,
13 je pense, d'un point de vue image pour ses
14 clients, de leur donner une vision avec Northern
15 Trust et Norbourg qui étaient des entités
16 réglementées, ce que PNB n'avait pas à l'époque.

17 Q Est-ce que PNB avait, à votre connaissance, les
18 permis pour le faire, s'il avait voulu le faire
19 via PNB?

20 R Non, aucun. Aucun permis au Canada.

21 Me DENIS ST-ONGE :

22 Q Et il n'y avait probablement pas de compte non
23 plus chez Northern Trust, chez un gardien de
24 valeurs, là, structuré pour faire l'opération?

25 R Aucun.

1 M. GILLES ROBILLARD :

2 Q Étiez-vous remboursé pour les salaires que vous
3 payiez, compte tenu qu'ils ne rendaient aucun
4 service à l'entreprise?

5 R Bien, c'est un peu ce qui est arrivé en
6 contrepartie. Ce que j'expliquais la dernière
7 fois, c'est qu'il n'y a pas eu de remboursement,
8 mais il y a eu, si on veut, un transfert ou un
9 support dans les activités, qui a permis de créer
10 Norvest, le fonds Norvest aux Bahamas. On n'a
11 jamais payé, en tout cas à ce que je sache, on n'a
12 jamais payé pour le fonds Norvest, pour
13 l'acquisition de la coquille du fonds Norvest.
14 Donc, en échange de ces salaires-là qu'on avait
15 versés, on recevait une coquille fonds hedge basée
16 - et la structure complète avec Norvest Holdings
17 et Eurovest basées aux Bahamas, qu'on avait,
18 finalement, payé quand même les licences.

19 Mais ce que je peux affirmer, c'est qu'on n'a
20 jamais reçu de remboursement des salaires qu'on
21 avait versés. Ils ont fait, par contre, partie du
22 programme Embauche pour les crédits d'impôts.
23 Donc, cinquante pour cent (50%) de ces salaires
24 nous était remboursé par le gouvernement.
25

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Q Qu'est-ce qui est advenu des fonds de ces quatre
3 clients-là, dans le compte Hedgevest?

4 R Bien à un moment donné, après l'inspection ou
5 durant l'inspection 2002, on a demandé à monsieur
6 Bright et madame Papathanasiou de fermer ces
7 comptes, c'est-à-dire que Norbourg ne voulait plus
8 de relation avec les quatre comptes de la façon
9 que ça se faisait, étant donné qu'on n'avait pas
10 de contrôle sur les comptes, étant donné également
11 qu'on avait informé monsieur Bright que finalement
12 nous avons appris qu'on n'avait pas le droit de
13 gérer, on n'avait pas la licence pour gérer des
14 produits dérivés, même pour des clients qu'on
15 appelle avertis, cent cinquante mille (150 000 \$)
16 et plus.

17 Or, ce qui est arrivé c'est que monsieur Bright a
18 fait transférer le quatre (4 M) à cinq millions
19 (5 M) du compte RFG Futures dans un autre compte
20 RFG Futures mais qui se nommait Ivest. Donc, le
21 fonds Ivest de monsieur Bright, qui était
22 finalement un fonds basé aux Bahamas, qui était le
23 pendant du fonds Norvest, avait un compte ouvert
24 chez RFG Futures. Donc, les quatre clients ont
25 transféré leur argent d'un compte Norbourg RFG

1 Futures d'un compte, chez le même courtier au
2 Canada, RFG Futures nommé fonds Ivest.

3 Q Et ces quatre clients-là, c'est les quatre mêmes
4 qui ont servi au maquillage, à un moment donné,
5 lors d'une enquête de la Commission des valeurs
6 mobilières ou l'Autorité des marchés financiers?

7 R Durant l'inspection de l'automne 2002.

8 Q Oui.

9 R Ce qu'on avait réalisé à une époque, monsieur
10 Asselin m'informe que finalement, suite à certains
11 renseignements qu'il a reçus, on ne peut pas
12 gérer, même pour des investisseurs aguerris,
13 avertis ou aguerris, c'est-à-dire des
14 investisseurs de cent cinquante mille (150 000 \$)
15 et plus, gérer des produits dérivés pour ce type
16 de clients-là.

17 Donc, au lieu de donner les vrais comptes RFG
18 Futures pour lesquels on gérait ou pour lesquels
19 les comptes étaient ouverts au nom de Norbourg,
20 c'est à cette époque-là qu'on a pris la décision
21 d'ouvrir des comptes supposément chez Northern
22 Trust et de ne pas donner les vraies transactions
23 qui incluaient des transactions sur des produits
24 dérivés.

25 Q Et quand ça a été transféré aux Bahamas, chez

1 Ivest, il y avait eu d'autres comptes d'ouverts
2 chez Northern Trust pour ces gens-là?

3 R Non, non. Premièrement, l'argent n'a jamais été
4 transféré d'un point de vue d'un compte Norbourg
5 aux Bahamas.

6 Q O.K.

7 R Quand, le fameux article qu'on parle du 4 février,
8 là, de monsieur Arcand, c'était un transfert au
9 Canada dans un fonds Ivest qui était enregistré
10 aux Bahamas. Donc, le fonds Ivest avait une
11 ouverture de compte chez RFG Futures, le courtier
12 au Canada, à Toronto. D'ailleurs, RFG Futures
13 avait des bureaux à l'intérieur des bureaux de
14 Triglobal sur la rue Greene où se situe le head
15 office de Triglobal.

16 Donc, il n'y a jamais eu de transfert du compte
17 Norbourg aux Bahamas. Il y a eu un transfert chez
18 un autre courtier d'un fonds aux Bahamas qui avait
19 un compte ouvert au Canada.

20 Q O.K.

21 R Mais si on recule, les quatre clients n'ont jamais
22 eu un compte spécifique chez Northern Trust. Ils
23 ont tout simplement fait un chèque chez Northern
24 Trust et de chez Northern Trust, l'argent est
25 parti chez RFG Futures.

1 M. GILLES ROBILLARD :

2 Q Excusez-moi, je suis contre le terme ponction, là,
3 mais est-ce qu'il y a eu des...

4 Me PATRICE BENOÎT :
5 Retraits irréguliers.

6 M. GILLES ROBILLARD :

7 Q Des appropriations de fonds à partir de ces fonds-
8 là, à l'époque, chez Norbourg Groupe?

9 R Non.

10 Q Donc, il y a pas personne qui a pigé dans les
11 fonds de ces quatre clients-là?

12 R Non.

13 Q Ils étaient restés intacts pendant la période?

14 R Non, parce qu'évidemment, un, pour la raison,
15 c'est que de chez Northern Trust l'argent était
16 passé chez RFG Futures et chez RFG Futures, de
17 mémoire, l'ensemble des instructions étaient
18 données par monsieur Bright ou monsieur Pantazis,
19 l'associé de monsieur Bright.

20 Me DENIS ST-ONGE :

21 Q Dans le compte Hedgevest, est-ce qu'il y a eu
22 autre chose que les dépôts de ces quatre clients-
23 là?

24 R Bien avec le temps, oui, on avait parti trois
25 fonds hedge à l'intérieur de Norbourg mais

1 beaucoup plus tard, au cours de l'année 2002,
2 2003.

3 Q O.K. Mais jusqu'à ce moment-là, jusqu'au départ ou
4 à la fermeture de ces quatre comptes-là, c'est
5 tout ce qu'il y avait dans le compte Hedgevest.

6 R Tout à fait, oui.

7 Q Avant qu'on passe au dernier fonds, on a peut-être
8 deux questions sur les quatre premiers Unilys puis
9 le hedgevest. Au niveau reporting, chez Norbourg,
10 est-ce que vous teniez des rapports ou une
11 comptabilité sur la situation de chacun de ces
12 fonds-là?

13 R Non, non. D'un point de vue, si on commence d'un
14 point de vue Hedgevest, tout le reporting était
15 fait entre RFG Futures et PNB Management. Tandis
16 que du côté des quatre clubs de placement, si on
17 peut les appeler ainsi à cette époque, c'était
18 tout simplement une relation entre monsieur
19 Mathias et ses clients et monsieur Petryk et ses
20 clients. Donc, finalement on était une courroie de
21 transmission à cette époque-là.

22 Q Pour finir sur le fonds Hedgevest et le rôle de
23 PNB Management, les salaires qui ont été payés aux
24 deux stagiaires, là, en fait il y avait monsieur
25

1 Bright puis un deuxième stagiaire, c'était
2 madame...

3 R Non. Il y avait trois stagiaires.

4 Q Trois stagiaires, oui?

5 R Il y avait monsieur Bright, monsieur Pantazis et
6 monsieur Gagné, Bertrand Gagné.

7 Q O.K. Alors les salaires qui ont été payés, ont été
8 compensés, si je comprends bien, parce que vous
9 avez reçu cinquante pour cent (50%) comme crédit
10 d'impôts?

11 R Oui.

12 Q Et la balance, en obtenant le fonds Norvest qui
13 était situé aux Bahamas?

14 R Tout à fait.

15 Q Et le coût que vous évaluiez pour acquérir ce
16 fonds-là, si vous ne l'aviez pas obtenu
17 gratuitement, là, ça se situait...

18 R Bien, ça se situait à peu près, un, d'en trouver
19 un, tu sais, il y avait un coût relié à... on nous
20 parlait d'une certaine rareté à l'époque, pour
21 avoir un fonds hedge aux Bahamas, un; et deux,
22 d'un point vue de le structurer, on parlait entre
23 trente (30 000 \$) et quarante mille dollars
24 (40 000 \$).

25

1 Q O.K. Maintenant, on va passer au dernier compte,
2 qui est, si je suis capable de me lire, c'est
3 OCH 01?

4 Me PATRICE BENOÎT :
5 ECH, oui.

6 LE TÉMOIN :

7 R ECH.

8 Me DENIS ST-ONGE :

9 Q ECH 01.

10 R Oui.

11 Q Vous nous avez dit que c'était le compte pour les
12 fonds Opvest. On a parlé longuement des fonds
13 Opvest, mais j'aimerais ça qu'on en parle ici,
14 strictement dans le contexte des relations et des
15 opérations avec Northern Trust.

16 R Oui. D'un point de vue...

17 Q Alors, si vous pouviez nous expliquer, là, les
18 premiers fonds qui vous sont arrivés du Mouvement
19 Desjardins pour le compte Opvest, de mémoire, puis
20 vous me corrigerez si je me trompe, on parle d'un
21 premier cinq millions (5 M), là, j'aimerais savoir
22 comment les argents ont transité et ça a passé par
23 qui et quel était le rôle de tout le monde dans
24 l'opération de ce fonds-là.

25 R Oui. Or, on a reçu, pour clarifier la situation,

1 on a reçu les sommes de City Bank. C'est une
2 entente entre Opvest de Desjardins et City Bank,
3 par l'entremise...

4 Q Quand vous dit : « On a reçu », « on » c'est qui?

5 R Northern Trust a reçu, pour le compte de Norbourg,
6 cinq millions (5 M) de City Bank.

7 Q Mais ça n'a pas transité par aucun compte de
8 Norbourg?

9 R Non.

10 Q Ça n'a pas entré dans aucun compte de banque d'une
11 des sociétés Norbourg.

12 R Non. C'était un compte ouvert chez Northern Trust.
13 Donc, le transfert s'est fait directement de City
14 Bank à Northern Trust.

15 Q Et l'argent est allé, je présume, dans ce compte-
16 là, ECH 01?

17 R Oui. À l'époque, fin février 2000, le 27 ou le 28
18 février 2000, on a reçu la somme de cinq millions
19 (5 M) dans ce compte.

20 Me PATRICE BENOÎT :

21 Q C'était quoi le rôle de City Bank? On voit que
22 l'argent est venu de là, mais vous parlez d'une
23 entente entre Opvest puis City Bank.

24 R Oui. Dans le domaine du fonds hedge c'est souvent
25 le cas. C'est que d'un point de vue mandat, nous

1 notre entente était signée avec City Bank.
2 Cependant, d'un point de vue structure de fonds
3 hedge pour Opvest, Opvest Desjardins finalement,
4 c'était un swap de rendement et de taux
5 d'intérêts, entre City Bank et Opvest. Donc, City
6 Bank donnait le rendement du fonds Norbourg à
7 Desjardins et Desjardins payait LIBOR à City Bank,
8 dans le cadre de ce dossier-là.

9 Me DENIS ST-ONGE :

10 Q Maintenant, quand vous dites que l'argent est allé
11 chez Northern Trust, il est allé chez Northern
12 Trust où, à Toronto? À Montréal? Montréal était
13 fermé à ce moment-là?

14 R Oui, Montréal était fermé... Non, Montréal n'était
15 pas fermé à cette époque-là, pardon. Là, c'est
16 compliqué de savoir d'où les transferts se sont
17 faits...

18 Q Mais je parle au départ, quand le cinq millions
19 (5 M) arrive, là.

20 R Oui. Le cinq millions (5 M) est arrivé. Est-ce que
21 ce le cinq millions (5 M) est à Toronto? Est-ce
22 que le cinq millions (5 M) est à Chicago? Est-ce
23 le cinq millions (5 M) est à Londres? Je ne le
24 sais pas.

25 Q Mais ils l'ont envoyé où le chèque?

1 R Ils l'ont envoyé chez Northern Trust.

2 Me PATRICE BENOÎT :

3 Q C'est un chèque ou un transfert électronique?

4 R Un transfert électronique.

5 Me DENIS ST-ONGE :

6 Q O.K. Mais vous ne savez pas d'où c'est venu. La
7 confirmation vous est venue d'où, que l'argent
8 était rentré?

9 R De Northern Trust. Je pourrais vérifier de quelle
10 Northern Trust mais je ne peux pas vous confirmer
11 à l'heure actuelle de quelle ville de Northern
12 Trust. Ce qui est arrivé, par contre, avec le cinq
13 millions (5 \$)...

14 Me PATRICE BENOÎT :

15 Q Juste un instant. Donc, si vous pouvez prendre
16 l'engagement, on va le mettre tout de suite pour
17 qu'il soit clairement établi - on est rendu à
18 l'engagement numéro 12. Donc l'engagement numéro
19 12, Monsieur Lacroix, de vérifier de quelle, entre
20 guillemets, succursale Northern Trust vous est
21 arrivée la confirmation de la réception chez
22 Northern Trust du premier cinq millions (5 M) en
23 provenance de City Bank pour le dossier Opvest.

24

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

E-12 :

Vérifier de quelle succursale Northern Trust est venue la confirmation de la réception du premier 5 M\$ provenant de City Bank pour le dossier Opvest

Me DENIS ST-ONGE :

Q Alors le cinq millions (5 M), Monsieur Lacroix, vous allez nous dire, si vous êtes capable de le retracer, là, où est-ce qu'il s'est retrouvé chez Northern Trust. Qu'est-ce qu'il est advenu de ce cinq millions-là (5 M) après que Northern Trust l'ait reçu?

R Donc, évidemment, je ne peux pas mentionner où il était situé le cinq millions (5 M), mais dans notre reporting ECH 01, à la fin du mois de février 2000, nous avons cinq millions (5 M) dans un compte chez Northern Trust.

Q Les discussions que vous avez eues concernant le placement de ce cinq millions-là (5 M) chez Northern Trust, vous avez eu ça avec qui chez Northern Trust?

R Avec les gens basés à Montréal et à Toronto.

Q Les gens à Montréal, ça c'est les deux mêmes

1 personnes que tantôt, monsieur O'Brien puis madame
2 Laflamme?

3 R Oui.

4 Q Les gens à Toronto c'est qui?

5 R Malheureusement, je ne me souviens pas à l'époque.

6 Q O.K.

7 R Je me souviens qu'on parlait à des gens à Toronto
8 pour la structure du produit en tant que tel.

9 Q Est-ce que ça a été des discussions qui ont été
10 longues ou ça a été quelque chose de relativement
11 aisé, là, d'ouvrir le compte et de...

12 R Ah! Ça a été relativement aisé d'un point de vue
13 que, d'un point de vue transactionnel. Ce qui a
14 été long comme discussion, c'était à savoir si
15 Northern Trust pouvait faire des transactions sur
16 effet de levier, ce qui devenait impossible d'un
17 point de vue réglementation canadienne. Donc, au
18 moment où il a été décidé d'envoyer cet argent-là
19 chez un courtier pour l'effet de levier sur les
20 comptes marges, à ce moment-là c'était devenu
21 simple pour Northern Trust.

22 Q Et ça a pris combien de temps? Est-ce que ça a été
23 une question de quelques mois ou de quelques
24 jours?

25 R Bien, on savait déjà, depuis la fin 99, que nous

1 étions pour recevoir une somme de cinq millions
2 (5 M) au cours du printemps 2000, fin de l'hiver,
3 printemps 2000. Donc, on avait déjà débuté les
4 discussions avec Northern Trust, à savoir si on
5 pouvait faire des transactions sur effet de levier
6 chez Northern Trust en tant que telle, ou une
7 entente qu'ils ont avec certains courtiers. Je
8 vous dirais que début de l'année, janvier 2000 à
9 milieu, fin février 2000, les discussions ont eu
10 lieu jusqu'au moment où on a reçu l'argent.

11 Q Puis c'était réglé à ce moment-là.

12 R C'était réglé que l'argent partait chez TD
13 Investpro pour des fins de prise de position sur
14 marge ou effet de levier, comme position.

15 Q Donc, Northern Trust n'a servi que comme d'une, je
16 disais tantôt, d'une boîte à malle, là, pour
17 recevoir les fonds qu'elle a redirigés
18 immédiatement chez TD Investpro.

19 R C'est-à-dire que si on peut l'appeler ainsi,
20 « redirigés », il y a eu quatre millions sept cent
21 cinquante mille (4,750 M) chez TD Investpro et il
22 y a eu deux cent cinquante mille dollars
23 (250 000 \$) qui ont été placés chez Refco.

24 Q Et qui avait pris la décision de scinder ce
25 montant-là en deux?

1 R Moi. C'est-à-dire qu'à l'époque, nous avons pris,
2 avec LBA - Lavallée, Bourgeois & Associés - qui
3 était finalement le vrai responsable de ce compte-
4 là, la décision, étant donné qu'on effectuait des
5 transactions sur les contrats à terme. Donc, on
6 devait, d'un point de vue efficacité, ouvrir un
7 compte chez Refco, qui était spécialisée dans le
8 domaine.

9 Q O.K. Et ça s'est fait comment, le transfert?

10 R Bien le transfert a été fait suite à des
11 instructions que Norbourg a données à Northern
12 Trust. Donc Northern Trust a fait, vers début,
13 milieu mars 2000, un transfert de quatre millions
14 sept cent cinquante mille (4,750 M\$), selon nos
15 instructions à TD Investpro, et deux cent
16 cinquante mille (250 000 \$) chez Refco.

17 Q Et dans Northern Trust, l'argent venait de
18 Northern Trust où?

19 R C'est une bonne question. Je ne peux pas...

20 Q O.K. Ça aussi vous ne savez pas.

21 R Ce que je sais, pour avoir parlé avec les gens de
22 Refco à l'époque, c'est que le deux cent cinquante
23 mille (250 000 \$) provenait d'un transfert de
24 Londres. Le quatre millions sept cent cinquante
25 mille (4,750 M\$), je n'ai jamais vérifié la

1 provenance, si on veut, de la ville, si on veut,
2 de Northern Trust, d'un point de vue géographique,
3 mais le deux cent cinquante mille (250 000 \$)
4 provenait de Londres.

5 Q Et vous, à la fin de ce mois-là, est-ce que vous
6 recevez de Northern Trust une documentation qui
7 indique combien vous avez dans le compte, dans
8 votre compte ECH 01?

9 R Mais c'est-à-dire qu'à la fin du mois de février,
10 il y a un état de compte qui nous démontre qu'il y
11 eu une entrée de cinq millions (5 M), et qui
12 n'avait pas été encore transféré, donc il y a cinq
13 millions (5 M), si on veut, en encaisse dans le
14 compte ECH 01 chez Northern Trust.

15 Q Le mois suivant, après que les argents ont été
16 transférés chez Refco et chez TD Investpro, vous
17 recevez quoi comme document, d'abord de Northern
18 Trust?

19 R Ce qui est arrivé par après, après les transferts
20 des sommes chez TD Investpro et chez Refco, ce que
21 l'on faisait, c'est qu'on envoyait nos rapports
22 internes à chaque semaine à Northern Trust à
23 Toronto, qui eux s'organisaient du reporting à
24 l'intérieur du compte ECH 01.

25 Q Et c'était quoi que vous transmettiez comme

1 rapport à Northern Trust, sur une base
2 hebdomadaire?

3 R Les positions que nous avons à chaque fin de
4 semaine, à chaque vendredi à la fermeture, dans le
5 compte TD Investpro et dans le compte Refco.

6 Q Alors prenons un exemple : à la fin de la semaine
7 X, là, vous faites vos positions dans Investpro et
8 dans Refco, pour faire ça, je présume que vous
9 receviez de chacun d'eux, les positions?

10 R Oui.

11 Q Et c'est à partir des rapports que vous receviez
12 de chacun d'eux, que vous faisiez un rapport...

13 R Interne.

14 Q ...interne, et ça c'est qui, c'est lequel Norbourg
15 qui faisait ce rapport interne là?

16 R Lequel Norbourg?...

17 Q Laquelle société Norbourg?

18 R Norbourg Services Financiers à l'époque qui
19 faisait le rapport.

20 Q O.K. Qui chez Norbourg...

21 R Et c'était moi...

22 Q Qui, chez Norbourg Services Financiers, faisait ce
23 rapport-là?

24 R Vincent Lacroix.

25 Q O.K. Et vous transmettiez quoi à Northern Trust?

1 R Le rapport interne que j'avais produit.

2 Q Et Northern Trust faisait quoi avec le rapport que
3 vous lui transmettiez?

4 R Ils le mettaient, si on veut, ils le transposaient
5 dans un reporting Northern Trust.

6 Q Et est-ce qu'ils vous retournaient le reporting
7 Northern Trust par la suite?

8 R Oui.

9 Me PATRICE BENOÎT :

10 Q Est-ce qu'ils l'envoyaient à quelqu'un d'autre le
11 reporting Northern Trust ou c'était juste à vous
12 qu'il était transmis?

13 R Oui.

14 Me DENIS ST-ONGE :

15 Q Comment Northern Trust pouvait vérifier si le
16 rapport que vous leur transmettiez était conforme
17 au rapport que vous aviez reçu d'Investpro et de
18 Refco?

19 R Vous voulez dire, si je comprends bien la
20 question, est-ce qu'ils le vérifiaient?

21 Q Oui.

22 R Il n'y avait aucune vérification qui était faite.

23 Q Est-ce qu'il y a eu des demandes de confirmation
24 de Northern Trust auprès de Investpro et de Refco?

25 R Non.

1 Q Et ça, ça a fonctionné comme ça tout le long?

2 R De mars 2000 à juin 2004.

3 Q Moment où vous avez remboursé Opvest.

4 R Opvest.

5 Me PATRICE BENOÎT :

6 Q Est-ce que vos rapports internes que vous
7 transmettiez à Northern Trust, est-ce que vous y
8 annexiez ceux que vous receviez d'Investpro ou de
9 Refco?

10 R Non. Parce que ce que Northern Trust faisait
11 n'était que, si on regarde les différentes étapes
12 ou les différentes sections dans le rapport
13 Northern Trust, Northern Trust ne faisait que
14 « poster » ou mettre les positions à la fin de la
15 semaine ou à la fin du mois, mais ne faisait pas
16 les transactions qui amenaient aux changements des
17 positions dans les rapports.

18 Me DENIS ST-ONGE :

19 Q Et votre rapport Northern Trust que vous receviez,
20 vous faisiez quoi avec?

21 R Rien.

22 Q Opvest, lui, il recevait quoi comme information?

23 R Nos rapports internes.

24 Q Alors vos rapports internes et non pas la
25 confirmation de Northern Trust?

1 R C'est ça.

2 Q Donc, votre rapport interne, est-ce que je
3 comprends que vous en envoyiez une copie chez
4 Northern Trust puis une copie chez Opvest?

5 R C'est ça.

6 Q Sur la même base, même fréquence, à chaque
7 semaine?

8 R C'est ça.

9 Q O.K.

10 R À l'époque, parce qu'au fur et à mesure que les
11 montants ont augmenté de chez Opvest, on nous
12 demandait des rapports quotidiens.

13 Q O.K. Mais ça pouvait être quotidien ou ça pouvait
14 être hebdomadaire?

15 R Hebdomadaire.

16 Q Et quand vous faisiez des rapports quotidiens,
17 est-ce que vous envoyiez des rapports quotidiens
18 aussi à Northern Trust ou c'était juste des
19 rapports hebdomadaires?

20 R Non. À partir de la fin de l'année 2000, ça ne
21 fonctionnait plus en termes de reporting chez
22 Northern Trust... bien de toute façon, ça ne
23 marchait pas depuis le début, en termes de fonds
24 hedge. Donc ce qu'on a décidé...

25 Q Pourquoi vous dites que ça ne marchait pas?

1 Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous dites que
2 ça ne marchait pas?

3 R Bien, c'est parce que les rapports, les rapports
4 que l'on envoyait, les rapports internes que l'on
5 envoyait à Northern Trust, Northern Trust, pour
6 simplifier les rapports, nous envoyait seulement
7 que les positions à la fin de la semaine ou à la
8 fin du mois. Donc, lorsque tu prenais deux
9 rapports puis que tu n'incluais pas les
10 transactions, ça faisait...

11 Q Vous n'étiez pas capable de balancer les chiffres.

12 R Ça ne tenait debout, là. Donc, on ne pouvait pas
13 travailler avec ces rapports-là. Donc, à partir de
14 la fin de...

15 Q Mais ça vous donnait quoi d'avoir des rapports de
16 Northern Trust?

17 R Ça nous donnait rien.

18 Q Pourquoi il les faisait, les rapports, Northern
19 Trust? C'était une exigence de quoi, d'émettre des
20 rapports fondés sur vos propres rapports?

21 R Parce que l'argent avait transité par Northern
22 Trust.

23 Q O.K., mais...

24 Me PATRICE BENOÎT :

25 Au début mais il n'était plus là.

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Q Mais une fois que l'argent est plus là, il aurait
3 pu vous dire : moi, c'est zéro puis l'argent est
4 rendu chez Investpro, puis l'argent est rendu chez
5 Refco. Moi je ne garde plus rien. Ils vous donnent
6 des rapports, ils vous confirment des rapports
7 alors qu'ils ont eux-mêmes aucune confirmation,
8 sauf de vous?

9 R Tout à fait. Ce que ça donne à Northern Trust,
10 c'est tout simplement qu'il y a un compte
11 d'ouvert, d'un point de vue clientèle c'est une
12 business pour eux, on paie les frais à la fin de
13 chaque mois.

14 Q Et ça coûte combien avoir ce rapport-là de
15 Northern Trust à chaque mois?

16 R Je vous dirais sur une base annuelle, cinq mille
17 dollars (5 000 \$) par année.

18 Q Et ils ne font aucune vérification?

19 R Aucune.

20 Me PATRICE BENOÎT :

21 Q Est-ce qu'il y a une convention de garde de
22 valeurs avec Northern Trust qui est signée pour le
23 compte Opvest?

24 R Oui.

25

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Q Est-ce que vous l'avez?

3 R Je vais faire des recherches.

4 Me PATRICE BENOÎT :

5 Pouvez-vous prendre l'engagement...

6 Me DENIS ST-ONGE :

7 Ça, est-ce qu'on a celui-là?

8 M. GILLES ROBILLARD :

9 Vous avez toutes les ententes avec Northern Trust.

10 Me DENIS ST-ONGE :

11 Ah! O.K. Si on l'a, parfait.

12 Me PATRICE BENOÎT :

13 Hors dossier, deux secondes.

14

15 **(DISCUSSION HORS DOSSIER)**

16

17 Me DENIS ST-ONGE :

18 Q Maintenant, du côté de Refco et TD Investpro, eux

19 prenaient leurs instructions de qui?

20 R De Norbourg.

21 Q O.K. De qui, chez Norbourg?

22 R De Vincent Lacroix.

23 Q Est-ce que monsieur Simoneau, à l'époque, avait

24 commencé à avoir des relations avec soit les gens

25 de Northern ou soit TD Investpro ou Refco?

1 R Mais c'est-à-dire monsieur Simoneau avait des
2 relations avec ces gens-là, avec les gens de
3 Northern ou de TD Investpro. Il en avait un peu
4 également avec Refco, pour le peu de transaction
5 qu'on faisait, mais sous mes instructions à
6 l'époque. On parle de l'année 2000.

7 Q Oui, oui. Il n'avait pas l'autorité, lui, de
8 donner des instructions directement...

9 R Non.

10 Q Ni à Northern, ni à Investpro, ni à Refco.

11 R C'est-à-dire qu'il pouvait le faire mais c'était
12 suite à mes instructions.

13 Q O.K. Maintenant, TD Investpro et Refco avaient
14 soit l'argent, soit les titres, sur lesquels les
15 transactions se faisaient. Vous donniez les
16 instructions d'achat ou de vente de titres?

17 R Oui.

18 Q À un moment donné, je me souviens que vous nous
19 avez dit, dans le dernier interrogatoire, puis
20 vous me corrigerez si je me trompe, que vous aviez
21 eu des problèmes au niveau des rapports que vous
22 receviez puis je pense, de mémoire, là, c'était de
23 TD Investpro qu'il y avait des choses qui ne
24 concordait pas. Est-ce que vous vous souvenez de
25 ça ou non?

1 R Bien, écoutez, c'est pour ça que j'aimerais ça
2 voir ce que j'ai dit dernièrement là-dessus.

3 Q Mais est-ce que vous en avez eu des problèmes ou
4 pas?

5 R C'est-à-dire qu'il y a jamais eu de rapport de
6 reporting de la part de TD Investpro. Il y a
7 toujours eu des problèmes à prendre le rapport TD
8 Investpro qu'on envoyait à Northern Trust et
9 d'avoir, si on veut, le miroir de ce rapport-là
10 chez Northern Trust.

11 Q Mais c'est pas le rapport de TD que vous envoyiez
12 à Northern Trust, c'est votre rapport interne à
13 vous.

14 R Tout à fait.

15 Q O.K. Et là, vous me dites que vous aviez eu de la
16 difficulté à interpréter ou comprendre le rapport
17 de TD Investpro. Est-ce que c'est ça?

18 R Oui, tout à fait. C'est qu'au début, on a eu
19 certains problèmes d'interprétation parce qu'il y
20 avait comme deux comptes à l'intérieur, à savoir
21 un compte long et un compte short. Donc, dans
22 l'interprétation parfois de l'encaisse qu'on
23 avait, à savoir celle du compte long et celle du
24 compte short, on additionnait ces deux montants.
25 Donc il y a eu, dès le départ, une learning curve

1 que l'on n'avait pas. Il a fallu vraiment
2 s'adapter rapidement à ce type de rapport-là. Et
3 c'est dans les rapports internes, au départ, on
4 avait certains problèmes lorsqu'on les envoyait à
5 Opvest Desjardins, de combiner la vraie position
6 que nous avons en accumulant les positions
7 longues et shorts ainsi que le cash long et short.

8
9 **(DISCUSSION HORS DOSSIER)**

10
11 Me DENIS ST-ONGE :

12 Q Alors Monsieur Lacroix, hors dossier, là, on a
13 vérifié dans nos notes ce que vous nous aviez dit
14 la première fois, puis je pense que ce serait
15 peut-être bon qu'on clarifie exactement, là, du
16 début des relations avec Northern Trust dans le
17 compte, qu'on va qualifier le compte Opvest.
18 C'était quoi, la documentation qui circulait de
19 part et d'autre? C'est-à-dire vous, sur une base
20 quotidienne ou hebdomadaire, vous recevez de TD
21 Investpro et de Refco, des rapports de transaction
22 et sur une base probablement hebdomadaire ou
23 mensuelle, des états de compte de ces gens-là. Et
24 vous nous avez dit que vous transmettiez également
25 à Northern Trust, vos états de compte maison,

1 d'abord sur une base hebdomadaire, puis ensuite
2 sur une base quotidienne. Qu'est-ce qui était
3 transmis à qui? Pouvez-vous nous clarifier
4 exactement, puis comment ça fonctionne?

5 R D'un point de vue des courtiers, ceux qui avaient
6 l'argent, on recevait à chaque jour, soit le
7 rapport de transaction ou soit l'état de compte
8 des positions en tant que telles, à savoir...

9 Me PATRICE BENOÎT :

10 Q Les courtiers étant Refco et Investpro?

11 R Et Investpro. À savoir de Refco, la position,
12 parce qu'on était vraiment sur l'effet de levier,
13 étant donné qu'on utilisait des futures. Donc, on
14 avait un rapport vraiment quotidien, parce que
15 souvent il y a eu des transferts entre TD et Refco
16 pour couvrir des positions chez Refco. Donc de
17 Refco, états de compte et transaction sur une base
18 journalière.

19 D'un point de vue TD à Norbourg, d'un point de vue
20 TD Investpro sur une base quotidienne, nous avons
21 reçu les états de compte et les transactions d'un
22 point de vue journalier. Donc, on recevait tout,
23 en termes d'états de compte et de transactions,
24 sur une base quotidienne ou à la demande. Il était
25 possible, s'il n'y avait pas d'activités une

1 journée, qu'on ne recevait pas de rapport de
2 transactions cette journée-là, s'il n'y en avait
3 pas.

4 D'un point de vue reporting de Norbourg à Northern
5 Trust, on envoyait, pour l'état de compte - au
6 départ on parle de l'année 2000 - des rapports sur
7 l'état de compte hebdomadaire à Northern Trust.

8 Me DENIS ST-ONGE :

9 Q Lequel état de compte hebdomadaire, le vôtre?

10 R Celui de TD Investpro. Ce qu'on envoyait à
11 Northern Trust, pardon, c'était l'état de compte
12 interne, la position à la fin de la semaine, à
13 quatre heures (4 h) chaque vendredi, du rapport
14 interne de Norbourg à Northern Trust.

15 Et d'un point de vue transactionnel, on envoyait
16 les rapports que nous avons reçus de TD Investpro
17 à Northern Trust, mais uniquement d'un point de
18 vue transactionnel, pas l'état de compte de TD
19 Investpro.

20 Q C'était quoi, ce rapport-là? C'est les fiches qui
21 indiquent : « Vendu tant d'actions, acheté tant
22 d'actions... »

23 R Oui, tout à fait.

24 Q C'est juste la slip que les courtiers émettent,
25

1 là, d'achat ou de vente d'un titre ou d'un
2 placement?

3 R Le slip ou le rapport informatique... Souvent, le
4 slip était reçu par la poste, deux, trois jours
5 après la transaction, mais on recevait le
6 lendemain, d'Investpro, chaque transaction d'un
7 point de vue rapport informatique. Donc, on voyait
8 que c'était un print out informatique qui nous
9 était faxé le matin et qu'on envoyait également à
10 Northern Trust, au cours de l'année 2000.

11 Q O.K. Mais Northern Trust faisait quoi avec ça,
12 avec votre état, puis le rapport de transaction?

13 R Le rapport de transaction, ils ne faisaient rien
14 avec. L'état de compte, ils ne faisaient
15 qu'inscrire l'état de compte à la fin du mois.
16 Donc, ce qui était important pour Northern Trust,
17 c'est d'avoir les positions dans le compte ECH 01,
18 qui est le compte de Northern Trust pour Opvest, à
19 savoir la position à la fin du mois, étant donné
20 qu'ils devaient nous produire un rapport mensuel
21 sur ce compte à Norbourg.

22 Q Et vous dites que ça, vous avez fait ça en l'an
23 2000 puis ça a changé à un moment donné, pourquoi?

24 R C'est qu'à la fin de l'année 2000, il y a eu
25 beaucoup de transactions à l'intérieur du compte.

1 Donc, on devenait beaucoup plus habitués sur les
2 transactions à l'intérieur du fonds de couverture.
3 Donc, en ayant un rapport de Northern Trust qui
4 n'indiquait que les positions à la fin du mois, en
5 ne voyant pas les transactions dans chaque
6 section, ce qu'on appelle la « transaction
7 detail » de Northern Trust pour le compte ECH 01,
8 ça ne faisait ni queue ni tête de prendre un
9 rapport de fin de mois comparé avec le rapport
10 mensuel du mois précédent.

11 Me PATRICE BENOÎT :

12 Q Pendant cette période-là, l'année 2000, qu'est-ce
13 qui était fait comme reporting à Opvest?

14 R Uniquement le rapport interne de Norbourg, qui
15 était envoyé à Opvest.

16 Q Et si j'ai bien compris, à partir d'un certain
17 moment, les rapports de transaction émanant
18 d'Investpro ont cessé d'être envoyés par Norbourg
19 à Northern Trust?

20 R Au cours de l'automne 2000.

21 Me DENIS ST-ONGE :

22 Q Est-ce que Northern Trust vous ont questionné
23 pourquoi ils ne les recevaient plus ou est-ce
24 qu'il y a eu une discussion avec eux à cet égard?

25 R Absolument pas.

1 Q Vous avez uniquement cessé de leur envoyer puis
2 ils ne vous ont jamais posé de question?

3 R On s'est entendus sur une forme de rapport à leur
4 envoyer pour qu'ils produisent les rapports
5 mensuels.

6 Q Quand vous dites « on », c'est qui ça, on?

7 R Norbourg et Northern Trust, on s'est entendus.

8 Me PATRICE BENOÎT :

9 Q Donc, il y en a eu des discussions. Qu'est-ce qui
10 a été discuté puis c'était quoi la nature de
11 l'entente?

12 R Tout ce qui a été discuté, c'est qu'ils avaient
13 besoin uniquement de l'état de compte, de la
14 position à la fin du mois. Donc, ce qui était
15 nécessaire de refléter dans les rapports mensuels
16 de Northern Trust qui nous étaient envoyés,
17 c'était la position à la fin de chaque mois. Donc,
18 c'est ça qu'ils avaient de besoin.

19 Me DENIS ST-ONGE :

20 Q Si je comprends, vous n'avez pas cessé de leur
21 envoyer sans leur dire un mot. Vous les avez
22 avisés à l'avance, il y eu des discussions.

23 R Non. Il y a eu tout simplement...

24 Q Mais quand vous dites : « On s'est entendus », il
25 faut être deux pour s'entendre. On ne peut pas

1 s'entendre tout seul.

2 R Non, c'est ça, mais on s'est entendus beaucoup
3 plus tard. Mais il y a eu une période de temps,
4 puis vous pourriez leur demander, le rapport
5 mensuel qui était envoyé a été le même pendant
6 plusieurs mois consécutifs. Il n'y avait plus,
7 pendant une certaine période, fin 2000 et 2001,
8 aucun rapport qui était envoyé à Northern Trust.
9 Donc, si on prenait le rapport émanant de Northern
10 Trust entre novembre 2001 et juin... novembre
11 2000, pardon, et juin 2001, ce serait la même
12 position sur les titres de fin de mois qu'on
13 avait, le même cash durant cette période-là.

14 Q Et ça, vous dites, parce que vous leur avez
15 toujours envoyé le même rapport ou parce qu'ils ne
16 recevaient aucun rapport?

17 R Pendant une certaine période de temps, on n'a
18 envoyé aucun rapport.

19 Me PATRICE BENOÎT :

20 Q Et eux considéreraient que parce qu'il y avait aucun
21 rapport de vous, ça voulait dire qu'il y avait eu
22 aucune activité, donc ils prenaient sur eux
23 d'émettre un état de compte mensuel qui, à toutes
24 fins pratiques, reflétait qu'il y avait eu aucune
25 transaction sur le compte, c'est ça?

1 R Probablement. Ce que je veux dire, durant cette
2 période-là c'est qu'on finissait de structurer les
3 fonds mutuels. Donc, il y a eu beaucoup de
4 discussions entre monsieur Simoneau et Northern
5 Trust, au niveau de ce type de rapport-là. Je ne
6 peux pas vous dire tout, mais ce que j'en conclus
7 aujourd'hui, c'est que finalement, probablement
8 que Northern Trust a décidé de produire le même
9 rapport, étant donné qu'ils n'avaient rien reçu
10 qui changeait le rapport mensuel précédent.

11 Me DENIS ST-ONGE :

12 Q Puis ils ne vous ont pas questionné? Ils ne vous
13 ont pas appelé pour savoir comment ça se fait
14 qu'il n'y avait plus d'activité puis qu'ils ne
15 recevaient pas de rapport, puis qu'ils
16 continuaient à émettre des rapports alors qu'ils
17 n'en recevaient pas?

18 R J'ai eu aucune question.

19 Q Et ça, est-ce que c'était encore vous ou monsieur
20 Simoneau qui était en contact avec les gens de
21 Northern Trust?

22 R Bien, monsieur Simoneau était de plus en plus en
23 contact avec ces gens-là, mais moi j'ai reçu
24 aucune question, à savoir que Northern Trust
25 voulait un rapport qui indiquait les nouvelles

1 positions. Ils voulaient tout simplement savoir :
2 est-ce que le rapport mensuel est le même?

3 Q J'aimerais que vous preniez l'engagement de
4 vérifier ces états de compte qui sont demeurés les
5 mêmes, là, pendant cette période de plusieurs
6 mois, pour qu'on puisse identifier exactement
7 lesquels états de compte. Puis si vous les avez,
8 j'aimerais en avoir une copie.

9 Me PATRICE BENOÎT :

10 C'est l'engagement numéro 13.

11 Me DENIS ST-ONGE :

12 États de compte de Northern Trust pour ECH 01.

13

14 E-13 :

15 Fournir copie des états de compte de Northern
16 Trust pour le compte ECH 01

17

18 Me PATRICE BENOÎT :

19 Hors dossier une seconde.

20

21 **(DISCUSSION HORS DOSSIER)**

22

23 Me DENIS ST-ONGE :

24 Q On revient maintenant, Monsieur Lacroix, à TD
25 Investpro où étaient les fonds.

1 R Et Refco.

2 Q Et Refco. Pendant cette période-là, jusqu'à
3 septembre 2000, les fonds étaient chez ces deux
4 institutions-là pour les fins d'achat et de vente
5 de titres?

6 R Oui.

7 Q Est-ce qu'il y a des fonds qui sont sortis de
8 Refco ou de TD Investpro pour autre chose que ça?

9 R Avant septembre 2000, je peux vérifier mais je ne
10 crois pas.

11 Q O.K. Vous nous avez dit que c'était à compter de
12 l'automne 2000, parce qu'il vous manquait, de
13 mémoire, là, un trois cent mille dollars
14 (300 000 \$) pour je ne sais pas quoi, là, il y a
15 eu des fonds qui ont été retirés de l'un ou
16 l'autre, là, mais probablement TD Investpro.

17 Me PATRICE BENOÎT :

18 Q Vous avez témoigné antérieurement qu'il y a un
19 premier cent cinquante mille dollars (150 000 \$)
20 qui avait été pris chez Investpro, qui avait été
21 retiré illégalement du compte d'Investpro.

22 R À partir de quelle période, excusez?

23 Me DENIS ST-ONGE :

24 Q L'automne 2000.

25 R Oui.

1 Q Vous avez fait ça comment?

2 R Bon. La date resterait à vérifier, en tant que
3 telle, mais on pourrait vérifier ici, suite à ce
4 que j'ai déposé dans le dernier interrogatoire,
5 mais pour faire un retrait chez Investpro, il y
6 avait deux choses - il y avait trois façons,
7 s'il vous plaît, d'informer Investpro pour dire
8 « on fait un retrait » : c'était de retourner de
9 l'argent à Northern Trust, ce qui n'a jamais été
10 fait; c'était de faire un retrait pour déposer de
11 l'argent chez Refco pour couvrir les positions qui
12 étaient à pertes étant donné qu'on était short de
13 l'indice...

14 Q Et ça s'était déjà fait, ça, antérieurement?

15 R Oui, ça s'est déjà fait. Ou deuxièmement...

16 Q Ou troisièmement.

17 R Ou troisièmement, pardon, de faire des retraits
18 pour les entrées dans les firmes Norbourg.

19 Q O.K.

20 R De la façon que ça se faisait, c'était un appel au
21 courtier, disant : nous avons besoin d'un retrait
22 d'une somme de... La traite bancaire était prête
23 dans l'après-midi ou la journée suivante et on la
24 déposait dans le cas Refco ou dans le compte
25 bancaire de Norbourg.

1 Q Mais lui, TD Investpro, avait reçu des sommes du
2 gardien de valeurs Northern Trust?

3 R Oui. Le compte chez TD Investpro était ouvert au
4 nom de Norbourg Services Financiers, le
5 gestionnaire du fonds.

6 Q Et non pas au nom d'Opvest et non pas au nom de
7 Northern Trust?

8 R Et non pas au nom d'Éloria. Il était ouvert au nom
9 de Norbourg Services Financiers et les
10 instructions à recevoir de TD, et que tout le
11 monde savait à l'époque, c'était que Norbourg
12 donnait les instructions sur le compte ouvert chez
13 TD. L'ensemble des intervenants dans le dossier,
14 ce que je veux dire, Opvest, les gens de LBA, les
15 gens de Northern Trust savaient que chez TD le
16 compte était géré par Norbourg et les instructions
17 de tous transferts étaient données par Norbourg.

18 Q Et quand vous donniez une instruction de transfert
19 de Norbourg Services Financiers, de faire un
20 retrait, ce retrait-là c'était quoi, c'était une
21 traite bancaire qui était faite à l'ordre de
22 Norbourg Services Financiers?

23 R Oui.

24 Q Ou si c'était un virement dans un compte de
25 banque?

1 R C'était une traite bancaire qu'on allait chercher
2 à la succursale au coin McGill et Saint-Jacques,
3 et qu'on déposait, que l'on envoyait soit chez
4 Refco ou soit dans le compte bancaire de Norbourg.

5 Q O.K. Et ils ne vous ont jamais questionné pourquoi
6 vous faisiez ça?

7 R Non. TD Investpro?

8 Q Oui.

9 R Non, jamais.

10 Q Et la personne qui avait l'autorité de demander le
11 retrait, c'était qui?

12 R Vincent Lacroix.

13 Q Est-ce qu'il y en avait d'autres que vous qui
14 avaient cette autorité-là?

15 R Non.

16 Q Et personne d'autre chez TD. Si quelqu'un d'autre
17 était allé chez TD pour faire la demande, ils
18 auraient refusé? Dans leurs livres, vous étiez la
19 seule personne autorisée à le faire?

20 R Oui.

21 Q La documentation puis les conventions avec TD
22 Investpro, est-ce qu'on retrouve ça en quelque
23 part?

24 R Une ouverture de compte chez TD.

25 Q C'est tout ce qui existe?

1 R Avec personne responsable, Vincent Lacroix. C'est
2 tout ce qui existe.

3 Q O.K. Je présume qu'à partir de l'automne 2000,
4 quand vous avez commencé à faire les retraits, les
5 rapports que vous recevez de TD Investpro
6 indiquent les retraits.

7 R Oui.

8 Q O.K. Qui reçoit ces rapports-là?

9 R Vincent Lacroix.

10 Q Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre que vous qui
11 les voit?

12 R Non.

13 Q Et vous faites quoi pour concilier le rapport qui
14 indique un retrait avec le rapport interne que
15 vous envoyez chez Desjardins qui n'indique pas le
16 retrait, je présume.

17 R Tout à fait, qui n'indique pas le retrait et on
18 fait tout simplement ne pas indiquer dans le
19 rapport interne le retrait que l'on a fait.

20 Q Ce n'est pas vous qui les faisiez, les rapports, à
21 la main, là, pour en envoyer...

22 R Internes?

23 Q Internes.

24 R Internes, au début... Évidemment, ce n'est pas moi
25 qui les entrais sur l'ordinateur, le keypunching,

1 si on veut, était fait par monsieur Simoneau, pour
2 les rapports internes, mais en grande partie
3 c'était sous mes instructions, au cours de l'année
4 2000.

5 Q Mais monsieur Simoneau, là, il se rendait compte
6 que le rapport qu'il recevait de TD Investpro, il
7 y avait des retraits de quelques cents milliers de
8 dollars puis que les rapports qui sortaient et qui
9 étaient transmis chez Desjardins, ça
10 n'apparaissait pas?

11 R Non. Monsieur Simoneau ne pouvait pas le
12 concilier, non. Pas au départ, parce qu'il y a eu
13 plusieurs transferts...

14 Q Peut-être pas au départ mais quand il en manquait
15 la moitié dedans - parce qu'à un moment donné ça a
16 été mis à zéro le compte TD Investpro?

17 R Oui. Oui.

18 Q Et là, la conciliation des deux états de compte
19 devait être un petit peu plus complexe, mais le
20 résultat, lui, devait être un petit peu plus
21 évident que ce que vous envoyiez chez TD... Ce que
22 vous recevez de TD Investpro indique qu'il y a
23 deux millions et demi (2,5 M) plutôt que cinq
24 (5 M), puis ce que vous envoyez chez Desjardins
25 indique qu'il y en a cinq (5 M). Celui qui fait...

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Le keypunching.

3 Me DENIS ST-ONGE :

4 Q Le keypunching va bien s'en rendre compte?

5 R Beaucoup plus tard. Parce qu'il était toujours...

6 L'ambiguïté de faire des sorties de fonds, c'est
7 qu'il y a pas personne qui a tenu compte des
8 rapports chez Refco.

9 Q Mais c'est quoi le lien entre les deux? Vous allez
10 m'expliquer ça.

11 R Bien c'est-à-dire que tu pouvais... Je vais vous
12 donner un exemple : en septembre 2000...

13 Q L'argent pouvait sortir puis s'en aller chez
14 Refco?

15 R Et ce qui est arrivé. Ce qui est arrivé. Donc, tu
16 pouvais avoir une différence entre le rapport
17 interne - supposons en septembre, octobre 2000 -
18 supposons de deux (200 000 \$), trois cent mille
19 dollars (300 000 \$), mais qu'il n'était pas
20 évident qu'il manquait dans la totalité de la
21 gestion, étant donné qu'on n'avait que le compte
22 TD Investpro. Le compte Futures chez Refco,
23 j'étais le seul à le regarder.

24 Q Mais dans votre rapport que vous envoyez chez
25

1 Desjardins, est-ce que ça tient compte des deux,
2 Refco et Investpro?

3 R Oui, rapport interne.

4 Q Oui, votre rapport interne?

5 R Oui. Oui.

6 Q Celui qui dresse le rapport interne pour
7 l'envoyer, il sait qu'il y a les deux comptes
8 dedans? Il y a le résultat des deux comptes
9 dedans?

10 R Oui.

11 Q Est-ce que ces deux comptes-là, dans votre rapport
12 interne, sont clairement identifiés?

13 R Non, c'est un tout.

14 Q C'est un mélange des deux?

15 R C'est un mélange des deux. Il n'y a pas des
16 positions... Les positions sont différentes mais
17 ça n'indique pas, je vais vous donner un
18 exemple...

19 Q Ce n'est pas fait : A) Investpro, B) Refco.

20 R En termes, supposons, d'encaisse, on ne pouvait
21 pas dire telle encaisse arrive d'Investpro, telle
22 encaisse arrive de Refco, c'était un tout.

23 Q Quand vous dites qu'il l'a su un peu plus tard, ça
24 veut dire quand ça?

25 R Il l'a réalisé probablement un peu plus tard.

1 Q Avez-vous une idée dans le temps?

2 R Je dirais fin 2001. Fin 2001, début 2002.

3 Q O.K. À part de vous et de monsieur Simoneau, est-
4 ce qu'il y avait d'autres personnes qui avaient
5 accès à ces informations?

6 R Mais juste pour bien clarifier, quand je dis qu'il
7 a réalisé, c'est qu'il n'avait plus accès à 2001,
8 la forme de transfert qu'on avait sur les
9 transactions. On avait demandé à TD Investpro de
10 ne plus nous envoyer par fax, les transactions que
11 l'on faisait...

12 Q À partir de quand?

13 R À partir de l'automne 2001, au moment où on est
14 passé du...

15 Q C'est comme un an plus tard. Un an après les
16 premières ponctions.

17 R Du 300, Léo-Parizeau, à l'automne 2001, et on est
18 arrivés au 615, boulevard René-Lévesque à la mi-
19 septembre 2001. À partir de ce moment-là, toutes
20 les télécopies de transactions et tout ça, on ne
21 demandait plus à Investpro ce type de rapport-là.

22 Q Pourquoi?

23 R Ce n'était plus nécessaire.

24 Q Parce qu'il ne restait plus suffisamment d'argent
25 dans le compte?

1 R Ce n'était plus nécessaire de le faire. Oui, la
2 raison, oui, mais ce n'était plus nécessaire de le
3 faire non plus, de le demander.

4 Q O.K.

6 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

8 * * * * *

10 **REPRISE - SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**

12 Me DENIS ST-ONGE :

13 Q Quand on a pris la pause pour le lunch, vous nous
14 aviez indiqué que le compte ouvert chez TD
15 Investpro, c'était un compte au nom de Services
16 Financiers Norbourg?

17 R Oui.

18 Q Pourtant, le compte, c'est un compte où devaient
19 être déposées les sommes d'argent sous la garde du
20 gardien de valeurs.

21 R Où sous la garde d'Opvest.

22 Q Mais c'est parce que l'argent est parti de City
23 Bank pour aller directement chez Northern Trust,
24 parce que Northern Trust devait être le gardien de
25 valeurs, puis c'est à Northern Trust que vous

1 faisiez les rapports?

2 R Oui.

3 Q Puis Northern Trust, quand il retourne ça chez
4 Investpro, il ne lui ouvre pas un compte à son
5 nom. Il ouvre un compte au nom de Services
6 Financiers Norbourg puis il perd totalement le
7 contrôle sur des sorties de fonds de ce compte-là.

8 R Oui. En principe, pour avoir vraiment suivi la
9 réglementation, maintenant je la connais d'un côté
10 fonds hedge, la vraie circulation de l'argent
11 aurait dû passer d'Opvest à un compte chez un
12 courtier.

13 Q Puis du compte...

14 R Courtier ouvert au nom d'Opvest dont le mandat de
15 gestion est donné à Norbourg Services Financiers.

16 Q Puis il n'était pas nécessaire d'avoir un gardien
17 de valeurs.

18 R Absolument pas.

19 Q Pourquoi vous avez passé par un gardien de
20 valeurs?

21 R Bien là, c'est suite à des négociations entre LBA,
22 à l'époque. Comme je vous ai dit, moi, le compte
23 chez Opvest, j'ai peu participé aux négociations.
24 L'arrivée de Norbourg est reliée à une licence de
25 gestion. Maintenant, c'est sûr qu'on regarde ça,

1 c'est toujours plus facile le dire après qu'avant,
2 mais Opvest aurait pu ouvrir un compte chez un
3 courtier et donner un mandat de gestion uniquement
4 à LBA, parce que même Opvest pouvait donner un
5 mandat de gestion, sans nécessairement avoir un
6 gestionnaire de portefeuille comme ici.

7 Q Maintenant, qui a donné des instructions à
8 Northern Trust de faire ouvrir un compte, de
9 transférer des fonds au nom de Norbourg Services
10 Financiers chez TD Investpro?

11 R Vincent Lacroix.

12 Q C'est vous?

13 R Oui.

14 Q Ce n'est pas City Bank, ce n'est pas Opvest, ça
15 vient de Norbourg et vous, là.

16 R Vincent Lacroix, oui.

17 Q O.K. Et Northern Trust, est-ce qu'ils vous ont
18 demandé quoi que ce soit pour suivre ces
19 instructions-là?

20 R Non.

21 Q À part des états de compte internes que vous
22 transmettez, selon diverses fréquences, à Northern
23 Trust, pendant toute la période Opvest, là, est-ce
24 qu'il y a eu des rapports plus complets ou des
25 rapports d'étapes, aux six mois, aux trois mois, à

1 chaque année ou des inspections de Northern Trust
2 sur l'utilisation et la gestion des fonds dans le
3 compte Opvest?

4 R Aucune.

5 Q Dans le compte Investpro?

6 R Aucune. Aucune inspection, aucune question, mis à
7 part un reporting adéquat sur une base mensuelle,
8 à savoir si les positions étaient adéquates suite
9 à notre rapport que l'on a envoyé, mais rien
10 d'autre.

11 Me PATRICE BENOÎT :

12 Q Qu'est-ce que vous voulez dire par des questions
13 sur les placements adéquats suite à votre rapport?
14 Je ne suis pas sûr que je comprends ce que vous
15 voulez dire. Qu'est-ce qu'ils vous demandaient,
16 Northern Trust?

17 R C'est qu'avant d'imprimer et d'envoyer le rapport,
18 on nous demandait si le reporting avait été envoyé
19 de façon complète. Notre reporting interne avait
20 été envoyé de façon complète à Northern Trust.

21 Me DENIS ST-ONGE :

22 Q Puis ces demandes-là se faisaient comment?

23 R Par téléphone, par voie... Si je comprends bien la
24 question, par voie téléphonique.

25 Q Puis vous ne receviez pas des courriels ou?...

1 R Il est possible, écoutez... j'en ai pas. Ça c'est
2 plutôt entre monsieur Simoneau qu'on pourrait le
3 retrouver et les gens de Northern Trust.

4 Q Et les gens de Northern Trust qui s'occupaient du
5 compte, on va l'appeler le compte Opvest, c'était
6 qui?

7 R Pardon?

8 Q Est-ce que vous vous souvenez des noms des
9 personnes qui étaient attitrées à la gestion de ce
10 compte-là chez Northern Trust?

11 R Bien, c'est les gens basés à Toronto, c'était
12 l'équipe à Toronto. Il y a eu plusieurs personnes.
13 Madame Laflamme à Montréal a été une première.
14 Après ça à Toronto, je ne me souviens pas au début
15 des années 2000, mais madame Nazar, Kate Nazar a
16 travaillé sur ce compte-là, d'un point de vue
17 reporting. Je crois que madame Kipusi aussi a
18 travaillé sur ce compte-là.

19 Maintenant, c'était l'équipe en place à Toronto
20 qui s'occupait du reporting avec les gens basés à
21 Chicago ou Londres.

22 Q Puis il y a eu aucune vérification diligente
23 pendant toute la période sur la gestion du compte
24 auprès d'Investpro ou de Refco?

25 R Aucune.

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Q Vous avez dit tantôt qu'à partir d'une certaine
3 époque, si j'ai bien compris, fin 2000 ou début
4 2001, vous avez arrêté vous-même, Norbourg,
5 d'envoyer des rapports à Northern Trust?

6 R Oui.

7 Q Puis quand vous avez arrêté d'envoyer ces
8 rapports-là, est-ce qu'ils vous ont demandé
9 pourquoi vous faisiez ça?

10 R Non, aucune. À partir - là, évidemment j'ai eu le
11 temps de regarder certaines notes - à partir de la
12 fin de l'année 2000, il n'y a jamais eu d'autres
13 rapports qui ont été envoyés, internes, des
14 rapports internes de Norbourg à Northern Trust.

15 Q Puis ça arrête du jour au lendemain?

16 R Oui.

17 Q Puis ils ne vous posent aucune question.

18 R Tout à fait.

19 **Me DENIS ST-ONGE :**

20 Q Puis eux, est-ce qu'ils émettent des rapports ou
21 ils cessent d'émettre des rapports eux aussi?

22 R Bien on voit avec le temps qu'il y a eu certains
23 rapports qui ont été émis, mais qui ne font ni
24 queue ni tête.

25

1 Q Puis est-ce qu'ils cessent à un moment donné
2 d'émettre des rapports?

3 R Non.

4 Q Ils continuent à émettre des rapports au nom de ce
5 compte-là?

6 R Le compte, je crois que le compte ECH 01 a été
7 fermé à un moment donné au cours de l'année 2003,
8 ce serait à vérifier.

9 Q O.K.

10 R Mais il a été fermé soit fin 2002 ou au cours de
11 l'année 2003, fin de l'année 2003. Parce qu'à un
12 certain moment, on a commencé le compte avec
13 ECH 01. Je sais qu'il y a eu une période où il
14 s'appelait OPV 01, pour Opvest, et par la suite ça
15 a été fermé, je crois.

16 Q Puis quand ça a été fermé, ça a été fermé à la
17 demande de qui?

18 R De Vincent Lacroix.

19 Q Puis vous leur avez dit quoi?

20 R « On ferme le compte. »

21 Q Puis ils ont purement et simplement fermé le
22 compte, sans demander qu'on leur remette les
23 fonds?

24 R Tout à fait.

25

1 Q Ils n'ont pas demandé ce qu'il était advenu des
2 fonds?

3 R Jamais.

4 Q Ils ne vous ont pas demandé de confirmation que
5 les fonds avaient été retournés aux personnes de
6 qui ils les avaient reçus?

7 R Jamais.

8 Me PATRICE BENOÎT :

9 Q Cette demande-là de fermeture, vous l'avez faite
10 comment, par écrit ou ça a été fait simplement au
11 téléphone?

12 R Ah! Sûrement par écrit. Il y a sûrement quelque
13 chose de signé à ce niveau-là, ça c'est certain.
14 De signé, je m'excuse, je ne suis pas sûr qu'il y
15 ait quelque chose de signé mais sûrement par
16 courriel, on peut retrouver des traces.

17 Q Avez-vous ça accessible quelque part?

18 R Écoutez, je peux faire des recherches mais
19 présentement, je n'ai jamais trouvé ça
20 dernièrement.

21 Q O.K. On va vérifier dans la documentation qu'on a
22 récupérée, si jamais on ne le retrace pas, on vous
23 reviendra là-dessus.

24 R Ce qu'il faut vérifier, je crois que les montants
25 subséquents à la fin de l'année 2001 - il est par

1 tranches de deux millions cinq cent mille (2,5 M),
2 fin de l'année 2001 et début 2002 - n'ont pas été
3 effectués, les transferts de City Bank dans le
4 compte ECH 01. Ça, je peux le vérifier, j'ai la
5 documentation à ce niveau-là. Cependant - juste
6 pour terminer - en juin 2003, le transfert de sept
7 millions cinq cent mille (7,5 M), le dernier
8 transfert qui totalisait vingt millions (20 M) sur
9 le mandat total, a été fait, je crois, dans
10 HED 01. Et ça, je crois que j'ai l'information
11 complète pour vous prouver que c'est ça.

12 Me DENIS ST-ONGE :

13 Q Parce qu'en tout, il y a eu vingt millions (20 M).

14 R Oui.

15 Q Il y a eu la première tranche de cinq millions
16 (5 M) qui est allée dans le ECH 01?

17 R Oui.

18 Q Les autres tranches seraient allées où?

19 R Bien, c'est ce que je vais vous confirmer.

20 Q C'est ce que vous allez vérifier, O.K.

21 R Ça, j'ai le matériel pour vous le donner. Fin
22 novembre, fin décembre et janvier 2002, il y a eu,
23 à chacun des mois, un transfert de deux millions
24 cinq cent mille (2,5 M), et pour finaliser le
25 vingt millions (20 M), il y a eu un transfert de

1 sept millions cinq cent mille (7,5 M) à la fin
2 juin 2003. Donc, je vais vous donner les comptes
3 dans lesquels sont arrivées ces sommes-là.

4 Me PATRICE BENOÎT :

5 Et ça va être l'engagement numéro 14.

6

7 E-14 :

8 Vérifier dans quels comptes sont allés les
9 divers montants totalisant le 20 M\$ et fournir
10 l'information

11

12 Me DENIS ST-ONGE :

13 Q Et ces comptes-là ont tous été... l'argent a tout
14 été investi chez TD Investpro?

15 R Non.

16 Q Non?

17 R Non. Les premiers montants totalisant douze point
18 cinq millions (12,5 M), à savoir : le premier cinq
19 millions (5 M), en février 2000; par la suite,
20 deux millions (2 M)... les tranches de deux
21 millions cinq cent mille (2,5 M) ont été
22 transférées dans le compte TD Investpro et/ou
23 Refco. Par la suite, le sept millions cinq cent
24 mille (7,5 M) reçu en juin 2003 a été transféré,
25 une partie de ce montant a été transféré, c'est-à-

1 dire une partie... près de cinq millions (5 M) a
2 été transféré dans le compte NSF à La Prairie.

3 Me PATRICE BENOÎT :

4 Q Combien vous dites?

5 R Près de cinq millions (5 M). Et le reste des
6 montants a été investi à l'intérieur de divers
7 fonds qui se retrouvaient chez Northern Trust.

8 Q Mais ce sept point cinq millions (7,5 M) là, est-
9 ce qu'il venait de City Bank?

10 R Oui.

11 Q Donc, vous avez fait quoi? Vous avez donné
12 instruction à City Bank d'envoyer une première
13 tranche de cinq millions (5 M) directement dans le
14 compte de Norbourg Services Financiers à La
15 Prairie?

16 Me DENIS ST-ONGE :

17 Non, à Northern Trust.

18 Me PATRICE BENOÎT :

19 Q O.K. C'est allé chez Northern Trust d'abord?

20 R Voilà. On savait la journée... du côté de City
21 Bank, City Bank nous envoyait une confirmation
22 disant : nous avons envoyé sept point cinq
23 millions (7,5 M) chez Northern Trust.

24 Q O.K.

25 R Donc, lorsque le montant arrivait chez Northern

1 Trust, Northern Trust nous demandait dans quel
2 compte allait ce montant. Par la suite...

3 Me DENIS ST-ONGE :

4 Q On va rester dans le premier douze millions et
5 demi (12,5 M), on a parlé beaucoup du premier cinq
6 (5 M) ce matin.

7 R Oui.

8 Q Il y a eu trois autres tranches de deux point cinq
9 (2,5 M) qui se sont toutes retrouvées chez TD
10 Investpro ou Refco.

11 R Oui.

12 Q Est-ce que je peux comprendre qu'à l'égard de ce
13 douze point cinq (12,5 M), une fois que... oui, le
14 sept point cinq (7,5 M) additionnel, là, tout ce
15 qui s'appelle reporting, ce qui s'appelle
16 préparation d'états de compte, ça a suivi le même
17 mécanisme que ce que vous nous avez expliqué pour
18 le premier cinq millions (5 M)?

19 R À savoir quoi, Maître St-Onge?

20 Q Bien à savoir que vous receviez des états de
21 compte d'Investpro et que vous, vous aviez vos
22 propres états de compte internes et que c'était ça
23 qui servait à donner l'information à Opvest.

24 R À Opvest oui, mais à Northern Trust, à ce moment-
25 là, on n'envoyait plus rien.

1 Q À Northern Trust, vous aviez cessé d'envoyer des
2 états de compte...

3 R C'est ça.

4 Q ... à un moment donné que vous allez nous dire,
5 quand vous allez avoir trouvé l'information.

6 R Oui.

7
8 **(DISCUSSION HORS DOSSIER)**

9
10 Me DENIS ST-ONGE :

11 Q La deuxième partie du douze millions et demi
12 (12,5 M), les trois tranches de deux point cinq
13 millions (2,5 M) ça, ça a été reçu par Northern
14 Trust après que vous ayez cessé d'envoyer vos
15 rapports internes à Northern Trust.

16 R Oui.

17 Q Alors Northern Trust reçoit l'argent, sept
18 millions et demi (7,5 M), envoie ça chez TD
19 Investpro.

20 R Oui.

21 Q À votre demande ou à la demande de Norbourg?

22 R Oui. Oui.

23 Q Et ne reçoit plus aucun rapport après sur
24 l'utilisation qui est faite de cet argent-là.

25 R Tout à fait.

1 Q Et vous, vous faites ce que vous voulez avec et
2 ils ne se posent pas de questions?

3 R Tout à fait.

4 Q Et ils n'ont jamais demandé ce qui était advenu de
5 ces fonds-là?

6 R Jamais.

7 Q On passe maintenant à la deuxième tranche de sept
8 millions cinq cent mille dollars (7,5 M\$), qui est
9 juin 2003, c'est ça?

10 R Oui.

11 Q Alors la deuxième tranche de sept millions et demi
12 (7,5 M) a été versée par City Bank à Northern
13 Trust en juin 2003?

14 R Oui. Fin juin, oui.

15 Q Fin juin 2003. Et vous nous avez dit tantôt qu'il
16 y a un cinq millions (5 M) qui est parti de
17 Northern Trust et qui s'en va dans le compte
18 fantôme NSF La Prairie.

19 R Oui.

20 Q Comment vous vous êtes pris pour obtenir le
21 transfert de cette somme-là, directement de chez
22 Northern Trust, dans un compte au nom de Norbourg
23 Services Financiers?

24 R J'ai fait une demande de transfert.

25 Q Et on vous a demandé quoi, comme information?

1 R Le numéro du compte.

2 Q Est-ce qu'on vous a demandé à quoi ça devait
3 servir?

4 R Jamais.

5 Q Et pour ce cinq millions (5 M) là, est-ce que vous
6 avez fait des rapports à Northern Trust sur
7 l'utilisation des fonds?

8 R Jamais.

9 Q Et Northern Trust à chaque mois... Est-ce que
10 Northern Trust émettait des états de compte à
11 chaque mois sur le cinq millions (5 M)?

12 R Sur le cinq millions (5 M)?

13 Q Oui. Chez Northern Trust, là, il y a eu un compte
14 qui a été ouvert pour déposer le cinq millions
15 (5 M)? C'était quoi le numéro de code?

16 R Bien, c'est ça. Comme je vous le disais, suite à
17 l'engagement E-14, qu'on verra, je ne suis pas
18 certain qu'en juin 2003, le compte ECH 01 était
19 encore ouvert.

20 Q O.K.

21 R Ou OPV 01. Donc, je crois qu'à cette époque-là, le
22 sept point cinq millions (7,5 M) est arrivé dans
23 le compte de HED 01, mais c'est sujet à
24 vérification. Donc à partir de ce moment, tout ce
25 qu'on avait à faire au moment où l'argent est

1 arrivé chez Northern Trust était de nous
2 demander : qu'est-ce qu'on faisait avec l'argent.
3 Et on a demandé un transfert au compte de La
4 Prairie, de cinq millions (5 M), qui a servi à
5 l'achat de IBBA.

6 Me PATRICE BENOÎT :

7 Q Est-ce que Northern Trust... bon. Ils voyaient
8 bien qu'ils recevaient l'argent de City Bank,
9 j'imagine.

10 R Northern Trust, oui.

11 Q Est-ce qu'ils savaient que c'était relativement au
12 compte d'Opvest?

13 R Bien, en tout cas, on les avait informés depuis le
14 début que les transferts de City Bank provenaient
15 d'un mandat hedge, mandat de fonds de couverture
16 d'Opvest.

17 Q Est-ce que City Bank, vous aviez des relations
18 avec cette institution-là, et qui impliquaient
19 aussi Northern Trust, à quelque autre fin que le
20 dossier Opvest?

21 R Non.

22 Me DENIS ST-ONGE :

23 Q Le mois suivant la réception du cinq millions
24 (5 M) par Northern Trust et après qu'ils vous
25 transfèrent le cinq millions (5 M) - disons, là,

1 on est en juin 2003...

2 R O.K., le transfert à La Prairie?

3 Q À La Prairie, au mois d'août 2003, par exemple.

4 R Oui.

5 Q Est-ce que Northern Trust a émis un état de compte
6 indiquant qu'elle est gardien d'une valeur de cinq
7 millions (5 M) dans le compte HED 01 ou n'importe
8 quel autre compte?

9 R Non. C'est-à-dire qu'ils ont émis... ils ont émis
10 l'état de compte - on recevait l'état de compte de
11 tous les comptes ouverts chez Northern Trust.

12 Q Oui, oui.

13 R Maintenant, il y a plusieurs états de compte qui
14 arrivaient et qui n'avaient plus d'argent à
15 l'intérieur, mais ils continuaient à produire des
16 états de compte.

17 Q Mais ils produisaient, mais ça indiquait quoi,
18 l'état de compte?

19 R Bien, au mois d'août 2003...

20 Q Est-ce que ça indiquait zéro?

21 R Bien, c'est ça. Si au mois d'août 2003 il n'y
22 avait pas de position à l'intérieur ou pas
23 d'argent à l'intérieur du compte, ils indiquaient
24 zéro.

25

1 S'il y avait des positions ou de l'argent à
2 l'intérieur, ils indiquaient le montant du cash
3 qui était...

4 Q Revenons. On va essayer de comprendre pour le cinq
5 millions (5 M), là, qui rentre chez Northern, qui
6 est le cinq millions (5 M) qui arrive de City
7 Bank, qui s'en va chez Northern Trust.

8 R Lequel cinq millions (5 M), Maître St-Onge?

9 Q Le cinq millions (5 M) du mois de juin 2003.

10 R O.K. Sept point cinq millions (7,5 M).

11 Q C'est sept point cinq millions (7,5 M).

12 R Sept point cinq millions (7,5 M).

13 Q Mais dans le sept point cinq millions (7,5 M), il
14 y a un cinq millions (5 M) qui s'en va dans le
15 compte La Prairie?

16 R Tout à fait.

17 Q Puis il y a deux point cinq (2,5 M), vous nous
18 dites que ça a été mis dans diverses filiales.

19 R Divers fonds, oui.

20 Q Divers fonds.

21 R Divers fonds et/ou transféré dans Norbourg.

22 Q O.K.

23 R Ce serait sujet à vérification.

24 Q Mais Northern Trust, dans les mois qui suivent,
25 là, le cinq millions (5 M) n'est plus là, il est

1 rendu dans Norbourg Services Financiers.

2 R Oui.

3 Q L'état de compte de Northern Trust montre quoi?

4 R Bien, vous m'avez posé la question au mois d'août
5 2003, supposons.

6 Q Oui.

7 R Si au mois d'août il n'y a plus d'argent à
8 l'intérieur de ce compte-là et/ou il n'y a pas de
9 position, l'état de compte va démontrer ce qu'il y
10 a à l'intérieur du compte et non pas le transfert
11 qu'il y a eu, soit en juin 2003 ou en juillet 2003
12 pour le mois d'août 2003.

13 Me PATRICE BENOÎT :

14 Q Mais comment il peut avoir encore quelque chose
15 dans le compte en question si tout l'argent a été
16 transféré?

17 R Bien oui, mais il peut rester un mille dollars
18 (1 000 \$), il peut rester un peu d'argent à
19 l'intérieur. Donc dans l'état de compte, s'il
20 reste un peu d'argent à l'intérieur du compte,
21 mais dans le compte central mais réparti dans ce
22 compte-là, ils vont indiquer : bien, il reste
23 mille douze dollars et cinquante-trois cents
24 (1 012,53 \$).

25

1 Q Est-ce que dans le rapport il y une indication
2 qu'à un certain moment donné il y a cinq millions
3 (5 M) qui est parti de ce compte-là puis qui a été
4 transféré dans le compte de Norbourg Services
5 Financiers à La Prairie?

6 R Oui. Au mois juin 2003 mais pas au mois d'août.

7 Q O.K.

8 R C'est parce que maître St-Onge m'indiquait le mois
9 d'août 2003.

10 Q O.K., bien autrement dit...

11 R Il va y avoir un état de compte qui va démontrer
12 un withdraw du participant, le terme habituel
13 qu'on voit, mais après ça si tu demandes : où a
14 été transféré l'argent Northern Trust, ils vont
15 vous indiquer qu'il a été transféré au compte de
16 Norbourg Services Financiers à La Prairie.

17 Q Mais on va voir une indication « withdraw cinq
18 millions (5 M) »?

19 R Oui, oui.

20 Q Vous aviez dit plus tôt, juste pour essayer de
21 comprendre, que tout le temps, en l'an 2000, où
22 vous faisiez un rapport maison que vous envoyiez à
23 Northern Trust, Northern Trust utilisait votre
24 rapport maison pour faire le sien puis ils vous le
25 retournaient.

1 R Excusez, pouvez-vous répéter?

2 Q Vous nous avez expliqué que pour l'année 2000.

3 R Oui.

4 Q La façon dont ça fonctionnait avec Northern Trust,
5 c'est que vous prépariez un rapport maison chez
6 Norbourg, qui était envoyé à Northern Trust, puis
7 Northern Trust se servait de ce rapport maison-là
8 pour faire le sien, qu'elle vous retournait.

9 R Oui.

10 Q Et vous avez indiqué qu'à compter de l'année 2001,
11 fin 2000 ou début 2001, vous avez littéralement
12 arrêté, Norbourg, d'envoyer ce rapport maison à
13 Northern Trust.

14 R Oui.

15 Q Alors à partir de ce moment-là, ils le bâtissaient
16 comment puis ils faisaient quel genre de rapport,
17 Northern Trust?

18 R Ils ne faisaient qu'indiquer, un rapport, qu'il y
19 avait l'argent à l'intérieur du compte. Je vais
20 vous donner un exemple : il y a eu divers comptes
21 reliés au compte Opvest, d'après moi - bon,
22 toujours sujet à vérification pour les différents
23 comptes. Si on prend l'exemple de ECH 01 au cours
24 de l'année 2000, suivant les rapports qu'on
25 envoyait durant l'année 2000, les rapports

1 mensuels de ECH 01 indiquaient ce qu'on envoyait,
2 les rapports internes. Northern Trust, finalement
3 était le miroir, en termes de position, de ce
4 qu'on avait envoyé.

5 Q O.K. Donc, ça indiquait : il y a tant dans Nortel,
6 il y a tant dans Bombardier, il reste tant de
7 liquidités...

8 R En position de fin de mois, comme je le disais
9 plus tôt, là.

10 Q D'accord, d'accord.

11 R Suite à notre rapport interne.

12 Q O.K. Puis ça c'est tant et aussi longtemps que
13 vous aviez vos rapports internes d'envoyés.

14 R Envoyés.

15 Q Après?

16 R Par après, si on prend l'année 2001, on va
17 découvrir les mêmes positions et la même quantité
18 dans l'encaisse des rapports Northern Trust, du
19 dernier rapport qu'ils ont reçu en 2000. Vous me
20 suivez?

21 Q Oui.

22 Me DENIS ST-ONGE :

23 Q Ça fait qu'ils ont pris pour acquis que s'ils ne
24 recevaient pas de rapport c'est parce que ça ne
25 bougeait plus.

1 R Tout à fait.

2 Me PATRICE BENOÎT :

3 Q Oui, sauf qu'à un moment donné, ils voient, entre
4 autres, qu'il y a de l'argent qui rentre, par
5 exemple le sept point cinq millions (7,5 M), puis
6 qu'il ressort après. Alors j'essaie de voir
7 comment ils conciliaient les positions avec...

8 R C'est pour ça, c'est sujet à vérifier si les
9 autres comptes, l'argent entré vraiment dans le
10 compte ECH 01 à cette époque-là ou HED 01 ou
11 OPV 01. Donc, à un moment donné... mais oui, par
12 après il y a eu des comptes, soit OPV 01 ou HED 01
13 ou HEC 01 même, mais il n'y avait jamais de
14 conciliation.

15 Q O.K.

16 R Northern Trust ne faisait aucune conciliation
17 entre le montant reçu et la position indiquée. Ils
18 ne faisaient que recevoir l'argent et suivre
19 l'instruction où on voulait l'argent,
20 premièrement; deuxièmement, le reporting de fin de
21 mois, pour chacun des comptes, était fait en
22 fonction de ce que l'on envoyait ou de ce qu'on
23 avait envoyé et/ou de ce qui restait dans le fonds
24 s'ils n'avaient pas reçu de rapport.

25

1 Q Est-ce que je comprends bien de ce que vous dites,
2 c'est qu'il pouvait y avoir comme l'équivalent de
3 deux jeux de rapports de Northern Trust à partir
4 de 2001? Il y en a un qui est resté toujours le
5 même, celui des positions, des titres, des
6 placements qui auraient pu bouger à partir du
7 moment où vous-même aviez cessé d'envoyer un
8 rapport à Northern Trust, mais qu'en parallèle il
9 y avait un état de compte, qui pouvait ressembler,
10 j'imagine, à un état d'un compte de banque où là
11 on voyait un paquet d'entrées puis de sorties de
12 fonds pour des montants considérables.

13 R Oui.

14 Q Puis il n'y avait aucune...

15 R Aucune conciliation.

16 Q Aucune conciliation de faite entre les deux par
17 Northern Trust?

18 R C'est ça.

19 Q Est-ce que c'était fait par le même département
20 chez Northern Trust, par les mêmes gens?

21 R C'était fait par le même département, mais il y a
22 eu beaucoup de rotation au sein du personnel de
23 Northern Trust, sûrement pas les mêmes personnes.

24 Me DENIS ST-ONGE :

25 Q À la mi 2004, en juin, mai, juin 2004, comme vous

1 nous avez dit quand on a parlé d'Opvest, ceux-ci
2 vous demandent de rembourser les fonds qui sont
3 censés être sous gestion, alors qu'à ce moment-là,
4 il n'y a plus aucun fonds chez Investpro et Refco.

5 R Oui.

6 Q Ou presque zéro.

7 R Non, zéro.

8 Q O.K. Vous nous avez dit que vous avez utilisé les
9 fonds Norbourg, ou peut-être même des fonds
10 Évolution, qui étaient aussi sous la garde du
11 gardien de valeurs Northern Trust.

12 R Oui.

13 Q Pour rembourser vingt quelques millions (20 M).

14 R Oui.

15 Q Vous vous y êtes pris comment pour faire ça?

16 R J'ai demandé à Northern Trust un transfert - je
17 vais arrondir les sommes, là, mais de vingt-deux
18 point quatre millions (22,4 M) tirés à l'intérieur
19 de trois fonds, que je pourrais vous fournir le
20 nom des fonds, que je n'ai pas avec moi, là, mais
21 j'ai demandé un retrait de trois fonds et
22 d'envoyer un transfert totalisant vingt-deux point
23 quatre millions (22,4 M) à City Bank.

24 Q Et ça s'est fait comment? Est-ce que c'est de la
25 documentation qui s'échange? Est-ce que vous les

1 avez appelés avant, tenant compte de l'importance
2 du montant?

3 R Il y a eu un appel mentionnant que nous étions
4 pour avoir un retrait important dans les fonds
5 Évolution, à la fin du mois de juin 2004. Et on
6 leur a mentionné que le client était City Bank.
7 Donc, ils ont, suite à cet appel, ils ont
8 transféré vingt-deux point quatre millions
9 (22,4 M) à City Bank.

10 Q Puis au point de vue documentation, vous
11 remplissez quoi comme document pour faire faire le
12 transfert?

13 R Tout simplement un avis de transfert indiquant les
14 montants par fonds.

15 Q D'où viennent les fonds, le montant puis où est-ce
16 qu'ils doivent être...

17 R C'est-à-dire qu'on a vu...

18 Q Ce qu'on a vu - où est-ce qu'ils vont être...

19 R Ce qu'on fait des retraits réguliers, à savoir
20 tels fonds, les trois fonds, le montant, où on
21 l'envoie, puis ça se termine là.

22

23 **(DISCUSSION HORS DOSSIER)**

24

25

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Q Maintenant, quand vous faites le transfert de
3 vingt-deux point quatre millions (22,4 M), comment
4 ça se fait qu'il y avait autant de liquidités dans
5 ces trois comptes-là d'où provenait l'argent?

6 R Tel que je l'avais mentionné précédemment, c'est
7 qu'il y a eu précédemment, au cours des semaines
8 précédant le transfert, plusieurs transactions
9 dans les fonds pour les amener en liquidités.

10 Q O.K.

11 R Et d'ailleurs, Opvest avait demandé depuis le
12 début du mois de juin, depuis l'article dans
13 Finances et Investissements, le rapatriement de
14 leurs sommes sous gestion.

15 Q Les transactions dans les fonds, chez Norbourg,
16 qui avait la charge de faire...

17 R De décider de la transaction ou d'envoyer
18 l'information?

19 Q D'envoyer l'information à Northern Trust de faire
20 des transactions.

21 R À Northern Trust, David Simoneau. L'équipe de back
22 office : David Simoneau, David Cloutier et
23 Guylaine Bertin.

24 Q Et le choix de ces transactions-là, pour mettre en
25 comptant une somme aussi importante, qui a pris

1 les décisions de quels placements il fallait
2 liquider?

3 R Bien, il faut peut-être reculer de deux, trois
4 mois. C'est que lorsque est arrivé le transfert du
5 Trust Général à Northern Trust, aussitôt que nous
6 avons reçu les positions du Trust Général chez
7 Northern Trust, nous avons vendu plusieurs
8 positions à l'intérieur de plusieurs fonds. Donc
9 il y avait déjà eu une série de transactions, je
10 vous dirais assez nombreuses, au moment où on
11 avait reçu l'argent, les sommes, c'est-à-dire, du
12 Trust Général, au début du mois d'avril 2004.

13 Par la suite, nous avons réinvesti les sommes en
14 mai, et nous avons vendu à nouveau plusieurs
15 positions en juin. Donc, ce n'était pas la
16 première fois qu'il arrivait une série de
17 transactions qui amenaient en liquidités. On
18 l'avait déjà fait par le passé. Des sommes aussi
19 importantes, c'était la première fois, en avril,
20 étant donné les sommes des actifs des fonds
21 Évolution, mais ce n'était pas anormal de voir des
22 transferts, je vous dirais, position encaisse,
23 parce qu'on pensait que le marché était pour
24 baisser.

25

1 Q O.K. On va revenir maintenant, on va laisser ces
2 fonds-là et le traitement des comptes de Northern
3 Trust de ces fonds-là, pour aborder l'ouverture
4 des comptes de Northern Trust à l'égard des fonds
5 mutuels.

6 R Oui.

7 Q Je pense que c'est en mars 2001 que vous avez
8 obtenu l'autorisation de partir les fonds?

9 R Oui.

10 Q Relativement à Northern Trust, qu'est-ce qui a été
11 discuté, négocié et entendu avec Northern Trust
12 concernant la garde de valeurs à l'égard des fonds
13 mutuels qui étaient pour être mis en place?

14 R De chez Northern Trust, il n'y a pas eu de
15 changement suite à l'approbation des six fonds
16 mutuels de l'époque, à savoir les quatre fonds
17 Unilys et les deux fonds Unicyme, les fonds
18 mutuels qui ont été approuvés le 28 mars 2001.
19 Déjà, depuis deux ans précédant le 28 mars, on
20 avait dit à Northern Trust qu'on voulait partir
21 des fonds mutuels et tout ça, donc il n'y a pas eu
22 de changement. Il y a eu un contrat qui a été
23 fait, je crois, en août 2000, pour le dernier
24 sprint d'approbation des fonds mutuels, mais le 28
25 mars 2001, il n'y a pas eu de changement de

1 contrat ou quoi que ce soit, là, contractuel avec
2 Northern Trust suite à l'approbation des fonds.

3 Q Mais ça fonctionnait comment avec Northern Trust,
4 la gestion des ces fonds-là?

5 R De la façon de fonctionner au début de l'année
6 2001 pour les fonds mutuels, c'est que nous avons,
7 comme toute firme, comme promotion de... nous
8 n'avions pas de compte in trust. Donc il y avait
9 déjà, en mars 2001, des sommes qui étaient déjà
10 chez Northern Trust en tant que telle.

11 Donc, au cours de l'année 2001, il y a eu
12 également la création - je vais faire une
13 parenthèse - il y avait eu la création de Norbourg
14 Capital en novembre 2001. Donc, il n'y avait qu'un
15 compte in trust pour le compte de Norbourg Capital
16 et de Norbourg Services financiers, à l'époque,
17 pour les fonds. Donc, avant cette ouverture du
18 compte in trust, les chèques étaient directement
19 envoyés du client à Northern Trust.

20 Me PATRICE BENOÎT :

21 Q Excusez, est-ce que vous voulez dire que le chèque
22 était fait à l'ordre de Northern Trust ou c'était
23 un chèque fait à l'ordre de Norbourg, endossé par
24 Norbourg à l'ordre de Northern Trust?

25 R Le chèque était fait à l'ordre de Northern Trust.

1 Q O.K.

2 R Durant les sept, huit premiers mois jusqu'à
3 l'ouverture du compte de Norbourg Capital in
4 trust. Là, par la suite...

5 Me DENIS ST-ONGE :

6 Q Mais le chèque qui était fait à l'ordre de
7 Northern Trust, là - puis on va prendre un exemple
8 fictif.

9 R Un chèque ou un transfert.

10 Q Une chèque ou un transfert. Mais quand c'était un
11 chèque, le chèque vous était remis à vous,
12 Norbourg, qui l'acheminiez chez Northern Trust
13 avec l'instruction de l'investir dans le fonds 1
14 plutôt que le fonds 2 plutôt que le fonds 3 -
15 c'était quoi la mécanique?

16 R Bien, c'est pour ça que j'ai repris « transfert »,
17 parce qu'il y a eu beaucoup de transferts au
18 niveau des fonds mutuels que de comptes... que de
19 chèques.

20 Q Dites-nous comment ça se passait dans la vraie
21 vie, là.

22 R C'est que les clients disaient : bon, nous sommes
23 intéressés à... je ne sais pas, je vais vous
24 donner un exemple : supposons que chez un
25 courtier, deux, trois clients désiraient avoir

1 quelques fonds. Donc, il y avait un montant qui
2 était transféré, global; supposons, la somme de
3 l'investissement était faite d'un transfert de
4 vingt mille (20 000 \$) - pour fins d'exemple de la
5 part de trois clients - qui était transféré chez
6 Northern Trust, c'est Norbourg, lorsque Northern
7 Trust avait reçu la somme de vingt mille dollars
8 (20 000 \$), c'est Norbourg qui faisait la
9 répartition. Je donnais instruction à Northern
10 Trust de répartir, supposons, cinq mille dollars
11 (5 000 \$) dans le fonds USS 01, six mille dollars
12 (6 000 \$) ou neuf mille dollars (9 000 \$) dans tel
13 fonds, tel fonds, tel fonds.

14 Me PATRICE BENOÎT :

15 Q Donc, l'investisseur faisait un chèque à son
16 courtier. C'est le courtier qui faisait...

17 R Le transfert.

18 Q ...plus souvent qu'autrement, un transfert
19 électronique à Northern Trust. Et vous, suivant
20 les indications que vous aviez eues du courtier,
21 vous disiez à Northern Trust comment répartir le
22 vingt mille (20 000 \$) dans les différents fonds.

23 R C'est ça.

24 Me DENIS ST-ONGE :

25 Q Qui était le registraire des fonds à ce moment-là?

1 R Norbourg Services Financiers.

2 Q Ça ne passait pas par CITAC ou par...

3 R Non. À l'époque, en 2001, et ça, ça a été un
4 énorme problème, c'est que c'était vraiment un
5 système maison.

6 Q O.K.

7 R Il n'y avait pas encore de deal avec - Nortek
8 n'existait pas - il n'y avait pas encore de deal
9 avec Cogicom. Oui, on avait acheté une première
10 licence, mais le système, les entrées de données à
11 l'intérieur du système n'étaient pas faites. Donc,
12 ça s'est fait au cours de l'année 2002.

13 Q Donc, à ce moment-là, c'était le registraire des
14 fonds, Norbourg Services Financiers, qui tenait la
15 comptabilité?

16 R Par un système maison sur Excel.

17 Q À l'égard des investisseurs, quant aux montants
18 qui étaient transmis chez Northern Trust.

19 R Oui.

20 Q Je présume que vous sortiez mensuellement un état
21 de compte, tant à l'égard des montants qui étaient
22 chez Northern Trust qu'à l'égard de chacun des
23 investisseurs qui avaient investi dans un des
24 fonds?

25 R Non.

1 Q Non?

2 R Non.

3 Q Alors vous teniez la comptabilité comment?

4 R C'est-à-dire, comme je vous l'ai expliqué, la
5 comptabilité des fonds était faite par Norbourg
6 Services Financiers, par l'entremise d'un
7 chiffrier Excel. Il y avait, je crois qu'il y
8 avait une confirmation des transactions aux
9 clients mais ça a pris une certaine période de
10 temps avant d'envoyer un état de compte aux
11 clients.

12 Q Le calcul, là, de la... je ne me souviens plus
13 comment ça s'appelle, là, la net value...

14 R La NAV?

15 Q De la NAV, là, se faisait par qui?

16 R Vincent Lacroix et David Simoneau, à la fin de la
17 journée.

18 Q À la fin de la journée. Et ce montant-là qui
19 déterminait le nombre d'unités puis la valeur des
20 unités, ce n'était pas confirmé aux clients à
21 l'époque.

22 R À la fin de la journée? Non.

23 Q Ou une fois par mois, là.

24 R Non.

25 Q Le client, pas à chaque jour, là, mais...

1 R Non. Non, non, non.

2 Me PATRICE BENOÎT :

3 Q Mais le client, il devait bien recevoir un état de
4 compte de son courtier?

5 R De son courtier probablement, c'est ce que
6 j'allais dire.

7 Me DENIS ST-ONGE :

8 Q Mais le courtier, lui, il prenait l'information
9 où?

10 R Qu'on envoyait la net asset value, la NAV, à la
11 fin de la journée on lui envoyait la NAV.

12 Q O.K. Et Northern Trust, lui, vous soumettait
13 mensuellement un état de compte indiquant, à
14 l'égard de chacun des fonds, ce qu'il y avait dans
15 chaque fonds en comptant ou en titres?

16 R Bien à l'époque - et on se réfère à une gestion un
17 peu plus quotidienne - je crois que c'est dès le
18 début. Ce serait sujet à vérification, mais je
19 crois que c'est dès le début que nous avons déjà
20 accès à Passeport, le logiciel informatique,
21 finalement, qui nous donnait la valeur des actifs
22 et l'ensemble des positions qu'on pouvait y
23 retrouver à l'intérieur de chacun des fonds.

24 Q Puis Northern Trust vous donnait quoi, lui, comme
25 rapport?

1 R Bien, il y avait toujours la question de l'accès
2 à Passeport, sur une base quotidienne, pour voir
3 les positions.

4 Q Mais ça, Passeport, ça vous donnait accès aux
5 comptes de Northern Trust?

6 R Oui.

7 Q O.K.

8 R Sur une base quotidienne. Et il y avait également
9 l'envoi des rapports mensuels, tel qu'on a
10 discuté précédemment.

11 Q Et cette façon de procéder a duré pendant combien
12 de temps?

13 R Je vous dirais - dans un contexte de back office
14 plus interne, vous voulez...

15 Q Oui.

16 R Avec le chiffrier Excel, jusqu'en février, mars
17 2002, à l'arrivée de l'équipe de développement de
18 Nortek.

19 Q O.K. Pendant cette période-là chez Norbourg, qui
20 avait accès aux rapports Northern Trust ou à
21 Passeport pour aller voir les états de compte?

22 R Vincent Lacroix et David Simoneau.

23 Q L'autre partie du back office, monsieur Martin et
24 les autres, est-ce qu'ils étaient arrivés à ce
25 moment-là?

1 R Non, ils n'étaient pas là à cette époque-là.
2 Q Ils n'étaient pas là à ce moment-là.
3 R Non, non, ils n'étaient pas là à cette époque-là.
4 Q Eux sont arrivés avec l'acquisition de...
5 R Bien il y a eu en... Il y a eu, suite à la
6 fermeture de Maxima, il y a monsieur Paulson qui
7 est arrivé au cours de l'été 2001, qui nous a
8 donné un coup de mains sur le back office de
9 Norbourg, comme promoteur. Et monsieur Paulson a
10 également démarré, si on veut, les bases pour en
11 arriver à l'accréditation de Norbourg Capital
12 comme cabinet en épargne collective.
13 Donc, il y a eu un support qui a été donné à
14 monsieur Simoneau au niveau du back office par
15 monsieur Paulson.
16 Q Là, on se situe en 2001.
17 R Oui.
18 Q Jusqu'à l'arrivée de monsieur Cholette...
19 R Bien, monsieur Cholette est déjà là à cette
20 époque-là.
21 Q ... qui est mars 2001 à peu près, Cholette?
22 R Oui, 2000 ou 2001.
23 Q 2001.
24 R 2001, O.K.

25

1 Q Quand monsieur Cholette arrive, est-ce qu'il a
2 accès aux rapports Northern Trust?

3 R Non.

4 Q Il n'en a pas besoin pour...

5 R Pour la comptabilité de la firme.

6 Q Pour les fins de sa comptabilité.

7 R Non.

8 Q En mars 2001, c'est l'accréditation des fonds.
9 Après la première série des fonds communs, là.

10 R Oui.

11 Q Est-ce qu'il y en a eu d'autres fonds communs qui
12 se sont rajoutés?

13 R Oui, en décembre 2001. Donc, on est parti avec six
14 fonds chez Norbourg.

15 Q Six fonds.

16 R En décembre 2001, il y a eu la création du fonds
17 Matiq pour les titres québécois, suivant l'indice
18 Matiq quarante (40). Et par après... écoutez, là,
19 je cherche, là, mais en décembre 2001 ou un peu
20 plus tard au cours de l'année 2002, ce serait
21 sujet à vérification, là, il y a eu la création
22 également d'un fonds de marché monétaire et d'un
23 fonds revenu fixe Norbourg, en décembre 2001.

24 Q Et ensuite, l'arrivée des fonds, c'est vraiment
25 l'acquisition de Fonds Évolution?

1 R Bien c'est-à-dire jusqu'à... oui, oui. La période,
2 je vous dirais, de croissance des actifs est
3 arrivée de l'acquisition de l'achalandage de
4 plusieurs représentants en épargne collective qui
5 a fait grossir...

6 Q Mais vous aviez toujours les mêmes fonds, par
7 ailleurs, à ce moment-là?

8 R Bien, on parle toujours des huit à neuf fonds,
9 dépendamment, Matiq a existé pendant un an ou
10 deux.

11 Q Oui, oui, oui.

12 R Toujours les mêmes fonds : Norbourg, Matiq,
13 jusqu'à l'arrivée des fonds Évolution en début
14 2004.

15 Q Je me situe juste avant l'arrivée des fonds
16 Évolution en 2004. Est-ce qu'avant cette période-
17 là, il y a eu des retraits irréguliers dans les
18 huit ou neuf fonds qui étaient gérés par Norbourg
19 Services Financiers?

20 R Oui. Avant la période d'acquisition des fonds
21 Évolution, si je comprends bien?

22 Q Avant l'arrivée des fonds Évolution.

23 R Oui, oui.

24 Q Ça se faisait comment?

25 R On demandait un transfert de fonds. On envoyait la

1 formule que nous avons à l'époque, qui était un
2 chiffrier Excel avec les huit ou neuf fonds, et on
3 demandait un retrait à l'intérieur des fonds, pour
4 envoyer dans un des comptes corporatifs de
5 Norbourg.

6 Q Et Northern Trust acceptait de transférer des
7 fonds de l'un de ces fonds-là à...

8 Me PATRICE BENOÎT :
9 Norbourg International.

10 Me DENIS ST-ONGE :

11 Q Bien, Norbourg International...

12 R Norbourg Groupe ou Norbourg Services Financiers,
13 oui. Ils n'ont jamais refus un transfert.

14 Q Et ils ne vous ont jamais demandé pourquoi les
15 fonds ne retournaient pas d'où ils venaient?

16 R Non.

17 Q Et ça se faisait aussi simplement que de remplir
18 la formule, qui était transmise à ce moment-là,
19 soit par vous ou soit par monsieur Simoneau?

20 R Oui, ou soit même par d'autre.

21 Q Qui avait l'autorité de demander des transferts de
22 fonds, à part vous et monsieur Simoneau?

23 R Je crois qu'il y avait seulement que moi et
24 monsieur Simoneau qui avaient l'autorité.

25 Q C'est ce que je pense moi aussi, là, mais...

1 R Mais suite à certaines vérifications, ce que je
2 cherche, c'est qu'il y a probablement une certaine
3 période, il y a eu des transferts qui ont été
4 faits, que je n'étais pas présent au bureau et
5 monsieur Simoneau n'était pas présent au bureau,
6 donc je crois qu'il y a eu des transferts, à un
7 moment donné, qui ont été demandés par d'autres
8 personnes, au nom de David Simoneau ou de Vincent
9 Lacroix.

10 Q En imitant votre signature ou?...

11 R Non. Il y a eu beaucoup de transferts qui ont été
12 faits sans signature.

13 Me PATRICE BENOÎT :

14 Q Mais le formulaire, c'est un formulaire qui était
15 faxé à Northern Trust ou c'était un courriel?

16 R Faxé. C'est un fax à Northern Trust.

17 Q Puis vous dites qu'il y a des demandes de
18 transferts qui auraient été demandées - transferts
19 irréguliers, là, on s'entend ou non autorisés par
20 les investisseurs - qui auraient été demandés à
21 Northern Trust.

22 R Sans signature.

23 Q Donc, envoyé par fax mais ce n'est pas signé?

24 R Exact. Puis ça, il y en a plusieurs.
25

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Q Vous vous en êtes rendu compte?

3 R Non. C'est-à-dire...

4 Q Par sur le coup?

5 R Pas sur le coup. Ce que j'ai vu, c'est suite à la
6 preuve de l'AMF qui m'a été envoyée, je l'ai
7 réalisé à ce moment-là.

8 Q Mais à l'époque quand vous êtes là, vous devez
9 concilier les rapports de Northern Trust qui
10 indiquent ce qu'il y a dans les comptes et qui
11 indiquent les transferts et les retraits. Ce que
12 vous recevez de Northern Trust à la fin du mois,
13 là, tous les transferts, mêmes irréguliers, là,
14 n'apparaissent pas là-dedans?

15 R Non, du tout, du tout, parce qu'à un moment donné
16 on ne savait plus qu'est-ce... bon, qu'est-ce qui
17 était régulier et irrégulier et je m'explique : il
18 y a eu plusieurs transferts qu'on ne peut pas
19 qualifier, qui étaient des switch entre les fonds,
20 dont on ne demandait que de faire certains
21 transferts et ça ce n'était pas de mon ressort, à
22 savoir, les overdrafts qu'on y retrouvait dans les
23 fonds. Donc, il était difficile pour moi
24 d'évaluer, à un moment donné, si un retrait de
25 cinq cent mille (500 000 \$) avait été fait dans

1 les comptes corporatifs ou pour couvrir certains
2 overdrafts dans les fonds de fonds.

3 Q Mais quand il y avait des overdrafts, on a vu
4 qu'il y avait des courriels qui étaient transmis -
5 on en a vu à monsieur Simoneau - en disant que :
6 « il y a un overdraft, dites-nous comment le
7 couvrir ».

8 R Oui.

9 Q Les overdrafts, ce n'est pas Northern Trust qui
10 décidait comment les couvrir.

11 R C'était les gens de Norbourg.

12 Q C'était les gens de Norbourg.

13 R Mais ce que je veux, à l'époque c'est que je
14 n'étais pas informé de chaque overdraft et de
15 chaque transfert qui était fait ou qui était sorti
16 de certains comptes, qu'on pourrait qualifier de
17 switch ou de retrait irrégulier. Il y a eu
18 plusieurs transferts qui ont été demandés à
19 monsieur Simoneau, j'étais absent du bureau et
20 c'est monsieur Asselin, monsieur Cholette ou
21 monsieur Dussault qui ont demandé des transferts à
22 monsieur Simoneau.

23 Q Ils ont demandé des transferts pourquoi?

24 R Bien, il y avait soit un manque de liquidé dans
25 les sociétés ou soit qu'il y avait des

1 transactions en cours et, exemple, pour l'achat de
2 l'achalandage de certains représentants que
3 j'étais très peu au courant de la liquidité dans
4 les sociétés et j'étais absent - et j'étais absent
5 très souvent du bureau - on demandait carrément à
6 monsieur Simoneau de faire des transferts.

7 Q Ce que vous receviez comme état de compte de
8 Northern Trust à la fin de chaque mois, par
9 ailleurs, indiquait ce qu'il restait comme titres
10 dans... - prenons un fonds, là - le solde des
11 titres qui étaient sous garde auprès de Northern
12 Trust et vous aviez aussi les transactions du
13 mois, au niveau du comptable, dans ce compte-là?

14 R À partir du milieu 2003, de mémoire je n'ai plus
15 jamais regardé un état de compte Northern Trust.

16 M. GILLES ROBILLARD :

17 Q Au niveau des overdrafts, est-ce que c'était des
18 situations fréquentes ou des exceptions?

19 R Situations fréquentes.

20 Me DENIS ST-ONGE :

21 Q Les overdrats étaient créés par quoi?

22 R Des retraits dans des comptes. Il y avait des
23 retraits réguliers et irréguliers à travers
24 certains comptes, qui amenaient des overdrafts. Il
25 y avait des switchs qui étaient faits également.

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Q C'est quoi un switch?

3 R Un switch, comme terme interne, un switch c'est un
4 transfert d'un fonds à un autre fonds. Donc, ça
5 restait à l'intérieur de Northern Trust. Il n'y
6 avait pas de sortie dans un compte Norbourg ou
7 pour un client ou pour un investisseur.

8 Me DENIS ST-ONGE :

9 Q À quelle époque vous avez eu le logiciel de Octan?

10 R À partir de mars... février, mars 2002.

11 Q O.K. Et ça, le logiciel Octan, ça vous permettait
12 de faire quoi?

13 R Le logiciel Octan nous permettait d'en arriver à
14 mieux gérer tout ce qui était la base de données
15 en termes de nombre de détenteurs de parts et
16 toute la fiscalité reliée au fonds. Finalement,
17 tout l'opérationnel d'un côté back office et
18 registraire, ce qui était devenu difficile, à la
19 fin de l'année 2001 étant donné le nombre
20 d'investisseurs. Il n'y en avait pas beaucoup sur
21 une base relative mais pour un système qui est
22 fait à la main, sur un chiffrier Excel, c'était
23 beaucoup demander pour une personne.

24 Q Les états qui étaient sortis pour fins de calculer
25 la NAV pour chacun des fonds, ne tenaient pas

1 compte des retraits irréguliers dans les comptes.
2 R Effectivement.
3 Q Cette conciliation-là, pour savoir ce qui était
4 régulier puis pas régulier et sortir un état de
5 compte comme s'il n'y en avait jamais eu aucun
6 retrait irrégulier, qui faisait cette
7 conciliation-là?
8 R Si je comprends la question, là, de savoir,
9 d'indiquer aux personnes qu'est-ce qui était
10 supposé avoir dans le compte?
11 Q Oui, oui.
12 R C'est moi qui le mentionnais.
13 Q O.K. Mais la tenue de livres de cet état-là, ce
14 n'est pas vous qui la faisiez.
15 R Non. C'était les gens au back office.
16 Q C'était qui, ça, les gens au back office?
17 R Bien c'était divisé, dans le sens, ça dépend de la
18 période qu'on prend également. Si on prend la
19 période 2001...
20 Q On va prendre deux périodes : avant Évolution puis
21 après Évolution.
22 R Avant Évolution, je vous dirais, il y avait
23 l'équipe de trois personnes, vers la fin, avant
24 Évolution.
25 Q C'est qui ça?

1 R Madame Bertin, David Simoneau et David Cloutier.

2 Q O.K.

3 R Qui faisaient la... tu sais, on parle de 2001
4 comme un chiffrier Excel pour faire la NAV. On
5 parle, après ça, de l'arrivée du système Octan,
6 qui était fait en collaboration également avec
7 l'équipe de Nortek, à savoir Normand L'Espérance,
8 Pierre Mercier et madame Chalifoux.

9 Q Et eux, pour faire leur travail, avaient-ils accès
10 aux vrais états de compte Northern?

11 R Non, mis à part David Simoneau. Et David Simoneau,
12 à l'époque, avait accès à Northern Trust, et moi.
13 Il y avait personne d'autre de l'équipe de back
14 office qui avait accès à Northern Trust.

15 Q Et ils se servaient de quoi, eux, pour monter leur
16 comptabilité?

17 M. GILLES ROBILLARD :

18 Q Virtuelle.

19 R Oui. Je veux juste reculer un peu, là, dans la
20 réponse que j'ai donnée.

21 Me DENIS ST-ONGE :

22 Q Oui.

23 R Il y a eu, avec le temps, certaines personnes dans
24 le back office, monsieur Cloutier, madame Bertin,
25 qui ont eu accès au compte Northern Trust. Par

1 contre, on leur donnait accès aux comptes qui
2 n'avaient pas été, si on veut, contaminés.

3 Q O.K.

4 R Donc, il y avait un certain accès et au fur et à
5 mesure, on s'organisait pour que ces comptes-là,
6 qui avaient accès à plusieurs autres personnes que
7 moi et David Simoneau, que ces comptes-là soient
8 en tout temps intacts, si on veut, donc couverture
9 d'overdraft... Le rapport, quand je parle de non
10 contaminés, c'est que pour le rapport interne
11 versus le rapport Northern Trust, tout balance. Je
12 vais vous donner un exemple : si on regarde le
13 rapport Ernst & Young pour le compte de sociétés
14 émergentes de croissance, ce compte-là est calculé
15 à cent pour cent (100%) comme étant cent pour cent
16 (100%) des actifs qu'on y retrouve. Pourtant, il y
17 a eu plusieurs overdrafts qui ont été couverts par
18 d'autres fonds, dans le compte sociétés
19 émergentes. Donc, sociétés émergentes est un
20 compte disponible à tous. Donc, on s'organisait...
21 Quand je dis « disponible à tous », là, tous ceux
22 qui pouvaient remplacer, tous ceux qui avaient
23 accès aux codes de back office, parce que ce qu'il
24 faut également - j'ouvre une autre parenthèse à
25 l'intérieur de ça : un code qui nommait une

1 personne ne voulait pas dire que c'était seulement
2 que cette personne-là qui avait accès à Passeport;
3 c'était des codes qui étaient référés par
4 personne, mais plusieurs autres personnes
5 pouvaient prendre le code de la personne pour
6 avoir accès à Northern Trust.

7 Donc, dans ce contexte-là, il y a eu plusieurs
8 overdrafts de ce qu'on peut appeler certains fonds
9 ouverts ou, si on veut, disponibles à tous, qui ne
10 devaient pas présenter d'overdraft et qui
11 devaient... on devait trouver les conciliations
12 entre les fonds internes et les fonds Northern
13 Trust.

14 Q Les overdrafts, ça a commencé quand ça?

15 R Les overdrafts, c'est-à-dire qu'il y a deux
16 définitions d'overdrafts.

17 Q Les découverts, là.

18 R Bien, c'est ça.

19 Q Il y a des manques de cash dans un compte, là.

20 R C'est-à-dire qu'il faut faire attention sur le
21 terme overdraft. Un compte pouvait être en
22 overdraft sans qu'il y ait nécessairement des
23 ponctions, comme vous l'avez appelé. Il pouvait
24 tout simplement être en overdraft, parce que
25 l'encaisse était en bons du trésor, il n'y avait

1 pas d'argent disponible dans le compte. Donc ça
2 c'est une...

3 Q Il y avait des titres mais il n'y avait pas
4 suffisamment de...

5 R De cash pour couvrir le retrait.

6 Q Pour couvrir le retrait, parce que les titres
7 n'avaient pas été vendus encore.

8 R C'est ça.

9 Q Ça, c'est une forme.

10 R Une forme d'overdraft. Ou une autre forme
11 d'overdraft, c'est qu'il y avait des retraits, et
12 ça on peut parler d'overdrafts réguliers,
13 d'overdrafts irréguliers. Un overdraft irrégulier,
14 c'était qu'il n'y avait plus d'argent dans le
15 compte et que là, les détenteurs de parts
16 demandaient des retraits à l'intérieur de ces
17 fonds-là.

18 M. GILLES ROBILLARD :

19 Q Donc, ça c'est des comptes qui avaient été, pour
20 utiliser vos termes, ponctionnés au maximum?

21 R C'est ça.

22 Q Puis quand les clients, par la suite, demandaient
23 des retraits, le compte tombait en overdraft.

24 R C'est ça. Mais il pouvait déjà être en overdraft.

25 Q En overdraft. Mais pour revenir à votre

1 explication « overdraft régulier et irrégulier »
2 lequel des deux qu'on rencontrait le plus souvent
3 dans vos comptes?

4 R Je dirais, évidemment, overdraft irrégulier. Mais
5 si on prenait l'ensemble des overdrafts, je ne
6 pourrais pas vous donner la proportion de ce qui a
7 été irrégulier. J'ai eu beaucoup plus de...
8 comment je vous dirais, on m'a informé beaucoup
9 plus souvent des overdrafts irréguliers que des
10 overdrafts réguliers.

11 Des overdrafts réguliers ne demandaient qu'une
12 vente des titres à l'intérieur des fonds. Donc, ça
13 se couvrait naturellement. Mais des overdrafts
14 irréguliers, j'ai été au courant de l'ensemble des
15 overdrafts irréguliers.

16 Q Donc, pour ceux réguliers, généralement vous
17 vendiez les titres, ça couvrait l'overdraft, la
18 situation est réglée. Les autres, est-ce qu'ils se
19 réglaient tout le temps de la même façon, les
20 irréguliers?

21 R Entre transferts de fonds, oui, si je comprends
22 bien la question.

23 Q Donc, l'argent était pris dans un fonds où il y
24 avait des liquidités puis c'était transféré dans
25 l'autre pour couvrir, justement, l'overdraft.

1 R Oui.

2 Me DENIS ST-ONGE :

3 Q Ou parfois vous deviez vendre des titres dans un
4 autre fonds pour aller chercher du comptant?

5 R Aussi.

6 Q Et couvrir le découvert?

7 R Un overdraft irrégulier, c'est soit de l'encaisse
8 d'un autre fonds ou des titres d'un autre fonds...
9 Un overdraft irrégulier provient d'un autre fonds,
10 d'une vente de titres ou d'un transfert d'argent.

11 Q Ces découverts, pour employer le terme français,
12 irréguliers, comment se fait-il que Northern Trust
13 acceptait qu'un compte devienne à découvert,
14 irrégulier, c'est-à-dire qu'il n'y a même plus de
15 titres pour couvrir le montant que l'on veut
16 retirer dans un compte, parce que dans un compte
17 qui est un fonds mutuel, normalement si on fait un
18 retrait c'est parce qu'il est supposé y avoir de
19 l'argent pour payer l'investisseur qui veut
20 retirer ses fonds. S'il y a des titres, c'est
21 juste parce que les titres n'ont pas été liquidés,
22 on peut comprendre ça, mais s'il n'y a même plus
23 suffisamment de titres pour couvrir le retrait,
24 là, comment se fait-il que Northern Trust accepte
25 ça?

1 R Bien il faut comprendre la structure de Northern
2 Trust. En termes de responsabilité, je ne crois
3 pas que la responsabilité du cash ou de l'encaisse
4 était gérée au Canada. Les responsabilités back
5 office étaient faites de Londres ou de Chicago en
6 tant que telles. Donc, lorsqu'il y avait une
7 demande de retrait dans certains comptes, la
8 demande était envoyée à Toronto qui, elle,
9 l'envoyait au back office responsable à l'époque,
10 à savoir Londres ou Chicago, je ne le sais pas.
11 Mais ce que je peux vous confirmer - puis j'ai
12 d'ailleurs une pièce ici qui pourrait vous le
13 confirmer - c'est que de la responsabilité du back
14 office, qu'il soit à Londres ou qu'il soit à
15 Chicago, on informait Toronto que certains comptes
16 étaient en overdraft, mais bien souvent après
17 quelques jours que l'overdraft était fait à
18 l'intérieur du compte.

19 Q Après que les fonds aient été transférés?

20 R Voilà.

21 Q Et quand vous nous dites que vous avez une pièce,
22 c'est quoi votre pièce?

23 R Bien j'ai ici un e-mail qui est envoyé à madame
24 Kipusi, qui vient de Borris Raskin de Chicago, qui
25 lui mentionne qu'à la fin du mois de juillet 2005,

1 il y a certains fonds qui sont en overdraft. Et je
2 vous parle... Excusez, là, je me suis trompé. Au
3 mois de mai, que le compte était en overdraft,
4 avant d'envoyer les rapports. Donc, on parle d'un
5 compte en overdraft à la fin du mois de mai et le
6 e-mail est envoyé à la fin juin, au milieu et fin
7 juin, là, quand on regarde l'ensemble des
8 communications. Et on peut y retrouver que le
9 courriel part de Chicago à cette époque, pour
10 informer Toronto qu'il y a des comptes en
11 overdraft et on cherche à couvrir ces comptes.
12 Madame Kipusi envoie un e-mail à monsieur Simoneau
13 pour couvrir les comptes overdrafts de l'époque.
14 Donc on réalise à travers ce courriel que ce n'est
15 pas Toronto qui faisait le back office de
16 l'overdraft, c'était une responsabilité de Chicago
17 ou de Londres. Cependant, par l'entremise du
18 service à la clientèle de Toronto, c'est eux qui
19 nous informaient de l'overdraft dans certains
20 comptes.

21 Q O.K., on va le produire.

22 Me PATRICE BENOÎT :

23 Juste pour l'identifier, sous VL-53, courriel de
24 Naraisiae Kipusi à David Simoneau, du 22 juin
25 2005.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

VL-53 :

Courriel de Naraisiae Kipusi à David Simoneau,
du 22 juin 2005

Me DENIS ST-ONGE :

Q Mais quand il n'y a plus d'argent dans un compte,
est-ce que vous aviez des ententes de financement
avec Northern Trust qui vous avançait des fonds ou
qui passait un compte à moins quelque chose?

R Aucune entente. Il n'y avait aucune entente.

Q Mais d'après vous, là, pourquoi ils laissaient un
compte aller à moins?

R C'est tout simplement par leur structure interne.
Le back office n'était pas fait au Canada. Les
demandes de transferts de Norbourg à Northern
Trust étaient envoyées d'un point de vue canadien
et je m'explique : le back office de Norbourg
l'envoyait à Northern Trust Toronto qui, Northern
Trust Toronto, donnait des informations ou
demandait des transferts à une entité quelconque,
soit Chicago ou Londres qui, eux, transféraient
l'argent. Et c'est probablement en faisant la
comptabilité, le lendemain ou le surlendemain ou
au moment où ils faisaient la comptabilité, qu'ils
réalisaient que certains comptes étaient en

1 overdraft. Maintenant, la seule et unique raison
2 pour être certains comptes en overdraft, c'est que
3 la gestion était faite d'une façon globale et
4 après ça, suite à la répartition de certaines
5 instructions, on retrouvait des overdrafts à
6 l'intérieur de certains comptes.

7 Q Donc, ils étaient prêts à envoyer de l'argent même
8 s'il n'y avait pas de fonds dans les comptes.

9 R C'est-à-dire qu'il n'y avait pas de compte, ce
10 sont des comptes virtuels. Il y avait un compte
11 global pour l'ensemble des comptes de fonds et
12 c'est pour cette raison-là que nous-mêmes, de
13 notre côté, à partir de milieu 2004 fin 2004, on
14 gérait de la même façon que Northern Trust sur une
15 base globale.

16 Q Vous voulez dire quoi, qu'il y avait un compte
17 global?

18 R C'est-à-dire que pour nous, il y avait un compte
19 encaisse et un compte positions. On ne gérait plus
20 par fonds.

21 Q Mais vous aviez quand même des rapports par fonds
22 pour les fins des investisseurs?

23 R Comme je vous le dis, depuis milieu ou fin 2003,
24 on ne regardait plus les rapports qui arrivaient
25 de Northern Trust. D'ailleurs, les rapports

1 n'étaient plus envoyés, soit fin 2003, peut-être,
2 mais à partir d'un certain moment donné, les
3 rapports étaient envoyés sur une base d'un CD.
4 Donc, on n'ouvrait même plus les CD qui nous
5 étaient envoyés.

6 Me PATRICE BENOÎT :

7 Q Vous recevez à tous les jours un rapport de
8 Northern Trust?

9 R C'est-à-dire qu'on a accès à tous les jours à un
10 rapport Northern Trust par l'entremise de
11 Passeport. C'était cette façon de voir là.

12 Q O.K. Puis là vous dites que vous ne les regardiez
13 plus, mais il a été déjà abondamment démontré ou
14 expliqué qu'à tous les jours, le rapport
15 informatique de Northern Trust était modifié par
16 vous, à l'interne, pour en créer un nouveau
17 rapport Northern Trust qui visait à camoufler les
18 retraits irréguliers.

19 R Oui, oui, oui.

20 Q Alors j'essaie de concilier ça, qui a été souvent
21 expliqué, avec ce que vous venez de dire, là, que
22 les rapports Northern Trust, vous ne les regardiez
23 plus à partir 2003.

24 R Souvent, cette façon de faire là, était tout
25 simplement de couvrir le retrait irrégulier qui

1 avait été fait. Mais en termes de position de
2 titres ou de... Exemple, un Nortel, qu'il se situe
3 réellement à l'intérieur d'un fonds qui se nommait
4 Évolution valeurs canadiennes ou Unilys situation
5 spéciale, ça ne faisait plus aucune différence
6 pour nous. C'est ce que je veux dire. Tout ce qui
7 était balancé, c'est les retraits irréguliers sur
8 une base globale.

9 Q O.K.

10 Me DENIS ST-ONGE :

11 Q Mais votre back office n'utilisait même plus les
12 rapports Northern pour calculer la NAV ou être en
13 contact avec les investisseurs et ceux qui
14 venaient acheter des fonds mutuels.

15 R De toute façon, dans le domaine - ou en tout cas
16 de ce que j'en sais maintenant - ou chez Norbourg,
17 c'était le rapport interne qui servait de base
18 pour le calcul de la NAV.

19 M. GILLES ROBILLARD :

20 Q Si je vous comprends bien, le rapport qui était
21 produit de Northern Trust chez vous, donc le faux
22 rapport Northern Trust, c'était créé de toute
23 pièce. Ce n'était pas juste un camouflage de
24 paiement, dont les titres, comme vous le disiez,
25 que ce soit Nortel ou quoi que ce soit, puis

1 qu'ils soient dans un fonds spécifique, ce n'était
2 pas important. C'était totalement virtuel, l'état
3 de compte que vous produisiez.

4 R Oui.

5 Me DENIS ST-ONGE :

6 Q Et ça servait à quoi...

7 R Mais ça part de plus loin que juste couvrir les
8 retraits irréguliers de chez Northern Trust. Ça
9 part du début. Tu sais, si on remonte aux fonds
10 hedge qu'on parlait tantôt, c'est qu'il y a jamais
11 eu - puis même on pourrait le voir à l'intérieur,
12 parce que la façon d'envoyer les transactions
13 était d'un point de vue chiffrier Excel, puis le
14 reporting de Northern Trust. on avait de sérieux
15 problèmes avec. Donc, oui, Northern Trust, les
16 rapports internes arrivent d'une série de choses,
17 principalement pour couvrir certains retraits
18 irréguliers, mais qui étaient déjà...
19 indépendamment des retraits irréguliers, il aurait
20 fallu une certaine forme de système pour avoir de
21 bons rapports Northern Trust.

22 Ce que je veux dire par là, même si on n'avait
23 fait aucun retrait irrégulier, ça nous aurait pris
24 une façon de faire pour que les rapports Northern
25 Trust soient exacts. Puis ça. on l'a vécu au début

1 des années 2000 et 2001, dans plusieurs...

2 Q Après l'acquisition d'Évolution, est-ce qu'il y a
3 eu des changements au niveau du reporting avec
4 Northern Trust et des relations avec le back
5 office?

6 R Non.

7 Q Bien ça a continué comme ça opérait avant?

8 R Oui. Oui, oui.

9 Q O.K. Le seul changement, ça a été la substitution
10 de CITAC par Fonds Évolution inc.?

11 R Oui, par le back office de Norbourg.

12 Q Au niveau du back office, là?

13 R Oui, oui, au niveau du back office. Oui, O.K., je
14 comprends. Oui, il y a eu... c'est-à-dire que
15 lorsque nous avons fait l'acquisition de Fonds
16 Évolution, les dirigeants de Teraxis et de la
17 Caisse nous ont demandé de garder jusqu'à la fin
18 de l'année 2004, le back office de CITAC.

19 Q O.K.

20 R Donc, on n'avait pas le choix jusqu'au début de
21 janvier 2005, on se devait de garder CITAC comme
22 back office pour les fonds Évolution.

23 Q Et il y a eu le transfert de Trust Général à
24 Northern Trust.

25 R Au mois d'avril 2004.

1 Q Comme gardien de valeurs des actifs dans les fonds
2 Évolution, comme vous dites en avril 2004.

3 R C'est ça.

4 Q Alors la seule différence c'est qu'il y avait plus
5 de fonds et une plus grande masse monétaire, à
6 partir de l'arrivée de ces argents-là chez
7 Northern Trust.

8 R Oui.

9 Q Mais au niveau des opérations entre vous et
10 Northern Trust, il y a eu aucune modification.

11 R Non. Si je comprends bien la question, il y a
12 eu...

13 Q Non, mais je veux savoir s'il y a eu...

14 R Non.

15 Q Non?

16 R Non., il y a pas eu... Mis à part le fait qu'il y
17 ait plus de fonds et plus d'actifs sous gestion,
18 il n'y a rien d'autre qui a changé en termes de
19 rapport.

20 Q Mais au niveau de couvrir les découverts de
21 compte, au niveau de la façon de faire faire les
22 transferts, il y a rien qui a changé?

23 R Non, il y a rien qui a changé dans le processus de
24 travailler avec Northern Trust sur le back office.

25

1 M. GILLES ROBILLARD :

2 Q Qu'est-ce que ça changeait pour eux, le vendeur,
3 Caisse de dépôt, à l'époque, que vous mainteniez
4 les services de CITAC pour le reste de l'année?

5 R Bien là, j'ai ma réponse aujourd'hui. C'est que je
6 m'aperçois qu'il y a eu beaucoup d'aspects... il y
7 a eu beaucoup d'aspects qu'on aurait dû vérifier
8 du côté de CITAC. J'ai jamais compris pourquoi
9 qu'on avait eu cette condition-là jusqu'à peu près
10 à l'été 2004, là, quand on a réalisé les trous
11 qu'il y avait entre le transfert du Trust Général
12 à Northern Trust.

13 Q Parce qu'à l'époque que vous aviez, entre
14 guillemets, les capacités, ou tout au moins les
15 capacités apparentes de gérer le back office, vous
16 n'aviez pas besoin de CITAC pour cette période-là,
17 ça aurait pu se faire, le transfert, directement
18 chez vous.

19 R Non seulement la question du back office, on était
20 prêts à recevoir l'ensemble des fonds Évolutions
21 en termes de back office, mais on avait l'équipe
22 de développement également du côté de Nortek pour
23 accueillir immédiatement l'aspect de tout le back
24 office et registraire des fonds Évolution.

25

1 Maintenant, c'est ce qu'on a compris beaucoup plus
2 tard. Quand il y a eu, quand on voit certains
3 courriels qui nous démontrent que lorsqu'on a
4 voulu transférer, à la fin de l'année 2004, tous
5 les fichiers de CITAC à Nortek et qu'on voyait
6 l'ensemble des problèmes qu'on y retrouvait à
7 l'intérieur des fichiers CITAC, c'est là, un peu,
8 qu'on a compris pourquoi qu'on nous avait demandé
9 de garder CITAC comme back office, je crois.

10 C'est que si on l'avait exigé immédiatement pour
11 fins de transaction en 2003, avec tous les
12 problèmes qu'on a reçus suite à la réception et
13 tout ça, c'est qu'on aurait pu jamais faire la
14 transaction, finalement, à transférer les données.
15 Ça aurait été une condition d'achat. Je réalise
16 aujourd'hui qu'on n'aurait jamais pu acheter. Puis
17 on parlait d'erreurs de l'ordre de dix (10%) à
18 quinze pour cent (15%) dans certaines banques de
19 données à l'époque.

20 Me DENIS ST-ONGE :

21 On va suspendre deux secondes.

22
23 **(DISCUSSION HORS DOSSIER)**
24
25

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Q Alors, Monsieur Lacroix, lorsque vous avez acquis
3 les fonds Évolution, il y en avait combien de
4 fonds mutuels dans les fonds Évolution?

5 R Vingt et un (21).

6 Q Vingt et un (21). Et chez Trust Général du Canada,
7 ces vingt et un (21) fonds-là étaient dans combien
8 de comptes?

9 R Étaient dans quatorze (14) comptes.

10 Q Donc, chaque fonds n'avait pas son propre compte
11 au Trust Général du Canada?

12 R Non. Non, là, pour ce qui est de fonds, les fonds
13 de ce qu'on appelait les fonds gestion d'actifs,
14 il n'y avait qu'un seul compte pour l'ensemble des
15 cinq fonds.

16 Q Ça, les fonds gestion d'actifs, il y avait quoi
17 là-dedans, de l'encaisse et des titres?

18 R C'est-à-dire de l'encaisse et des fonds de fonds.

19 Q Et des fonds de fonds.

20 R Les cinq fonds gestion d'actifs sont les fonds
21 qu'on appelait, en août 2005, les fonds Perfolio.

22 Q O.K. Et il y avait qu'un seul compte au Trust
23 Général?

24 R Il n'y avait qu'un seul compte bancaire au Trust
25 Général pour l'ensemble des cinq fonds. Et il n'y

1 avait aucun compte bancaire pour les fonds clones,
2 les deux fonds clones américains et le fonds
3 clones Leaders mondiaux.

4 Q O.K. Et chacun des autres fonds avait son propre
5 compte au Trust Général?

6 R Oui, compte bancaire.

7 Q Et ces autres fonds-là, c'était des fonds mutuels,
8 que je peux peut-être qualifier de plus réguliers,
9 dans lesquels il y avait des titres ou il devait y
10 avoir des titres et peut-être un peu d'encaisse?

11 R Oui.

12 Q Quand le transfert a été fait chez Northern Trust.

13 R En avril 2004?

14 Q En avril 2004.

15 R Oui.

16 Q Combien de comptes ont été ouverts chez Northern
17 Trust?

18 R Vingt et un (21).

19 Q Donc, chaque fonds avait son propre numéro de
20 compte et son propre code chez Northern Trust?

21 R Oui.

22 Q Et au moment du transfert, est-ce que tous ces
23 comptes-là avaient des soldes positifs?

24 R Non.

25

1 Q Est-ce qu'il y en a qui avaient des soldes
2 négatifs?

3 R Tout à fait.

4 Q Comment pouvez-vous avoir un solde négatif dans un
5 fonds?

6 R J'ai de la misère moi-même à me l'expliquer, mais
7 voici ce qu'on peut mentionner. C'est qu'au cours
8 de la période, en tout cas suite aux calculs et
9 suite à ce que je vérifie présentement, les cinq
10 fonds de fonds sont arrivés avec un solde négatif
11 de près d'un virgule cinq millions (1,5 M), alors
12 qu'en décembre on avait plus de vingt-huit
13 millions (28 M) dans ces comptes-là. Tel que je
14 l'ai mentionné également précédemment, les
15 comptes, ces comptes-là, par l'entremise d'un
16 transfert de fonds - il n'y a pas de code relié à
17 ces fonds-là, donc on a eu à faire face à ce qu'on
18 pouvait dire, des transferts papiers. On ne
19 pouvait pas - exemple, Nortel a un SEDOL, un
20 CUSIP, relié à un titre, tandis qu'un fonds mutuel
21 n'a pas cette caractéristique-là ou n'a pas cet
22 enregistrement-là. Donc, lorsqu'est arrivé le
23 transfert, - ça a été ça notre première grande
24 surprise - c'est que d'un transfert d'actifs de
25 vingt-huit millions (28 M) qu'il y avait au 31

1 décembre 2003, en avril 2004 on a eu un transfert
2 négatif de moins un point six millions (-1,6 M).
3 Ça, ça a été la première grande surprise. La
4 deuxième, c'est que les deux fonds clones qui
5 avaient, au 31 décembre 2003, près d'un virgule
6 cinq millions (1,5 M), on a reçu aucune somme à
7 l'intérieur de ces comptes-là.

8 Donc, c'est évidemment une recherche qu'on
9 continue présentement, mais il y a eu des
10 transferts avec des soldes négatifs ou des
11 transferts avec des soldes à zéro dans les
12 comptes.

13 Q Et est-ce que vos comptes chez Northern Trust
14 reflétaient des soldes négatifs?

15 R Oui. Les transferts, c'est-à-dire que les comptes
16 chez Northern Trust, que nous avons ouverts,
17 reflétaient soit des soldes à zéro, soit des
18 soldes négatifs.

19 Q Lors du gel des opérations, au mois d'août 2005,
20 il appert, des rapports de Northern Trust, qu'un
21 bon nombre des comptes pour des fonds ont un solde
22 négatif.

23 R Oui.

24 Q Comment pouvez-vous expliquer qu'un fonds mutuel
25 ait un solde négatif?

1 R Bien, à la suite de l'explication que je vous ai
2 donnée précédemment, c'est que plusieurs comptes
3 peuvent en arriver à avoir, de ce qu'on a appelé
4 tantôt, des overdrafts qui soient réguliers ou
5 irréguliers.

6 Un solde arrivera négatif à l'intérieur du compte
7 s'il y a eu des retraits irréguliers, comme on le
8 dit depuis le début, ou s'il y a eu des retraits
9 dans des fonds qui n'auraient pas dû y avoir à
10 l'intérieur de ce même fonds-là.

11 Donc, la seule et unique raison, parce que dans le
12 pire des cas, un compte fonds mutuel doit arriver
13 à zéro. Le nombre de détenteurs, suite aux actifs,
14 doit égaliser zéro s'il n'y a plus personne à
15 l'intérieur du compte. Donc, lorsqu'un solde
16 arrive sur une base négative, c'est qu'il y a eu
17 une irrégularité à l'intérieur de la gestion du
18 back office, du fonds en tant que tel.

19 Q Est-ce qu'on peut aussi croire que c'est parce que
20 Northern Trust a accepté de payer des retraits,
21 qu'ils soient réguliers ou irréguliers, sans qu'il
22 y ait les fonds dans le compte?

23 R Effectivement, aussi.

24 Q O.K. Aviez-vous des ententes avec Northern Trust
25 pour les autoriser à faire ce genre de retrait

1 puis aller piger dans les autres comptes pour se
2 couvrir?

3 R C'est-à-dire que l'entente que nous avons avec
4 Northern Trust c'était que nous étions
5 responsables de la gestion du back office et du
6 registraire. Donc c'est nous, suite à nos
7 demandes, qu'on faisait des switchs, comme on
8 appelle, pour couvrir certains overdrafts dans
9 certains comptes.

10 Q Lorsque vous faisiez un retrait, vous donniez un
11 ordre de transfert de fonds qui sont dans des
12 comptes de Northern Trust pour les transférer
13 n'importe où ailleurs, est-ce que chaque compte
14 avait son propre numéro de transfert chez
15 Norbourg?

16 R Non. C'est-à-dire...

17 Q Il y avait combien de numéros de transfert pour
18 retirer les fonds de chez Northern Trust?

19 R Il y avait, si je comprends bien la question, là,
20 chaque fonds avait un code. Cependant, il y avait
21 un compte bancaire qui était unique pour Northern
22 Trust.

23 Q O.K. Puis quand vous transfériez des fonds, vous,
24 de chez Northern Trust, un, deux, trois fonds, là,
25 pour les envoyer par exemple chez Norbourg

1 Services Financiers, est-ce qu'il y avait des
2 codes différents pour les transferts, dépendamment
3 que ça vienne d'un fonds ou d'un autre?

4 R Non. Il y avait pas de différence au niveau de la
5 demande que l'on faisait à Northern Trust.
6 Cependant, ce que l'on indiquait à Northern Trust,
7 c'est le compte bancaire où devait arriver cette
8 somme-là. Dépendamment du compte bancaire où il
9 était envoyé, on retrouvait des comptes
10 différents, qu'ils soient Norbourg International
11 ou Norbourg Services Financiers.

12 Q Et vous indiquiez, je présume, aussi de quels
13 fonds, de quels comptes à l'égard de quels fonds,
14 l'argent devait être tiré?

15 R Oui.

16 Q Qui avait signé les ententes avec Northern Trust,
17 là, je parle dans les dernières années, 2004,
18 2005, là, de...

19 R Pour le gardien de valeurs?

20 Q Oui.

21 R C'est moi, Vincent Lacroix.

22 Q Mais au nom de quelle compagnie?

23 R C'était à titre, c'était au nom de la compagnie
24 Placements Norbourg, la fiduciaire, et Norbourg
25 Services Financiers et/ou Fonds Évolution inc. à

1 titre de promoteur et non pas de gestionnaire.

2 Q Et Fonds Évolution inc. a également été
3 registraire des fonds Évolution pendant une
4 certaine période de temps?

5 R C'est-à-dire qu'ils avaient confié le back office
6 et tout le côté registraire à CITAC.

7 Q Mais après CITAC, lors du retrait de CITAC en
8 janvier 2005, c'est Fonds Évolution inc. qui a
9 joué ce rôle-là?

10 R Fonds Évolution inc. et Norbourg.

11 Q Oui, oui.

12 R Et Norbourg.

13 Q Maintenant - et Fonds Évolution inc. était
14 également fiduciaire de certains fonds.

15 R De certains fonds, oui.

16 Q Est-ce qu'il y a des sommes d'argent...

17 Me PATRICE BENOÎT :

18 Q Vous avez dit que Placements Norbourg était le
19 fiduciaire ou Fonds Évolution inc., pour certains
20 fonds, puis que les ententes étaient donc signées
21 par Placements Norbourg inc. avec Northern Trust.
22 Et vous avez dit : « et également par Norbourg
23 Services Financiers ou Fonds Évolution inc. à
24 titre de promoteur » et vous avez précisé « et non
25 pas de gestionnaire ».

1 R Tout à fait.

2 Q C'était qui le gestionnaire?

3 R C'était Norbourg Gestion d'Actifs, mais le
4 gestionnaire dans un contrat de garde de valeurs
5 pour les fonds mutuels, c'est le promoteur, le
6 gérant des fonds qui signe l'entente de
7 « custody », de gardien de valeurs... de garde de
8 valeurs, pardon.

9 Q Je comprends. D'accord.

10 R Ainsi que le fiduciaire.

11 Me DENIS ST-ONGE :

12 Q Et le fiduciaire ça a été aussi...

13 R Bien Placements Norbourg, dans le cas des fonds
14 Norbourg.

15 Q Il y en avait un autre aussi dans...

16 R Coop Trust.

17 Q Dans l'Ouest, là.

18 R Oui, Concentra.

19 Q Concentra Trust.

20 R Il n'a jamais signé, Concentra.

21 Q O.K. D'entente avec Northern Trust?

22 R Oui. Il n'a jamais signé.

23 Me PATRICE BENOÎT :

24 Q Pourquoi?

25 R Aucune idée. Il s'agirait de vérifier mais j'ai

1 aucune idée. Mais je sais que Concentra n'a jamais
2 signé l'entente de départ en avril ou mars 2004,
3 lorsqu'on a transféré les fonds Évolution à
4 Northern Trust.

5 Me DENIS ST-ONGE :

6 Q On a vu qu'il y a des sommes assez importantes et
7 des retraits assez volumineux qui ont été
8 effectués directement par des demandes de
9 transfert de Northern Trust à diverses sociétés
10 autres que celles qui avaient signé des ententes
11 avec Northern Trust. Par exemple, il y a de
12 l'argent qui est allé à Northstone Power
13 directement.

14 R C'est-à-dire à l'avocat...

15 Q Ou à l'avocat, l'avocat de Northstone.

16 R ...qui faisait la transaction, oui, à Calgary.

17 Q Comment vous avez fait pour faire en sorte que les
18 fonds partent de Northern Trust et s'en aillent
19 chez Northstone Power?

20 R J'ai demandé un transfert à Northern Trust au
21 compte bancaire in trust des avocats de Northstone
22 Power.

23 Q Qui était situé où?

24 R Basé à Calgary.

25 Q Personne ne vous a posé de questions?

1 R Non. Personne ne m'a posé de questions.

2 Q Il y a eu des fonds qui ont été transmis en Suisse
3 à UBS, une autre banque suisse, là, pour Junex.

4 R Oui.

5 Q Est-ce que vous avez procédé de la même façon?

6 R De la même façon. C'est-à-dire que pour l'achat
7 des titres Junex, dont les warrants étaient la
8 propriété du Canton de Valais, on a demandé un
9 transfert pour l'achat des warrants et non pas des
10 titres Junex, on a demandé un transfert de deux
11 cent quarante mille dollars (240 000 \$) de
12 Northern Trust à UBS en Suisse. En tout cas, si ce
13 n'est pas UBS c'est la banque du Canton de Valais
14 qui détenait les titres.

15 Q Dans la dernière année, il y a eu des montants
16 assez, pas assez mais très importants qui ont été
17 transférés à Norbourg International inc. Je
18 présume que vous avez procédé de la même façon par
19 des demandes de transfert et indiquer dans quel
20 compte de banque ça doit aller?

21 R Oui.

22 Q Est-ce que les gens de Northern Trust savaient qui
23 était Norbourg International?

24 R Bonne question. Je ne peux pas dire oui, je ne
25 peux pas dire non.

1 Q Les gens...

2 R Les gens de... ce que je peux dire c'est que
3 Northern Trust nous visitait et que toute
4 l'information qu'ils nous demandaient lors des
5 visites, à savoir les rapports financiers des
6 fonds, les présentations que l'on faisait, on leur
7 donnait tout ce qu'ils nous demandaient.

8 Q Mais quand ils voulaient avoir les rapports
9 financiers des fonds.

10 R Oui.

11 Q Quels rapports financiers vous leur donniez?

12 R Les rapports financiers qui étaient... que tout le
13 monde a vus.

14 Q Mais quand ils regardent les rapports financiers
15 des fonds et qu'ils comparent ça avec ce qu'ils
16 ont, eux, en garde, il me semble que ça ne drive
17 pas?

18 R Tout à fait, ça ne drive pas. Mais là, il faut
19 leur poser la question à eux. On n'a jamais caché
20 d'information à Northern Trust. L'information qui
21 nous était demandée ou toute information relative
22 aux fonds, toute information relative à la
23 structure Norbourg ou toute information relative
24 aux rapports financiers, on leur a fourni le tout,
25 et les rapports financiers des fonds étaient faits

1 en français et en anglais. Donc, il n'y avait pas
2 juste une question de ne peut-être pas comprendre
3 la langue, mais tout leur était fourni.

4 Q Vous leur avez donné ça pour quelle période?

5 R Je vous dirais jusqu'en... On parle des rapports
6 financiers ou de la structure Norbourg?

7 Q Les rapports financiers des fonds. Ce que je
8 comprends, les rapports...

9 R Avril, mai 2005, on leur a fourni l'ensemble des
10 documents.

11 M. GILLES ROBILLARD :

12 Q Excusez-moi une seconde. Si j'ai bien compris,
13 vous remettiez à Northern Trust votre comptabilité
14 virtuelle qui montrait que vous aviez des fonds,
15 disons, pour 'X' dollars, quand eux autres
16 avaient, dans leurs registres, des documents qui
17 montraient qu'il y avait 'Y' dollars. C'est bien
18 ça que vous dites?

19 R Oui, oui. Ce que je veux dire, c'est qu'on n'a
20 jamais caché ou ne pas envoyer une information qui
21 nous était demandée par Northern Trust. Les gens
22 arrivaient, on leur donnait les rapports
23 financiers. Évidemment, il faut comprendre la
24 structure, c'était les gens de Toronto qui nous
25 visitaient. Donc, on donnait tout aux gens de

1 Toronto. Est-ce que les gens de Toronto voyaient
2 vraiment ce qui se passait dans le compte, les
3 différences qu'ils pouvaient évaluer? Ça, je ne
4 peux pas vous le dire, mais il n'y a pas une
5 information... Bien de toute façon, même Chicago
6 nous l'a déjà demandé. On a déjà tout donné
7 également à Chicago.

8 Me PATRICE BENOÎT :

9 Q C'était qui les gens de Toronto qui venaient vous
10 visiter comme ça?

11 R Bien les gens, le service à la clientèle.

12 Q Quels individus?

13 R Bien il y a eu madame Nazar, il y a eu madame
14 Kipusi, il y a eu les présidents et les vice-
15 présidents à l'époque également, tu sais, il y a
16 eu... Je ne me souviens plus du premier, je me
17 souviens du président de Northern Trust Canada qui
18 venait nous visiter, ensuite de ça il y a eu le
19 vice-président. Malheureusement, je ne me souviens
20 plus des noms, mais il y a eu au moins quatre à
21 cinq personnes de Toronto et au moins deux
22 personnes de Chicago qui sont venues et on leur
23 donnait tout. Et d'ailleurs, les structures et les
24 fonds, tout était disponible par Internet sur le
25 site de Norbourg.com.

1 Q C'est vrai, ça.

2 R Tout était disponible, donc on n'était pas...

3 Q À quelle fréquence ils venaient vous voir?

4 R Sur une base, écoutez, trimestrielle ou
5 semestrielle. On voyait les gens de Northern
6 Trust, soit qu'on les voyait à Toronto ou soit
7 qu'ils étaient à Montréal parce qu'ils avaient
8 d'autres clients.

9 Q Pour quelle raison ils venaient vous voir ou est-
10 ce que vous, vous alliez les voir?

11 R Question de la business. Question de la business.

12 Q Entretenir les relations d'affaires?

13 R Entretenir les relations d'affaires, entretenir la
14 business.

15 Q Puis pour quelle raison ils vous demandaient les
16 états financiers des fonds?

17 R Ils nous les demandaient pas, on leur donnait
18 l'information sur Norbourg.

19 Q Puis c'était sur une base volontaire?

20 R Voilà. Supposons que quelqu'un, bon, on allait
21 manger ensemble : et voici, regarde, voici
22 l'ensemble des documents de Norbourg. Si ça vous
23 intéresse, regardez-les.

24 Me DENIS ST-ONGE :

25 Q Mais ça ne vous inquiétait pas de leur donner ça?

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Q Vous devancez ma question. Vous saviez que ça ne
3 concordait manifestement pas, ce n'était pas un
4 peu jouer avec le feu, vous me passerez
5 l'expression, de leur remettre la preuve tangible
6 entre les mains?

7 R Non, ça ne nous stressait pas. Jouer avec le feu,
8 ça, il faudrait leur demander, mais ça ne nous
9 stressait pas.

10 Q Mais je pensais plus à vous quand j'employais
11 cette expression-là. Vous prenez les devants pour
12 leur donner de l'information comptable - puis vous
13 avez raison elle était accessible sur Internet,
14 par ailleurs, ou sur CEDAR, c'est de l'information
15 qui est publique, mais au-delà de ça, de prendre
16 les devants puis leur remettre une copie papier
17 d'un document que s'ils le regardaient le
18 moins, ils verraient qu'il y a un problème
19 important, ça ne vous inquiétait pas?

20 R Non.

21 Q Pourquoi, parce que vous saviez qu'ils ne le
22 regarderaient pas ou?...

23 R Non, c'est qu'on n'a pas... Comment je vous dirais
24 bien ça? Je n'ai pas d'autre réponse que de vous
25 dire que ça ne nous stressait pas.

1 Q O.K.

2 Me DENIS ST-ONGE :

3 Q Ils sont venus souvent vous voir les gens de
4 Northern Trust?

5 R Comme je le disais, deux à trois fois par année.

6 Q Ah! Pas plus que deux à trois fois par année?

7 R Non, mais on les voyait...

8 Q Puis vous, vous y alliez aussi deux à trois
9 fois...

10 R Nous on allait, parce qu'on avait des choses à
11 Toronto. Je sais que David a déjà été une ou deux
12 fois à Chicago également, d'un point de vue
13 séminaire pour Passeport, donc on les voyait.

14 Q Mais essentiellement, c'était vous et monsieur
15 Simoneau qui les rencontriez?

16 R Oui.

17 Q Les autres n'avaient pas vraiment de contact avec
18 eux?

19 R Non.

20 Q Est-ce que vous les traitiez bien?

21 R « Bien », écoutez, je ne peux pas dire... Si je
22 comprends la question, « bien » dans un sens de
23 dire pour cacher certaines choses, non.

24 Q Non, non, je vous parle... vous les amenez au
25 restaurant?

1 R Oui, comme eux nous amenaient au restaurant à
2 Toronto. Quand c'était à Montréal. on les invitait
3 au restaurant.

4 Q Mais c'est dans ce sens-là que vous les traitiez
5 bien, mais ils étaient soignés aux petits soins?

6 R Ah, non. C'était des repas très légers avec eux.
7 Non, on ne peut pas dire que c'est eux qui ont
8 abusé du système Norbourg, non.

9 Q Est-ce qu'il y a qui que ce soit, chez Northern
10 Trust, à Londres, à Toronto, à Chicago qui a eu un
11 petit traitement de faveur ou qui a reçu une
12 gratification ou qui a reçu un don ou appelez ça
13 comme vous voulez, là?

14 R Non, jamais.

15 Q Jamais?

16 R Jamais. Tout ce que je peux dire c'est qu'à un
17 moment donné... À un moment donné, je ne me
18 souviens plus à quelle période mais il y a
19 monsieur Peterson qui est venu à Montréal, qui a
20 eu une belle sortie avec monsieur Simoneau, mais
21 ce n'était pas dans un contexte de...

22 Q Monsieur Peterson, c'était quelqu'un de quel âge,
23 ça?

24 R Ah, de l'âge de David à peu près. Mais écoutez, je
25 ne peux pas vous dire l'âge précis.

- 1 Q Parce que David n'est pas très vieux, là.
- 2 R Non, non, c'est ça, mais qui était dans la jeune
3 trentaine, monsieur Peterson. Donc rien pour
4 dire...
- 5 Q C'est quoi, ça, une belle sortie? Il est allé au
6 hockey?
- 7 R Probablement plus que le hockey.
- 8 Q O.K. Juste en terminant sur Northern Trust puis
9 les rapports qui étaient fabriqués, qui
10 provenaient de Octan et qui démontraient ce qu'on
11 appelle la comptabilité virtuelle des fonds, avec
12 la papeterie comme si c'était des rapports
13 Northern Trust, qui provenaient de Northern Trust,
14 alors qu'ils ne provenaient pas de Northern Trust,
15 ça servait à quoi ces rapports-là?
- 16 R Mais ça a servi, je vous dirais en grande partie,
17 uniquement pour les vérificateurs et une à deux
18 reprises, lors d'inspections de soit la Commission
19 en 2002 ou de l'AMF en 2004.
- 20 Q Qui connaissait l'existence de ce que je vais
21 appeler les « faux rapports Northern Trust »?
- 22 R Je vous dirais une grande partie de l'équipe
23 Norbourg.
- 24 Q C'est-à-dire? On va les nommer.
- 25 R Oui. Là, je vous parle depuis 2002, là.

1 Q Oui.

2 R Je vais vous nommer les noms, de toute façon la
3 même équipe a duré : évidemment, Vincent Lacroix,
4 j'y vais par ordre là, Éric Asselin, Alain
5 Dussault, Serge Beugré, Félicien Souka; tu as
6 l'équipe de back office : David Simoneau, David
7 Cloutier, Jean Cholette, Éric Laforesterie... -
8 j'aurais dû les noter - Jean Renaud, Jean-François
9 Pilon, Philippe Thermink. J'ai mentionné Éric
10 Asselin?

11 Q Oui, le deuxième.

12 R Le deuxième?

13 Me PATRICE BENOÎT :

14 Q C'est le deuxième que vous avez nommé après vous.

15 R Ah! O.K., excusez. Je pensais le deuxième sur la
16 liste, excusez - Pierre Therrien.

17 Me DENIS ST-ONGE :

18 Q L'existence de ces faux rapports, ça remonte à
19 quand, les premiers qui ont été faits?

20 R En 2002. En 2002, lors de l'inspection de la
21 Commission des valeurs mobilières, à l'époque.

22 Q Aviez-vous le logiciel Souka, dès ce moment-là,
23 pour faire ça?

24 R Non, du tout. À ce moment-là, ce qui a été fait,
25 c'est qu'Éric Asselin avait décidé à la dernière

1 minute qu'on ne présentait pas les rapports reliés
2 à RFG Futures dans les quatre comptes hedge. Donc,
3 c'est à ce moment-là qu'on a décidé de faire des
4 faux états de compte, un; et après ça est arrivée
5 l'histoire du compte Tercio Trust, Vincent Lacroix
6 et tout ça, donc il a fallu... Tout ça est arrivé
7 en même temps, mais dès le départ, dès septembre
8 2002, on a dû le faire. La première raison pour
9 les faire, était la raison qu'on ne voulait pas
10 présenter de gestion de produits dérivés dans les
11 quatre fonds privés hedge.

12 Q Et vous faisiez des faux rapports qui portaient la
13 mention Northern Trust là-dessus?

14 R Oui.

15 Me PATRICE BENOÎT :

16 Q Comment? Si vous n'aviez pas le logiciel, vous les
17 fabriquiez comment?

18 R Par l'entremise... À cette époque-là, c'était fait
19 par l'entremise de Excel.

20 Q Qui le faisait, manuellement?

21 R Là, c'était tout le monde. À l'époque, là, si on
22 se souvient de mon témoignage précédent, là, dans
23 les interrogatoires précédemment, c'est que tout
24 le monde...

25

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Q Tout le monde a participé à un bout ou à un autre?

3 R Tout le monde a participé à un bout ou à un autre,
4 et ça se faisait, ça se faisait vraiment de façon,
5 en banque de données. C'est rentré en banque de
6 données et après ça faire les rapports, parce que
7 c'était fastidieux, là, étant donné que c'était
8 très manuel et la vérification des rapports et
9 après ça, les remettre.

10 Me PATRICE BENOÎT :

11 Q Donc, tous les gens que vous avez énuméré, vous
12 dites, connaissaient l'existence de ces faux
13 rapports.

14 Me DENIS ST-ONGE :

15 Q Ou ils ont participé.

16 Me PATRICE BENOÎT :

17 Q Ou participé à leur confection?

18 R Oui.

19 Q Est-ce qu'ils savaient pourquoi il y avait ces
20 faux rapports?

21 R Écoutez, le pourquoi, ce serait mentir de dire que
22 tout le monde savait qu'il y avait des retraits
23 irréguliers, mais que les choses ne tournaient pas
24 rond, ça, tout le monde s'en doutait.

25

1 M. GILLES ROBILLARD :

2 Q Est-ce qu'il y avait des personnes, autres que
3 celles que vous avez nommées qui étaient tous des
4 employés de Norbourg, il y avait des personnes
5 externes à Norbourg qui étaient au courant des
6 faux rapports?

7 R Non, écoutez, là, je... Bien j'ai nommé monsieur
8 Souka, je l'ai inclus interne.

9 Q Oui.

10 R De faux rapports pour les personnes externes? Pas
11 à ma connaissance.

12 Q D'accord.

13 Me PATRICE BENOÎT :

14 Q À part peut-être monsieur Renaud, parce que
15 monsieur Renaud, à moins que je ne m'abuse, lui,
16 il n'était pas...

17 R Bien, je l'ai nommé.

18 Q Il avait des mandats de consultation, là, mais il
19 n'était pas...

20 R Bien, je l'ai nommé tantôt, donc...

21 Q Oui, oui, d'accord.

22 Me DENIS ST-ONGE :

23 Q Monsieur Deschambault?

24 R Non, monsieur Deschambault ne pouvait pas savoir
25 qu'il y avait des faux rapports. Il pouvait mal

1 expliquer certaines choses mais de mémoire, à
2 savoir qu'il y avait de faux rapports... Bien, de
3 toute façon, on n'a jamais remis de rapport à
4 monsieur Deschambault, donc il ne pouvait pas y
5 avoir de faux rapports remis à monsieur
6 Deschambault.

7 M. GILLES ROBILLARD :

8 Q Monsieur Hindle?

9 R Pour les fonds mutuels, non. Pour la gestion
10 privée, oui, parce que monsieur Bright le savait.

11 Me DENIS ST-ONGE :

12 Q Monsieur Bright le savait comment?

13 R Bien c'est suite à l'explication...

14 Q Avec ses quatre clients?

15 R Oui, avec les quatre clients qu'on lui avait dit
16 que lors de l'inspection, étant donné qu'on ne
17 voulait pas dévoiler tout ce qui était relié à la
18 gestion de produits dérivés, on a fait de faux
19 rapports Northern Trust pour l'indiquer, pour
20 chacun de ses quatre clients.

21 Q Pour ses quatre clients?

22 R Pour ses quatre clients.

23 Q Pour le reste, il n'était pas au courant?

24 R Il ne le savait pas. Mais pour ses quatre clients,
25 il le savait.

1 Q D'accord.

2 Me PATRICE BENOÎT :

3 Q Mais en quoi vous dites que maître Hindle le
4 savait? Vous dites, c'est parce que...

5 R Il était à la réunion lorsqu'on a informé monsieur
6 Bright, madame Papathanasiou également et monsieur
7 Asselin assistaient à cette réunion également.

8 M. GILLES ROBILLARD :

9 Hors dossier.

10

11 **(DISCUSSION HORS DOSSIER)**

12

13 Me DENIS ST-ONGE :

14 Q Monsieur Lacroix, on va changer un petit de sujet
15 pour parler de l'implication de KPMG à l'égard des
16 sociétés Norbourg. De quelle façon KPMG était
17 impliquée à l'égard des sociétés Norbourg et
18 lesquelles?

19 R KPMG était impliquée, de mémoire, uniquement pour
20 les fonds Norbourg et non pas pour les sociétés
21 Norbourg, mais ils étaient impliqués pour faire la
22 vérification des fonds Évolutions, pardon, et non
23 pas des fonds Norbourg. Il y a eu une demande, de
24 ce que je sais, à l'été 2005, suite à une
25 fusion...

1 Q Mais n'allez pas trop vite, là.

2 R O.K.

3 Q Les fonds Évolution c'est les fonds que vous avez
4 acquis en janvier...

5 R 19 décembre 2003.

6 Q 2003, janvier 2004?

7 R Oui.

8 Q Est-ce que KPMG étaient les vérificateurs des
9 fonds Évolution pour les périodes antérieures
10 alors que ça appartenait à Capital Teraxis?

11 R Oui.

12 Q Et selon vous, ils étaient les vérificateurs
13 depuis combien de temps?

14 R Bonne question. De mémoire, c'était...

15 Q Mais si vous ne le savez pas...

16 R Non, je ne le sais pas.

17 Q Mais ils l'étaient pour la dernière année,
18 immédiatement avant que vous achetiez?

19 R Ils l'étaient pour l'année 2002 et 2003.

20 Q O.K. Est-ce que vous avez eu accès aux états
21 financiers de KPMG dans le cadre de votre
22 vérification diligente pour l'achat des fonds
23 Évolution?

24 R Je n'ai aucune idée parce que la vérification
25 diligente c'était Alain Dussault et Éric Asselin

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

qui l'on faite.

Q Mais normalement, est-ce qu'ils auraient dû avoir accès à ces informations-là?

R Oui.

Q Puis en prendre connaissance puis s'y fier un peu?

R Oui.

Q O.K. Mais vous ne savez pas s'ils l'on fait ou non.

R Je ne le sais pas.

Q On leur posera la question, O.K. Mais ça faisait partie des informations, je présume, que normalement, si ça avait été vous, là, vous lui auriez demandé.

R Bien, c'est assez élémentaire, il me semble.

Q O.K.

R De base.

Q La vérification préalable à votre acquisition a été faite, comme fin d'année, à quelle date?

R On parle du due diligence ou la vérification...

Q Non, la vérification de KPMG.

R La vérification de KPMG...

Q Des fonds.

R ...des fonds, elle est toujours faite au cours de la période des deux mois suivants la fin de l'exercice. Donc, l'exercice des fonds se termine

1 le 31 décembre de chaque année. Donc, KPMG faisait
2 la vérification au cours de fin janvier, février,
3 début mars, pour les fonds.

4 Q O.K. Alors quand vous avez fait votre due
5 diligence d'octobre, novembre 2003, vous aviez
6 uniquement les états financiers vérifiés pour la
7 fin de l'année 31 décembre 2002, qui étaient
8 sortis en quelque part en mars 2003.

9 R Tout à fait.

10 Q Vous n'aviez pas un état financier vérifié en
11 milieu d'année, là, ou juste avant la date
12 d'acquisition sur lequel vous pouviez vous fier?

13 R C'est ça, oui.

14 Q L'état financier qu'a préparé KPMG pour la période
15 terminée le 31 décembre 2003, est-ce que vous
16 l'avez analysé à un moment donné?

17 R Oui. Je l'ai analysé à peu près à la réception,
18 lorsque nous l'avons reçu au printemps 2004, mais
19 un peu plus tard, je vous dirais, mai, juin 2004.

20 Q Et vous avez tiré quelles conclusions?

21 R Que leur vérification au niveau des fonds clones
22 et des fonds de fonds, leur opinion et leur
23 vérification étaient erronées.

24 Q Est-ce que vous avez eu la chance de prendre
25 connaissance de leur dossier de vérification plus

1 récemment, là, dans le cadre de la documentation
2 qui vous a été remise?

3 R Oui.

4 Q Et vous en tirez quelles conclusions?

5 R Mais j'ai été grandement surpris d'un courriel
6 faisant part de l'équipe de juricomptabilité de
7 KPMG qui...

8 Q De la vérification, je parle de la vérification
9 du...

10 R O.K., je parlais du dossier.

11 Q Non, bien moi je parle de la vérification. Le
12 courriel, on va y revenir tantôt. Alors je vous
13 ramène sur vos commentaires quant au dossier de
14 vérification, sur la vérification au 31 décembre
15 2003.

16 R J'ai été grandement surpris de voir que pour
17 l'ensemble des fonds gérés à l'externe, il y avait
18 eu une vérification, à savoir une comparaison
19 entre le Trust Général et les rapports internes de
20 CITAC. Mais j'ai été grandement surpris de voir
21 qu'il y avait aucune vérification qui avait été
22 faite d'un point de vue interne et externe au
23 niveau de tout ce qu'on peut appeler fonds de
24 fonds, les fonds gestion d'actifs et les fonds
25 clones.

1 Q Et après que vous ayez acquis le fonds Évolution,
2 les fonds de fonds puis les fonds clones, est-ce
3 que les montants qui étaient censés être dans ces
4 fonds-là y étaient vraiment?

5 R Ils n'y ont jamais été. La première réaction qu'on
6 a eue, c'est suite au transfert en avril 2004,
7 lorsqu'on parlait précédemment qu'il y avait des
8 sommes négatives au niveau des fonds de fonds et
9 que les sommes étaient nulles au niveau des fonds
10 clones. Les premières réponses que nous avons eues
11 de CITAC et des dirigeants de la Caisse de dépôt,
12 dans le cas qu'on parle, monsieur Fokham, c'était
13 qu'il y avait sûrement des marges à couvrir et que
14 d'en parler avec CITAC et les personnes du Trust
15 Général et le tout se réglerait en temps et lieu.
16 Cependant, suite à une série de vérifications au
17 cours du mois de mai 2004 et début juin 2004, nous
18 nous sommes aperçus qu'il y avait vraiment des
19 sommes manquantes et des sommes importantes pour
20 ces fonds, à savoir sur la quasi-totalité des
21 fonds qu'on n'y retrouvait plus d'actifs sous
22 gestion.

23 Q Puis l'état financier de KPMG révélait quoi, lui,
24 à l'égard de ces fonds-là?

25 R Bien il révélait qu'au 31 décembre 2003, il y

1 avait près d'un point cinq millions (1,5 M) dans
2 les fonds clones et qu'on pouvait y retrouver près
3 de vingt-huit millions (28 M) dans les fonds de
4 fonds, ce qui était totalement faux.

5 Q Vous nous avez parlé tantôt d'un courriel, je vais
6 vous le montrer. Avant d'arriver au courriel,
7 après votre acquisition, il fallait faire
8 également ou prévoir la préparation des états
9 financiers et la vérification des états financiers
10 au 31 décembre 2004, qui avez-vous retenu pour
11 procéder à cette vérification-là?

12 R KPMG pour les fonds Évolution.

13 Q Et vous les avez rencontrés quand?

14 R Bien c'est-à-dire, je les ai rencontrés pour la
15 première fois lorsqu'on m'a remis les états
16 financiers de l'année 2003, au printemps 2004. À
17 cette époque, je leur avais mentionné mes
18 interrogations par rapport au Trust Général, qu'il
19 y avait un seul compte pour les fonds de fonds.
20 Or, il y a eu une deuxième rencontre au cours de
21 l'automne pour le mandat de vérification du 31
22 décembre 2004.

23 Q Mais quand vous leur avez mentionné, là, en mars
24 ou avril 2004, vos interrogations sur le Trust
25 Général, est-ce qu'ils vous sont revenus avec une

1 réponse quelconque? Qu'est-ce qu'ils vous ont dit?

2 R Non, absolument pas. À l'époque, monsieur Asselin
3 assistait à cette réunion puis il m'a mentionné
4 qu'il était pour m'expliquer, qu'il avait des
5 réponses à mes interrogations.

6 Q Qui ça, monsieur Asselin ou les gens de KPMG?

7 R Monsieur Asselin m'expliquait qu'il avait des
8 réponses à mes interrogations, chose qu'il n'a
9 jamais faite.

10 Q O.K.

11 R Et par après j'ai...

12 Q Vous n'avez pas couru après lui pour avoir les
13 réponses?

14 R J'ai couru après lui, et finalement pour réaliser
15 qu'on avait un sérieux problème avec les fonds
16 Évolutions. Et c'est de là qu'à ce moment-là, j'ai
17 rencontré les gens de la Caisse de dépôt pour leur
18 faire part qu'on devait soit réviser la
19 transaction ou qu'on annule la transaction, mais
20 qu'on avait de sérieux problèmes avec Fonds
21 Évolution.

22 Q Et lors de votre rencontre du printemps 2004, qui
23 de KPMG avez-vous rencontré? Est-ce que vous vous
24 souvenez des noms?

25 R Malheureusement, je ne me souviens plus des noms.

1 Q L'associé en charge chez KPMG du compte Fonds
2 Évolution, est-ce que vous vous souvenez qui
3 c'était?

4 R Non.

5 Q Albert Dumortier, est-ce que ça vous dit quelque
6 chose?

7 R Oui.

8 Q O.K. Est-ce que lui était là?

9 R Je crois que oui.

10 Q Est-ce qu'il y en avait d'autre?

11 R Il y avait un assistant avec monsieur Dumontier.

12 Q Dumontier ou Dumortier?

13 R Dumortier, oui, tout à fait.

14 Q Alors, on revient à l'automne 2004, là, où il faut
15 penser à la vérification pour l'exercice terminé
16 le 31 décembre 2004. Est-ce que vous rencontrez
17 des gens de KPMG à ce moment-là?

18 R Moi, je n'ai jamais rencontré les gens de KPMG. Je
19 les ai rencontrés une fois, pour voir s'ils
20 avaient ou pas le mandat de vérification, mais par
21 la suite je n'ai plus... on leur a donné le mandat
22 de vérification, mais par la suite je ne les ai
23 plus rencontrés.

24 Q O.K. Le 20 août 2004, il y a un courriel qui est
25 transmis à monsieur Dumortier et qui vient de Paul

1 Loiselle, qui est une personne, je pense, qui
2 travaille dans le service de juricomptabilité chez
3 KPMG.

4 R Oui.

5 Q Je vous montre le courriel. Vous avez obtenu ce
6 courriel-là comment?

7 R Je l'ai obtenu après le 25 août, dans les
8 documents qu'on m'a remis, qui avaient été
9 perquisitionnés.

10 Q Qui vous a remis les documents?

11 R Maître Rossignol.

12 Q O.K. Le courriel, on va le coter sous la cote
13 VL-54.

14
15 VL-54 :

16 Courriel daté du 20 août 2004 transmis à
17 M. Dumortier par Paul Loiselle

18
19 Q Le courriel, à la page 2, sous la rubrique
20 « Conclusion » dit :

21 « *Puisque certaines rumeurs circulent sur*
22 *la provenance des fonds qui a permis à la*
23 *compagnie Norbourg de voir le jour et*
24 *malgré le fait qu'il nous est impossible*
25 *de confirmer ces rumeurs, nous croyons*

1 *qu'il serait prudent de ne pas*
2 *entreprendre de relations d'affaires avec*
3 *cette compagnie tant que ces rumeurs*
4 *persisteront. »*

5 Et ça, le courriel est en date du 20 août 2004.
6 Est-ce que je comprends que vous n'avez pas été
7 mis au courant de l'existence de ce courriel à
8 l'été 2004?

9 R Non, absolument pas.

10 Q Est-ce qu'après le 20 août 2004, il y a qui que ce
11 soit de chez KPMG qui vous a appelé?

12 R Non.

13 Q Pour vous poser des questions ou en savoir
14 davantage sur la provenance des fonds avant
15 d'entreprendre le travail?

16 R Aucun appel.

17 Q Est-ce que qui que ce soit de chez KPMG a posé des
18 questions à vous ou, selon votre connaissance, à
19 vos subalternes quant au questionnement qu'ils
20 avaient sur le mandat de vérification pour le 31
21 décembre 2004?

22 R Aucune. On n'a reçu aucun appel, aucune question,
23 aucune lettre. On a rien reçu.

24 Q Est-ce que vous, vous avez été impliqué dans la
25 vérification de l'exercice financier terminé au 31

1 décembre 2004?

2 R Non.

3 Q O.K. Tenant compte des questionnements qu'ils ont
4 quant à la provenance des fonds, est-ce qu'on a
5 demandé à Norbourg ou Fonds Évolutions de signer
6 des demandes de confirmation à l'égard de Northern
7 Trust, pour s'assurer de l'existence des divers
8 fonds?

9 R Non.

10 Q Est-ce que vous savez, pour la vérification au 31
11 octobre 2004, KPMG, quelle vérification ils ont
12 faite au niveau de l'existence des fonds et de la
13 vérification des fonds?

14 R Suite à une vérification très rapide de leur
15 vérification, je peux vous dire qu'ils ont écrit
16 beaucoup de choses mais qu'ils ont fait peu de
17 demande auprès de la firme Northern Trust en
18 termes de documents demandés. Je ne sais pas, par
19 contre, les documents que la société Norbourg a
20 remis pour les fonds Évolution à KPMG, parce que
21 je ne faisais pas partie de tout ce qui était
22 l'équipe de vérification.

23 Q C'était qui l'équipe de vérification chez Norbourg
24 pour les fonds Évolution?

25

1 R Monsieur Asselin. Monsieur Asselin et monsieur
2 Laforesterie.

3 Q Et est-ce que vous avez souvenir du temps qu'ont
4 consacré KPMG chez Norbourg pour procéder au
5 travail sur place de la vérification?

6 R De mémoire, les gens de KPMG n'ont pas travaillé
7 de chez Norbourg pour la vérification des fonds.

8 Q C'est des documents que vous leur avez transmis,
9 mais il n'y a pas eu un « field audit », comme on
10 dit dans le jargon?

11 R Pas de mémoire. Non, j'ai aucune idée. Il faudrait
12 demander aux personnes concernées, mais moi j'ai
13 rien vu.

14

15 **(DISCUSSION HORS DOSSIER)**

16

17 Me DENIS ST-ONGE :

18 Q Monsieur Lacroix, on va passer de KPMG à
19 PricewaterhouseCoopers. Quel a été leur rôle dans
20 le dossier Norbourg?

21 R Dans le dossier Norbourg, leur rôle a été,
22 premièrement, de vérifier certaines sociétés, des
23 cabinets...

24 Q Lesquelles?

25 R Écoutez, je pourrais vous donner une liste

1 complète, mais il y a eu une ou deux firmes du
2 côté épargne collective et il y a eu la
3 vérification de Fonds Évolutions inc.

4 Q Et Fonds Évolutions, ils ont fait ça pour quelle
5 année? Est-ce que c'était déjà les vérificateurs
6 de Fonds Évolution inc.?

7 R Oui.

8 Q Antérieurement à l'acquisition?

9 R Oui, c'était les vérificateurs. J'ai des états
10 financiers de Fonds Évolution inc. depuis 2001 et
11 les vérificateurs sont Pricewaterhouse.

12 Q Si je comprends bien, Pricewaterhouse vérifiait la
13 société Fonds Évolutions inc. et KPMG vérifiait
14 les fonds Évolution?

15 R Oui, c'est ça.

16 Q Et l'année financière c'était quoi? C'était le 31
17 décembre?

18 R Oui, c'était le 31 décembre jusqu'en 2002.

19 Q O.K.

20 R Il y a eu des états financiers qui ont été la
21 journée précédant l'acquisition, le 18 décembre
22 2003, et il y a eu des états financiers vérifiés
23 de Price au 30 novembre 2004.

24 Q Donc, vous les avez retenus après l'acquisition?

25 R Oui.

1 Q O.K. Qui était l'associé en charge au niveau de la
2 vérification de Fonds Évolution inc.?

3 R Monsieur Lafrance.

4 Q Et il était où, monsieur Lafrance?

5 R Basé à Québec.

6 Q Est-ce que vous le connaissiez bien, monsieur
7 Lafrance?

8 R Non.

9 Q Est-ce que vous l'aviez rencontré à plusieurs
10 reprises, monsieur Lafrance?

11 R Je l'ai rencontré à plusieurs reprises après les
12 transactions complétées de Fonds Évolution inc. et
13 de Capital Teraxis. J'ai rencontré monsieur
14 Lafrance par l'entremise de monsieur Fragasso.

15 Q O.K. Et c'est quoi les circonstances du maintien
16 de PricewaterhouseCoopers comme vérificateurs de
17 Fonds Évolution inc.?

18 R C'était à la demande de monsieur Fragasso.

19 Q O.K. Est-ce que monsieur Fragasso connaissait
20 mieux monsieur Lafrance que vous?

21 R Ah, définitif, oui.

22 Q Avez-vous des commentaires à faire sur la
23 vérification de PricewaterhouseCoopers de Fonds
24 Évolution inc., soit pour la période immédiatement
25 avant que vous ayez acheté et celle ensuite?

1 R Oui. Moi, j'ai plusieurs interrogations suite à
2 certaines analyses sur la vérification des Fonds
3 Évolution inc., à savoir les commissions qui ont
4 été versées aux représentants à travers le temps,
5 un; et, deux, j'ai des sérieuses interrogations
6 sur la vérification de Capital Teraxis au cours de
7 la période 2001 à 2004.

8 Q Puis vos interrogations portent sur quoi?

9 R Mes interrogations portent sur le fait que
10 plusieurs... on ne retrouve pas les commissions
11 aux représentants à l'intérieur de cette période-
12 là. Il y a comme une boîte noire au niveau de
13 toute la gestion et le financement des commissions
14 qui a été fait au cours de cette période-là.

15 Q Vous voulez dire quoi, comme une boîte noire? Vous
16 voulez dire une absence de données?

17 R Il y a une absence... C'est-à-dire que si on suit
18 le fil des commissions qui ont été versées aux
19 représentants, on ne peut pas la retrouver à
20 l'intérieur des états financiers de Fonds
21 Évolution inc. et je me pose certaines questions
22 par rapport à Capital Teraxis sur certains
23 comptes. Mais je continue l'analyse, je pourrai
24 vous revenir là-dessus prochainement.

25

1 Q Mais vous n'avez rien de plus précis pour
2 l'instant?

3 R Mais ce que je veux mentionner, c'est que
4 supposons qu'un client investissait cent mille
5 dollars (100 000 \$) dans les fonds Évolution. Il y
6 avait une commission qui devait être versée au
7 représentant, qui était de l'ordre de cinq pour
8 cent (5%) pour cette commission-là. Ce financement
9 de ce cinq pour cent (5%), on ne retrouve pas
10 cette activité au sein des états financiers de
11 Fonds Évolution inc., au cours d'une période
12 donnée, 2003.

13 Q Et ça aurait quoi comme impact?

14 R Bien, ça aurait comme impact que le cent mille
15 (100 000 \$), jusqu'à présent, de la façon qu'il m'a
16 été expliqué par certains représentants, c'est que
17 plusieurs représentants ont dû faire des comptes
18 directement à Teraxis. Donc, au lieu d'investir le
19 cent mille dollars (100 000 \$) du client dans les
20 fonds Évolution, Teraxis ou Fonds Évolution
21 prenait le cinq mille dollars (5 000 \$) pour
22 financer la commission du représentant, donc ce
23 qui aboutissait à un quatre-vingt-quinze mille
24 dollars (95 000 \$) dans les Fonds Évolution et non
25

1 pas cent mille (100 000 \$) pour le client en tant
2 que tel.

3 Q Avez-vous d'autres commentaires à part de ça? Je
4 comprends que vous allez terminer votre analyse
5 puis on pourrait peut-être revenir à un autre
6 moment donné - d'autres commentaires sur la
7 vérification de Fonds Évolution inc. ou Teraxis?

8 R Si ce n'est que lors d'un conseil d'administration
9 de Fonds Évolution au cours de l'année 2004, où je
10 critiquais le travail de CITAC pour des poursuites
11 à venir sur CITAC, et que monsieur Lafrance, en
12 tant que vérificateur de Fonds Évolution inc., et
13 monsieur Fragasso ont rencontré monsieur Leclerc
14 de CITAC et que, finalement, il y a jamais eu de
15 rapports et de vraies réponses qui nous ont été
16 donnés sur les activités de CITAC, et tout
17 l'aspect du compte à la Banque Royale, qu'ils nous
18 disent erroné, qu'il n'y a pas eu de vérification
19 et de rapport et ainsi que tout ce qui est relié
20 au montant in trust qu'on pouvait retrouver à
21 l'époque, qui était de l'ordre de dix millions
22 (10 M) au 30 novembre 2004.

23 Q Est-ce qu'il y avait eu un mandat spécifique donné
24 à monsieur Lafrance de faire cette analyse?

25 R C'est-à-dire qu'il y avait un mandat qui était

1 donné au comité de vérification, de faire une
2 analyse du travail de CITAC, à l'époque.
3 D'ailleurs, on avait rencontré, moi et monsieur
4 Asselin, Normand Leclerc, pour lui mentionner que
5 si on n'avait pas des réponses dans un avenir
6 rapproché, qu'il était pour y avoir certaines
7 poursuites. Et on avait informé le comité de
8 vérification, on avait informé le comité également
9 d'administration des Fonds Évolution inc., à
10 savoir qu'on n'était vraiment pas satisfaits de
11 tout le travail qui avait été fait de la part de
12 CITAC et il nous manquait des réponses très
13 claires pour le trou que l'on cherchait depuis
14 avril, mai 2004, suite au transfert de fonds.

15 Q Qui était le président du comité de vérification?

16 R Monsieur Fragasso.

17 Q Et je comprends que vous n'avez jamais eu les
18 informations?

19 R On n'a jamais eu les informations.

20 Q Et vous avez laissé ça en plan pendant... Vous
21 avez fait quoi pour...

22 R Non. C'est que ce qui est arrivé, c'est
23 qu'évidemment il y a eu la vérification qui a été
24 faite - là, on parle de l'année 2005, évidemment,
25 l'ensemble de ces interrogations-là, l'année 2005

1 était quand même relativement chargée. Il y avait
2 l'enquête de l'AMF, il y avait la divulgation
3 volontaire, il y avait une série de choses qui
4 faisaient en sorte que ce n'était pas la priorité
5 numéro 1, à l'époque, durant une certaine période.
6 Donc c'était, si je peux m'exprimer, tabletté
7 pendant un certain temps, mais on cherchait quand
8 même à avoir les réponses, qu'on n'a jamais
9 reçues, finalement.

10 Q O.K. Pricewaterhouse, vous dites qu'ils avaient
11 vérifié certains fonds aussi ou certains fonds
12 d'épargne collective?

13 R Non. Ce que je mentionnais, c'est qu'ils ont
14 vérifié, par la vérification de la société Fonds
15 Évolution inc., ils devaient vérifier le compte in
16 trust de Fonds Évolution.

17 Q O.K.

18 R Donc, c'est dans ce contexte-là que monsieur
19 Lafrance et monsieur Fragasso ont rencontré, à
20 l'époque, monsieur Leclerc, le président de CITAC.

21 Q Mais j'ai pris une note ici, vous avez parlé au
22 sujet d'épargne collective?

23 R Ah! Ça, de ce côté-là, c'est lorsqu'il y a eu la
24 fusion d'une série de cabinets en épargne
25 collective, Pricewaterhouse a fait la vérification

1 de certaines sociétés en épargne collective dans
2 le Groupe Norbourg. Comme je vous dis, je vous
3 reviendrai là-dessus, sur les sociétés qu'ils ont
4 vérifiées.

5 Q O.K. Je crois que c'est Services Financiers Tandem
6 et Info Financier.

7 Q O.K., alors on...

8 R Je vais revenir là-dessus.

9 Q O.K. On a vu que PricewaterhouseCoopers avait
10 assisté monsieur Deschambault, je pense que c'est
11 en 2004, pour la vérification que monsieur
12 Deschambault faisait, en 2004, de certaines des
13 sociétés du groupe. Êtes-vous au courant de ça?

14 R Oui.

15 Q Lesquelles sociétés?

16 R Les sociétés à l'époque que l'on vérifiait,
17 c'était dans le contexte de l'enquête qui avait
18 débuté. On devait remettre les états financiers
19 des sociétés réglementées et non réglementées.

20 Q Et la fin d'année c'est quoi, le 31 octobre? Est-
21 ce que c'est le 31 octobre?

22 R Non, c'était le 30 juin en grande partie.

23 Q C'est 30 juin 2004.

24 R Donc, on devait remettre les états financiers
25 avant le 31 décembre, mais l'AMF demandait des

1 états financiers au cours du mois de décembre. Je
2 ne me souviens plus, je pense 14, 15, 16 décembre
3 en tant que tels. Donc, il y a plusieurs choses
4 qui étaient... la vérification était faite par
5 monsieur Deschambault, par le cabinet, c'est-à-
6 dire, Deschambault, St-Jean à l'époque, mais il y
7 avait plusieurs choses qui étaient contre-
8 vérifiées par une équipe de Pricewaterhouse -
9 monsieur Lafrance et monsieur Dionne, dans le cas
10 présent, qui étaient descendus de Québec et qui
11 avaient passé une semaine chez Norbourg afin de
12 contre-vérifier, si on veut, tout l'aspect de
13 vérification de la firme Deschambault, St-Jean.

14 Q De quelles sociétés on parle?

15 R Bien, de plusieurs sociétés : de Norbourg Groupe
16 Financier, de ses filiales, de l'ensemble des
17 sociétés immobilières, l'ensemble des sociétés,
18 également, qui étaient hors services financiers.

19 Q Norbourg Gestion d'Actifs?

20 R Non, Norbourg Gestion d'Actifs, les états
21 financiers étaient déjà déposés depuis le 30
22 septembre, parce qu'on avait quatre-vingt-dix (90)
23 jours après le 30 juin, donc ça c'était déjà
24 déposé. On parlait à l'époque de Fonds Évolution,
25 on parlait de Quatro, d'Ascensia.

1 M. GILLES ROBILLARD :

2 Q Donc c'est toutes les autres sociétés qui étaient
3 vérifiées par monsieur Deschambault ou son
4 cabinet, qui n'avaient pas été déposés dans les
5 quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin
6 d'année?

7 R C'est ça.

8 Q Puis la seule dans les quatre-vingt-dix (90) jours
9 suivant la fin d'année, c'est Norbourg Services
10 Financiers ou qui est devenue Norbourg Gestion
11 d'Actifs.

12 R C'est ça.

13 Q Donc, c'est toutes les sociétés vérifiées par
14 Deschambault, à l'exception de Norbourg Gestion
15 d'Actifs?

16 R Voilà.

17 Q C'est venu dans quel contexte, à la demande de
18 qui?

19 R À ma demande.

20 Q Quel était le motif pour avoir un vérificateur
21 vérifier le vérificateur?

22 R Bien là, c'est que ce que je m'étais aperçu au fil
23 des années, je me suis aperçu de deux choses :
24 c'est que les dossiers de vérification qui étaient
25 remis à monsieur Deschambault étaient vraiment

1 déficients, de notre côté. Suite à certaines
2 discussions que j'avais eues avec monsieur
3 Deschambault, suite à certaines discussions
4 également avec monsieur Deschambault, je réalisais
5 que monsieur Asselin avait plusieurs façons de
6 voir les états financiers qui ne plaisaient pas
7 nécessairement à monsieur Deschambault. L'arrivée
8 de l'enquête, le 12 novembre 2004, a fait en sorte
9 que là, à ma demande, suite à une discussion avec
10 monsieur Fragasso, que je leur ai demandé de
11 vraiment en arriver et de venir nous donner un
12 coup de mains dans l'aspect de l'enquête, parce
13 qu'on avait des états financiers à courte échéance
14 qu'on devait remettre, vérifiés.

15 Je savais qu'à l'époque, monsieur Deschambault
16 était extrêmement occupé. Donc, je voulais être
17 sûr et certain que les lacunes majeures
18 n'arriveraient pas avec le début de l'enquête et
19 la remise des états financiers.

20 Q Est-ce que les états financiers - cette année-là,
21 vous dites que monsieur Deschambault était très
22 occupé et tout - les états financiers émis par
23 Deschambault ont été faits par son équipe de
24 vérification ou l'équipe de vérification de
25 Pricewaterhouse?

1 R Les états financiers ont été faits par l'équipe de
2 monsieur Deschambault et monsieur Deschambault
3 lui-même.

4 Q La vérification...

5 R C'est la vérification...

6 R Je parle de la vérification, pas la production. Je
7 sais que l'état financier est sur l'en-tête de
8 monsieur Deschambault puis probablement quelqu'un
9 l'a dactylographié chez lui, mais la vérification
10 qui a mené à l'opinion sur les états financiers,
11 qui l'a faite, cette vérification-là, cette année-
12 là?

13 R Si je comprends bien la question, c'est monsieur
14 Deschambault.

15 Q Donc, quel rôle avait Pricewaterhouse et son
16 équipe?

17 R Vraiment de vérifier, dans la vitesse de
18 production où ça se passait pour les états
19 financiers, vérifier s'il n'y avait pas des
20 lacunes majeures. Et ils en ont découvert
21 certaines, à savoir monsieur Asselin voulait
22 donner des revenus de licence à Norbourg Groupe
23 Financier, qui avait été fait d'ailleurs dans
24 l'année se terminant le 30 juin 2003. Monsieur
25 Deschambault avait accepté.

1 Reynald Lafrance, suite à certaines questions nous
2 avait mentionné : « Ça, ce n'est vraiment pas une
3 bonne idée de le faire. » Mais il n'avait pas les
4 documents pour justifier si ça se faisait ou si ça
5 se faisait pas. Donc, finalement, il n'y a pas eu
6 de revenu de licence pour l'année 2004 dans
7 Norbourg Groupe.

8 Il y a eu également tout l'aspect des notes aux
9 états financiers qui étaient vérifiées par
10 Pricewaterhouse et son équipe. Je me souviens des
11 actions privilégiées, une note au niveau des
12 actions privilégiées de Norbourg Groupe Financier,
13 qui étaient rachetables ou non rachetables, qu'il
14 y avait une différence entre les deux années et
15 c'est suite à des constatations de monsieur
16 Lafrance et de monsieur Dionne.

17 Puis là, après ça, il y a eu toutes sortes de
18 points reliés aux notes et certains aspects en
19 termes de vérification, là, qui ont été amenés.

20 Me DENIS ST-ONGE :

21 Q Mais le back-up qui aurait permis de trouver les
22 anomalies dans les états financiers, comme les
23 faux revenus, le fait qu'il n'y a pas eu
24 d'injection dans le capital...

25

1 M. GILLES ROBILLARD :

2 Q Les états financiers, excusez-moi, les actions
3 privilégiées rachetables au gré du détenteur de
4 vingt-huit millions (28 M), cette année-là, ce
5 n'était pas...

6 R Non, mais en même temps, le mandat venait tout
7 juste d'être donné pour la divulgation volontaire.

8 Q Oui, mais sauf que le vingt-huit millions (28 M)
9 provenait de Northern Trust, le vingt-huit
10 millions (28 M) qui a été montré comme étant des
11 avances que vous aviez faites à l'entreprise.

12 R Oui.

13 Q Donc ça, à ce niveau-là, Pricewaterhouse...

14 R N'a pas posé de question.

15 Me DENIS ST-ONGE :

16 Q N'est pas allée vérifier l'information sur
17 laquelle Deschambault s'était fié pour indiquer ça
18 dans les états financiers?

19 R Non, jamais. Écoutez, à l'époque, ce n'était pas
20 vraiment leur mandat. Il y avait une question de
21 production de rapports financiers, donc ils
22 vérifiaient surtout la présentation. La provenance
23 des fonds, ils n'étaient pas rendus à ce point-là.

24 Q Et vous n'avez pas craint qu'en ayant un
25 vérificateur comme PricewaterhouseCoopers, que le

1 chat sorte du sac?

2 R Absolument pas. Non.

3 M. GILLES ROBILLARD :

4 Q Vous disiez tantôt que monsieur Deschambault avait
5 des divergences d'opinions avec monsieur Asselin
6 quant à la présentation de certaines informations
7 aux états financiers. Avant cette année-là où
8 Pricewaterhouse a fait la supervision, ça n'a
9 jamais empêché monsieur Deschambault d'émettre ses
10 états financiers de toute façon?

11 R Non, tout à fait. Puis c'est ça qui est un peu
12 surprenant dans tout ça. C'est qu'on avait -
13 évidemment, ce n'est pas à la défense de monsieur
14 Deschambault mais il recevait le dossier de
15 vérification, deux à trois semaines avant les
16 quatre-vingt-dix (90) jours qu'on devait les
17 remettre, et c'était surtout dans le cas de
18 Norbourg Gestion d'Actifs. Monsieur Deschambault
19 n'a jamais vu une facture, je crois, de revenus de
20 gestion ou de revenus de consultation, n'a jamais
21 vu les contrats qui étaient liés à tout ça. Donc,
22 a émis les états financiers, a émis une opinion
23 mais, évidemment, dans le contexte du travail, je
24 dois avouer que monsieur Asselin avait une bonne
25 emprise sur monsieur Deschambault.

1 Et non seulement monsieur Asselin mais l'ensemble
2 de la direction de Norbourg.

3 Q Généralement, les états financiers qui étaient
4 émis par monsieur Deschambault, dont le dossier de
5 vérification, comme vous l'appellez, lui était
6 remis deux semaines avant l'échéancier, est-ce
7 qu'il a amené des modifications aux états
8 financiers qui étaient fournis par monsieur
9 Asselin ou généralement c'est le même état
10 financier qui sortait sur l'en-tête de...

11 R La copie miroir.

12 Me DENIS ST-ONGE :

13 Q Quand on a interrogé monsieur Deschambault, il
14 nous a dit qu'il avait demandé des confirmations
15 de Northern Trust. Êtes-vous au courant de ça?

16 R Je n'ai jamais entendu parlé. Si je comprends bien
17 la question, que monsieur Deschambault avait
18 appelé Northern Trust?

19 Q Aurait envoyé des lettres demandant à Northern
20 Trust de lui fournir les confirmations.

21 R Je n'ai jamais entendu parlé de ça.

22 Q Est-ce que monsieur Deschambault, ce qu'on lui
23 remettait, c'était des faux états Northern Trust
24 ou il ne les regardait même pas?

25 R Mais de mémoire, je me souviens pour certaines

1 années, on n'a jamais remis des états de compte
2 Northern Trust à monsieur Deschambault. On a remis
3 des états de compte maison, à savoir d'Octan,
4 provenant d'Octan. Maintenant, à un moment donné,
5 je ne me souviens pas si on a remis ou pas des
6 états de compte de Northern Trust à monsieur
7 Deschambault.

8 Q Et PricewaterhouseCoopers non plus n'a pas exigé
9 d'obtenir des confirmations ou de voir si monsieur
10 Deschambault avait obtenu des confirmations de
11 Northern Trust?

12 R Absolument pas. Absolument pas. Je crois que...
13 Évidemment, aujourd'hui, ça paraît ridicule d'en
14 parler mais à l'époque tout le monde fixait sur
15 les revenus possibles qu'ils pouvaient faire à
16 l'aide des mandats de consultation et de
17 vérification. Donc c'était...

18 M. GILLES ROBILLARD :

19 Q Monsieur Deschambault - une dernière question de
20 ma part à ce niveau-là - faisait la vérification
21 d'une douzaine de compagnies, disons, du Groupe
22 Norbourg, qu'on a identifiées, et peut-être plus,
23 plus vos impôts personnels puis les impôts des
24 corporations.

25 R Oui.

1 Q Est-ce qu'il y avait une grosse équipe de
2 vérification qui rentrait passer un temps prolongé
3 chez vous pour faire la vérification de ces
4 entreprises-là?

5 R Non. Non. Monsieur Deschambault pouvait venir une
6 journée récolter des documents chez nous, mais je
7 vous dirais que monsieur Asselin avait fait des
8 états financiers, en grande partie, pour monsieur
9 Deschambault. Il y avait peu de travail de
10 vérification, à savoir les confirmations ou quoi
11 que ce soit, là, de la part de monsieur
12 Deschambault.

13 Q Donc, il prenait ce qu'on lui assemblait dans le
14 dossier, l'état financier qu'on lui avait donné,
15 puis il partait avec puis c'était généralement ce
16 qui était émis?

17 R Oui. Je vous dirais que...

18 Me DENIS ST-ONGE :

19 Q Est-ce qu'il faisait la conciliation du compte
20 « avances Vincent Lacroix »?

21 R Bonne question. Écoutez, monsieur Asselin faisait
22 la comptabilité du compte « avances Vincent
23 Lacroix ».

24 Q Asselin ou Cholette?

25 R Non, non, monsieur Cholette n'avait pas les

1 compétences pour faire la conciliation du compte
2 « avances Vincent Lacroix ».

3 Q Monsieur Cholette faisait les entrées puis il
4 était...

5 R Tout à fait. Il faisait les entrées dans le
6 système.

7 Q Il signait les chèques, faisait les dépôts, allait
8 chercher l'argent à la banque.

9 R Point à la ligne. Ça se limitait à ça.

10 M. GILLES ROBILLARD :

11 Q Ce que j'ai cru constater, puis corrigez-moi,
12 c'est que monsieur Cholette faisait toutes et
13 chacune des transactions qui étaient faites, que
14 ce soit les entrées de fonds de Northern Trust ou
15 les chèques qui étaient émis, ils allaient tous
16 dans un compte « avances Vincent Lacroix ».

17 R Oui.

18 Q Puis c'était la seule entrée comptable qu'il
19 faisait.

20 R Oui.

21 Q Puis il y a quelqu'un, à la fin de l'année, avant
22 l'émission des états financiers, qui prenait ce
23 compte-là, il le faisait exploser dans toutes
24 sortes de...

25 R Oui.

1 Q ...d'autres descriptions qui seraient ultimement
2 reflétées aux états financiers. Donc, la personne
3 qui prenait ce compte-là puis qui le décortiquait
4 dans tous ses morceaux, c'est qui?

5 R Éric Asselin.

6 Me DENIS ST-ONGE :

7 Q Je ne sais pas, je pense que c'est monsieur
8 Asselin ou peut-être que c'est monsieur Cholette
9 qui nous a dit qu'une des grandes tâches que
10 faisait monsieur Deschambault, c'était les
11 écritures de régularisation et que la plupart des
12 écritures de régularisation se situaient au niveau
13 du compte Vincent Lacroix. Est-ce que vous êtes au
14 courant de ça?

15 R Je ne suis pas sûr si je comprends la question,
16 Maître St-Onge?

17 M. GILLES ROBILLARD :

18 Hors dossier, deux minutes.

19

20 **(DISCUSSION HORS DOSSIER)**

21

22 Me DENIS ST-ONGE :

23 Q Alors au niveau des écritures de régularisation,
24 là, que je pense que monsieur Asselin nous a dit,
25 puis je peux me montrer, si ce n'est pas lui c'est

1 monsieur Cholette, que faisait monsieur
2 Deschambault, c'est quoi la connaissance que vous
3 avez de ça?

4 R Ce qui était en apparence fait par monsieur
5 Deschambault comme écritures de régularisation,
6 c'était monsieur Asselin qui les avait faites au
7 complet pour monsieur Deschambault.

8 M. GILLES ROBILLARD :

9 Q Donc, si je comprends bien, monsieur Asselin
10 faisait la vérification des compagnies et monsieur
11 Deschambault mettait tout simplement les états
12 financiers sur ses en-têtes?

13 R Tout à fait, en plein ça. Et même suite à certains
14 courriels qu'on pouvait voir, monsieur Asselin
15 indiquait certaines lignes très précises comme
16 opinion à monsieur Deschambault.

17 Me DENIS ST-ONGE :

18 Q Pourriez-vous nous en donner un exemple demain
19 matin quand on continuera l'interrogatoire?

20 R Oui, tout à fait.

21 Q Après la vérification de 2004, je pense que vous
22 nous avez dit qu'il avait été décidé de ne plus
23 retenir les services de monsieur Deschambault
24 comme vérificateur par la suite.

25 R Tout à fait.

1 Q O.K. Est-ce que quelqu'un avait été retenu en vue
2 des états financiers du 30 juin 2005 et les autres
3 sociétés... Non, elles sont toutes au 30 juin
4 2005.

5 R Pricewaterhouse prenait en grande partie la
6 majorité de la vérification des sociétés.

7 Q O.K. Et non KPMG?

8 R Non, et non KPMG. Il y avait peut-être certaines
9 discussions pour des sociétés moins importantes
10 mais les sociétés réglementées ou les sociétés
11 holding des sociétés réglementées, Pricewaterhouse
12 prenait le fil.

13 Q Et c'était monsieur Lafrance qui était pour être
14 l'associé responsable de ça?

15 R Oui.

16 Q O.K.

17 R D'ailleurs, juste pour compléter, suite à la
18 vérification et suite au début de l'enquête et
19 suite à une bonne discussion avec monsieur
20 Deschambault, monsieur Deschambault ne voulait
21 être vérificateur des sociétés Norbourg.

22 Q O.K. Ça faisait son bonheur de cesser ses
23 fonctions.

24 R Ah oui, tout à fait.

25

1 Q En autant qu'il vendait sa maison du 114, Saint-
2 Georges?

3 R Suite à la transaction, effectivement.

4 Q Mais ça, on va en reparler demain matin, je
5 présume.

6 R Parfait.

7
8 **(DISCUSSION HORS DOSSIER)**

9
10 Me DENIS ST-ONGE :

11 Q Pourquoi PricewaterhouseCoopers?

12 R Bien c'est des gens qui devenaient de plus en plus
13 à l'aise dans le dossier Norbourg, dans le sens
14 suivant : c'est que les gens de Price étaient
15 reliés à la divulgation volontaire, avaient vu un
16 peu ce qui s'était passé avec Rémi Deschambault,
17 et faire le tour de la rue pour trouver des
18 vérificateurs avec une mention dire : nous sommes
19 en enquête sous l'AMF et tout ça, on avait déjà
20 une firme reconnue pour faire la vérification.
21 Donc... et avec, quand on regarde ça de recul, un
22 appui important de la part de monsieur Fragasso au
23 niveau de Pricewaterhouse. Donc, c'est la raison
24 pour laquelle on a choisi de donner la plupart des
25 firmes à Pricewaterhouse comme vérification.

1 M. GILLES ROBILLARD :

2 Q Au moment où vous discutez de donner le mandat
3 total à Pricewaterhouse, ils sont au courant de
4 l'enquête de l'AMF?

5 R Oui.

6 Q Ils sont aussi au courant qu'il y a peut-être un
7 problème sérieux au niveau fiscal, appelons ça, de
8 votre côté?

9 R Oui. Oui.

10 Q Puis ils sont disposés à prendre le dossier à ce
11 moment-là?

12 R Oui.

13 Q O.K.

14 Me DENIS ST-ONGE :

15 Q La divulgation volontaire, le mandat a été donné à
16 l'automne 2004?

17 R L'automne 2004. Les premières rencontres ont eu
18 lieu entre, je vous dirais - comme je vous le
19 mentionnais dernièrement, là - entre août et
20 septembre 2004.

21 Q Il devait donner un mandat de divulgation
22 volontaire en déclarant des revenus de l'ordre qui
23 ont été déclaré, là, ça permettait d'endormir un
24 petit peu les vérificateurs sur les actions
25 privilégiées puis d'où venait l'argent qui

1 apparaissait comme ayant entré dans Norbourg...

2 M. GILLES ROBILLARD :

3 Le vingt-huit millions (28 M).

4 Me DENIS ST-ONGE :

5 Q Dans Norbourg sous votre nom?

6 R Oui.

7 Q O.K. Est-ce que c'était un calcul qui a été fait,
8 ça, ou si c'était juste de les choisir?

9 R Dans quel sens, Maître St-Onge?

10 Q Bien, ça aurait été plus difficile d'aller voir un
11 autre vérificateur qui n'est pas au courant de
12 votre divulgation volontaire au niveau de cacher
13 la provenance des fonds.

14 R C'est une bonne question. Mais on a fait le tour,
15 on avait rencontré des gens chez Raymond Chabot,
16 malgré les rumeurs qui circulaient sur Norbourg,
17 plusieurs étaient prêts à prendre le mandat. KPMG,
18 on nous a demandé souvent de soumissionner pour
19 plusieurs firmes, pour la vérification. Price,
20 évidemment, l'ont fait. Donc, c'est sûr qu'après
21 coup, après un 25 août tout le monde dit non, non,
22 non, mais avant le 25 août, il y avait plusieurs
23 firmes qui étaient intéressées au dossier de
24 vérification des sociétés Norbourg.

25 Q Est-ce qu'ils ont fait du travail de vérification,

1 début 2005, entre le 1^{er} janvier puis le 30 juin,
2 qui est la date de fin d'exercice, est-ce qu'ils
3 avaient déjà commencé le travail de vérification?

4 R Ah, oui. Beaucoup, beaucoup. Écoutez, ça a été un
5 travail continu entre le début de l'enquête, le
6 12 novembre 2004, et jusqu'au 25 août 2005.

7 Q Et ils n'ont rien trouvé, pendant toute cette
8 période-là, sur les anomalies dans les états
9 financiers de Norbourg?

10 R Non.

11 M. GILLES ROBILLARD :

12 Q Je vais juste retourner en arrière avant que vous
13 répondiez à cette question-là. Vous dites qu'ils
14 ont été impliqués sur une base continue; c'était
15 quoi la nature de leur mandat à l'époque? Parce
16 que je comprends qu'au 30 juin 2005, ils seraient
17 rentrés pour commencer certaines mesures au niveau
18 de la vérification des états financiers, mais
19 entre janvier puis juin, quel...

20 R Il y avait beaucoup de mandats de consultation
21 pour remettre à jour... Je vais vous donner un
22 exemple. Suite à l'inspection du MFDA, en avril
23 2004, il y a eu beaucoup, beaucoup, de
24 redressements comptables et le MFDA nous demandait
25 un rapport sur l'exactitude de certains chiffres à

1 présenter à l'intérieur du rapport de liquidités
2 pour le MFDA. Et on nous demandait des opinions de
3 vérificateurs et c'était Pricewaterhouse qui le
4 faisait.

5 Donc, dépendamment des sociétés dans le Groupe,
6 Price a travaillé continuellement dans les
7 dossiers Norbourg, et je vous dirais intensément
8 entre le 12 novembre 2004 jusqu'au 25 août 2005.
9 Si ce n'est que pour les inspections des sociétés
10 pour les réseaux d'épargne collective, les
11 enquêtes de l'AMF au niveau des sociétés Norbourg
12 ou la divulgation volontaire de Vincent Lacroix.

13 **Me DENIS ST-ONGE :**

14 Q Après le 30 juin, qui était la date de fin
15 d'exercice, est-ce que Price avait demandé des
16 confirmations au niveau des états de compte de
17 Norbourg?

18 R Non, et de même qu'on était sur le point - et ça,
19 ce serait sujet à vérification, mais on était sur
20 le point de fusionner plusieurs fonds à l'automne
21 2005, septembre 2005, et je crois que c'était
22 Price, à ce niveau-là, qui s'occupait de certains
23 dossiers de vérification et il y a aucune
24 confirmation qui a été demandée.

25

1 Q Et Price obtenait quoi, là, les rapports internes
2 Norbourg?

3 R Oui.

4 Q Ou les faux rapports Northern Trust?

5 R Un des deux. Je dois vous avouer, je ne faisais
6 pas partie de l'équipe qui remettait les documents
7 à Price.

8 Q Qui contrôlait Price et l'information qui allait
9 chez Price?

10 R Éric Asselin.

11 Q Vous l'avez abordé tantôt, le troisième grand
12 mandat de PricewaterhouseCoopers a été à l'égard
13 de votre divulgation volontaire. On sait les
14 circonstances qui vous ont amené à vouloir
15 procéder par divulgation volontaire, vous nous
16 l'avez déjà dit. L'associé responsable chez Price
17 c'était qui?

18 R Pour la divulgation volontaire, c'était monsieur
19 Laforce.

20 Q Est-ce que monsieur Laforce était au courant que
21 tous les revenus que vous indiquiez comme étant
22 vos revenus étaient de faux revenus?

23 R Non.

24 Q Non. La période dans laquelle ce mandat-là s'est
25 déroulé, ça a commencé un petit à l'automne 2004,

1 mais le gros de la période, là, ça a été quand?

2 R Je vous dirais, il y a eu un boum en décembre 2004
3 suite au début de l'enquête, le numéro
4 d'enregistrement... fin novembre, le numéro
5 d'enregistrement de la divulgation. Il y a eu deux
6 à trois rencontres intenses au mois de décembre
7 2004, et puis après janvier et février 2005 et
8 mars ont été des périodes intenses.

9 Q Vos grands collaborateurs dans la divulgation
10 volontaire de chez Norbourg, c'était qui?

11 R Jean Renaud et Éric Asselin.

12 Q Est-ce que c'est gens-là savaient que c'était de
13 faux revenus?

14 R Oui.

15 Q Et comment réagissaient ces gens-là pour vous
16 faire faire une déclaration volontaire qui faisait
17 en sorte qu'il y avait vingt-deux millions (22 M)
18 qui était pour sortir des fonds des investisseurs
19 pour aller au gouvernement pour rien?

20 R Mais le grand stratège derrière tout ça était Éric
21 Asselin, dans le sens suivant : c'est qu'à un
22 moment donné, Éric Asselin nous a fait valoir que
23 la seule façon de passer au travers l'enquête de
24 l'AMF était de passer par une divulgation
25 volontaire, étant donné son expérience au

1 ministère du Revenu. Suite à ça... donc je vous
2 dirais qu'au début, ce que je veux dire, pourquoi
3 j'interviens de cette façon-là, c'est que
4 probablement que monsieur Renaud ne savait pas au
5 début que c'était de faux revenus. Il l'a réalisé
6 en travaillant dans le dossier au fil des mois, au
7 cours de l'année 2005. Mais la seule façon de
8 passer au travers l'AMF, en termes d'enquête - et
9 monsieur Asselin, étant donné son expérience et
10 étant donné que dans les inspections passées ou
11 les enquêtes passées, monsieur Asselin avait vu
12 juste, c'était d'en faire une divulgation
13 volontaire.

14 Ceci étant dit, on avait toujours espérance, étant
15 donné que les sommes n'étaient pas à l'extérieur
16 du pays, qu'on les réinvestissait autour de nous.
17 On aurait pu rembourser les investisseurs à même
18 les placements que nous avons faits, mais on ne
19 s'attendait pas à un trou aussi énorme à la
20 finalité ou à l'entente de la divulgation
21 volontaire. Au début, on nous parlait beaucoup
22 plus d'une facture entre douze (12 M) et quatorze
23 millions (14 M) que d'une facture de vingt-deux
24 point cinq millions (22,5 M).

25

1 Q Qui vous parlait d'une facture entre douze (12 M\$)
2 et quatorze millions (14 M\$)?

3 R On nous parlait d'une facture, au début, entre
4 douze (12 M) et quatorze (14 M)... monsieur Renaud
5 et monsieur Asselin. Monsieur Laforce ne s'est
6 jamais prononcé sur la facture.

7 M. GILLES ROBILLARD :

8 Q Le but de la déclaration volontaire c'était
9 essentiellement pour justifier les fonds prélevés
10 des investisseurs chez Northern Trust, comme étant
11 des fonds provenant de vous plutôt que de tierces
12 parties?

13 R Un; deux, suite à l'analyse ou ce qui a été fait
14 comme travail de la part du ministère du Revenu
15 pour la TPS, TVQ et les documents qui ont été
16 donnés à l'époque. Moi, je ne faisais partie de
17 tout le dossier TPS, TVQ qui avait été fait par
18 monsieur Asselin et monsieur Cholette. Mais c'est
19 à partir de ce moment-là, ce qu'on voulait, ce qui
20 était censé arriver - puis ça je l'avais mentionné
21 au début - c'est que tout revenu de recherche ou
22 revenu de consultation était pour différencier
23 certains revenus supplémentaires par rapport aux
24 honoraires de gestion qu'on pouvait avoir, comme
25 promoteur de fonds, comme consultation, comme

1 éducation auprès du réseau de distribution, comme
2 promoteur de fonds.

3 Mais suite à la divulgation auprès de la TPS, TVQ,
4 ou suite à la vérification du département de TPS,
5 TVQ, il y a plein de factures qui ont été données
6 en fonction de Tercio Trust. Et c'est à ce moment-
7 là qu'on s'est aperçu qu'on ne pouvait passer au
8 travers, suite à ce qui avait été donné au
9 ministère du Revenu du Québec, l'analyse de
10 monsieur Asselin était qu'on ne pouvait passer au
11 travers de l'AMF que par une divulgation
12 volontaire personnelle.

13 Q Est-ce que messieurs Asselin et Renaud étaient au
14 courant de votre situation financière réelle à
15 l'époque?

16 R Définitif. C'est-à-dire, monsieur Asselin, oui.
17 Monsieur Asselin l'a été en tout temps. Monsieur
18 Renaud l'a appris avec le temps. Je vous dirais
19 qu'en avril, mai, monsieur Renaud avait vraiment
20 le pitcher de ma vraie situation financière, mais
21 au moment de son arrivée, je ne crois pas. Je ne
22 crois pas.

23 Q Donc, au moment du dépôt de la déclaration
24 volontaire, comment ces gens-là s'imaginaient,
25 parce qu'oublions, là, ils s'imaginaient qu'il y

1 avait une facture de douze (12 M) à quinze
2 millions (15 M), là, comment s'imaginaient-ils
3 qu'elle était pour être payée cette facture-là ou
4 à partir de quel fonds?

5 R Ah! Asselin, il le savait très bien. Asselin, il
6 le savait très bien que c'était à partir des
7 fonds. Tout comme, je veux dire, tout comme moi,
8 pas juste Asselin. Monsieur Renaud ne le savait
9 pas. Au moment d'enregistrer, lorsqu'on parle du
10 22 ou du 23 novembre, au moment d'enregistrer,
11 monsieur Renaud ne le savait pas mais monsieur
12 Asselin et moi-même, on savait que la seule façon
13 de payer la divulgation était soit par une vente
14 du réseau de distribution, ce qu'on avait déjà
15 commencé mais on ne s'attendait pas une facture
16 aussi élevée, ou en le prenant dans les fonds.

17 Q Donc, l'intention originale pour la déclaration
18 volontaire c'était de, en partie, camoufler des
19 fonds que vous vous étiez appropriés illégalement,
20 et pour rencontrer la facture de cette
21 déclaration-là, s'approprier plus de fonds
22 illégalement pour payer la facture. C'était bien
23 ça?

24 R C'est en plein ça.

25 Q O.K.

1 R Parce qu'on était devant un fait accompli.

2 Q Bien oui.

3 R Suite à la vérification de TPS, TVQ. S'il n'y
4 avait pas eu la vérification de TPS, TVQ, je ne
5 crois pas qu'il y aurait eu divulgation
6 volontaire. D'ailleurs, parce qu'à la fin, lorsque
7 l'entente de principe nous a été donnée par les
8 deux ministères, à savoir le vingt-deux point cinq
9 millions (22,5 M), on a exclu monsieur Asselin et
10 j'ai regardé de tout bord tout côté avec monsieur
11 Renaud, s'il y avait d'autres façons de faire,
12 autres qu'une divulgation volontaire. Et on n'y
13 voyait pas d'autres réponses, malheureusement.
14 Suite à ce qu'on arrivait devant un fait accompli,
15 suite à certains actes passés.

16 Q Qui a fait vos déclarations fiscales au 31
17 décembre 2004?

18 R Pricewaterhouse.

19 Q À ce moment-là, le processus de déclaration
20 volontaire avait été commencé?

21 R Oui, mais les gens des deux ministères ne savaient
22 pas c'était qui. Lorsqu'il y a un numéro
23 d'enregistrement, ils ne savent pas c'est qui.

24 Q Non, mais votre déclaration d'impôts au 31
25 décembre...

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Q Mais Pricewaterhouse le savait.

3 R Oui, tout à fait.

4 Q Quand ils font votre déclaration d'impôts au 31
5 décembre 2004, eux, ils le savent.

6 R Oui.

7 M. GILLES ROBILLARD :

8 Q Mais est-ce que la déclaration d'impôts au 31
9 décembre 2004, qu'est-ce qu'elle reflète? Est-ce
10 qu'elle reflète vos revenus extravagants?

11 R Non, des revenus des années passées.

12 Q Modestes, et cetera?

13 R C'est-à-dire entre...

14 Q Conformes à 2003, et cetera?

15 R Oui, c'est ça. C'est-à-dire que sur cette base-là,
16 à peu près trois cent mille (300 000 \$) de revenus
17 au cours de l'année 2003.

18 Q Donc à l'époque, quand ils ont fait ce rapport
19 d'impôts-là, ils sont pleinement conscients que
20 vous êtes avec eux autres, en train de préparer
21 une déclaration volontaire pour des revenus qui
22 vont être substantiellement...

23 Me DENIS ST-ONGE :

24 Q Différents de ce qui avait été...

25 R Mais il faut faire attention. C'est que j'avais

1 jusqu'au 15 juin 2005 pour remettre mon rapport
2 d'impôts 2004, et ça s'est fait en parallèle, à
3 peu près au même point.

4 M. GILLES ROBILLARD :

5 Q Sauf que vous disiez, il y a deux minutes, que
6 vous avez fait... le gros blitz, au niveau du
7 travail sur la déclaration volontaire, est venu
8 entre septembre 2004 et décembre 2004?

9 R Oui.

10 Q Donc Price était impliquée à ce moment-là,
11 monsieur Laforce était impliqué à ce moment-là,
12 dans le processus de...

13 R Oui, oui. Ce que je veux dire, c'est que je crois
14 que ça a été fait à une journée d'intervalle, mais
15 je ne suis pas assez certain, il faudrait
16 revérifier, là, mais en sachant, je pense que
17 c'est en discutant avec le ministère du Revenu
18 qu'il y avait une divulgation volontaire qui était
19 faite, de 98 à 2004, mais qu'on faisait un rapport
20 d'impôts 2004, normal. Donc, il s'agirait de le
21 vérifier.

22 Q Sauf qu'ils ne savaient pas que c'était vous à
23 l'époque, il y avait juste un numéro d'enregistré
24 au niveau du Ministère.

25 R Je ne suis pas certain, parce qu'étant donné qu'on

1 a remis mon rapport d'impôts au milieu juin 2005,
2 pour l'année 2004, et que la divulgation s'était
3 réglée au début de juin 2005, c'est pour ça que je
4 me demande qu'est-ce qui était comme information
5 ou qu'est-ce qu'il n'y avait pas. C'est pour ça,
6 je me le demande.

7 Me DENIS ST-ONGE :

8 Je pense que pour aujourd'hui, ce sera assez. On
9 se revoit demain matin.

10 LE TÉMOIN :

11 Oui.

12

13 **ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS**

14

15 * * * * *

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la déposition du témoin ci-dessus mentionné, recueillie par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

YOLANDE TEASDALE, s.o.